



RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1967 - 30 juin 1968

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/7213)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1967 - 30 juin 1968

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/7213)



NATIONS UNIES

New York, 1968

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi	v
Lettre du Président de la Commission consultative auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	vii
INTRODUCTION	1
 <u>Chapitres</u>	
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1967 AU 30 JUIN 1968	18
A. Service de secours	18
B. Service de santé	25
C. Enseignement général et professionnel	30
D. Services communs et administration générale	43
E. Opérations financières	44
II. BUDGET POUR 1969	48
A. Introduction	48
B. Projet de budget	50
C. Exécution du budget	58
 ANNEXES	
I. TABLEAUX	
1 - 3 Statistiques relatives aux réfugiés immatriculés	60
4 - 8 Service de secours	65
9 - 12 Service de santé	69
13 - 17 Service de l'enseignement général et professionnel	74
18 Autres formes d'assistance fournie aux réfugiés	81
19 - 22 Situation financière	82
23 Personnel de l'Office	96
II. ASPECTS JURIDIQUES DES TRAVAUX DE L'OFFICE	97
III. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO	105
IV. RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	108

LETTRE D'ENVOI

Le 15 septembre 1968

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient durant la période du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968.

Le rapport se divise en trois parties principales :

L'introduction décrit quelques-unes des difficultés majeures de fonctionnement qui se sont présentées au cours de l'année faisant suite aux hostilités de juin 1967, souligne la situation financière précaire continue dans laquelle se trouve l'Office du fait des responsabilités élargies que lui a confiées l'Assemblée générale dans sa résolution 2252 (ES-V) et de l'augmentation du coût des approvisionnements et des services, et fait appel à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera toute prorogation du mandat de l'Office qui expire le 30 juin 1969, pour qu'elle assure le financement nécessaire en vue de l'exécution du mandat qui lui sera confié, quelle qu'en soit la nature.

Le chapitre premier rend compte de l'activité de l'Office et des mesures prises en vue de surmonter les difficultés de fonctionnement qui ont surgi à la suite des hostilités de juin 1967.

Le chapitre II traite du budget de l'Office pour l'année civile 1969, aux fins d'examen par l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session.

Des tableaux statistiques relatifs aux différents aspects de l'activité de l'Office figurent à l'annexe I du rapport. A l'annexe II se trouve une note sur les aspects juridiques des travaux de l'Office, et aux annexes III et IV sont reproduites les résolutions adoptées après examen des activités de l'Office dans les domaines de l'enseignement et de la santé par le Conseil exécutif de l'UNESCO et par l'Organisation mondiale de la santé respectivement.

La Commission consultative de l'Office a étudié le présent rapport et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président, en date du 2 septembre 1968, dont vous trouverez copie ci-joint. Si, au cours du travail de rédaction, j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela ne signifie pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées.

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Puisqu'une part importante des activités de l'Office au cours de l'année passée s'est déroulée dans des territoires sous le contrôle d'Israël, j'ai trouvé qu'il était également approprié de montrer le projet de rapport à ses représentants et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) Laurence MICHELMORE

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE
L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 2 septembre 1968

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa réunion du 26 août 1968, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné soigneusement le rapport annuel que vous vous proposez de soumettre à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

Comme dans le passé, certains membres de la Commission ont réservé la position de leur gouvernement sur plusieurs questions traitées dans le rapport; néanmoins, dans l'ensemble, la Commission pense que les activités de l'Office durant la période du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968 y sont fidèlement rapportées.

La Commission est très au courant des circonstances difficiles qui ont prévalu pendant l'année passée dans toutes les régions où l'Office déploie ses activités et elle considère que vous-même et votre personnel méritez des félicitations particulières pour la manière avec laquelle toutes ces difficultés ont été surmontées et la tâche de l'Office accomplie sans interruption.

La Commission exprime l'espoir que, lors de sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale, en étudiant la prolongation du mandat de l'Office pour une nouvelle période, examinera également la nécessité de lui procurer un revenu assuré et suffisant pour lui permettre de s'acquitter des tâches, quelles qu'elles soient, qui pourront lui être confiées.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Commission
consultative

(Signé) Victor ALLARD

Monsieur Laurence Michelmore
Commissaire général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine
Beyrouth

INTRODUCTION

1. L'année qui a suivi les hostilités de juin 1967 au Moyen-Orient a apporté de nouvelles épreuves et angoisses aux réfugiés de Palestine, puisqu'ils ont vécu sous l'emprise des menaces et des incertitudes. Ceux qui ont connu l'exode pour la seconde fois (environ 175 000) ainsi que la plupart des 350 000 personnes ou davantage, nouvellement déplacées des régions occupées dans le sud de la Syrie, sur la rive occidentale du Jourdain, dans la bande de Gaza et la péninsule du Sinaï, avaient besoin pour survivre de l'indispensable - nourriture, eau, logement, couvertures, vêtements, services de santé - et, chose guère moins importante, d'un enseignement pour leurs enfants. Pour beaucoup, ces besoins n'ont pu être satisfaits que dans les villages de toile, où le froid et les tempêtes de l'hiver leur ont infligé de nouvelles souffrances. Les habitants des camps établis dans la vallée du Jourdain furent, de plus, exposés au danger physique d'actions militaires et s'enfuirent une fois de plus vers les hauts plateaux, loin de la vallée du Jourdain; pour beaucoup d'entre eux, ce fut le quatrième déplacement en un an.

2. Les réfugiés qui sont restés dans les régions occupées par Israël, surtout sur la rive occidentale du Jourdain et à Gaza, ont été affectés par le bouleversement économique, la perte de leurs emplois et d'envois de fonds de l'étranger, par les problèmes monétaires et bancaires et par le fardeau de l'augmentation du coût de la vie. Bien que la situation de certains groupes se fût améliorée à mesure que l'année avançait, des problèmes économiques sérieux ont continué de se poser. Les habitants de ces régions étaient également exposés à la tension psychologique d'une vie assujettie à des autorités occupantes et aux restrictions de leurs déplacements, au couvre-feu et aux inquiétudes inséparables de mesures militaires de sécurité. Au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale, les réfugiés ont également senti les répercussions des difficultés économiques qui frappaient les régions où ils vivaient. Pour l'ensemble des réfugiés l'avenir était incertain car ils attendaient avec anxiété les mesures qui pourraient être prises à la suite de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 qui préconisait une paix juste et durable et notamment un "juste règlement du problème des réfugiés". Ils attendaient également l'exécution de la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité et de la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale, priant le Gouvernement israélien de faciliter le retour dans leurs anciens foyers des habitants qui s'en étaient enfuis depuis le déclenchement des hostilités. Ils constataient également que l'Assemblée générale avait noté une fois de plus dans sa résolution 2341 A (XXII) adoptée le 19 décembre 1967 "son profond regret que ni le rapatriement ni l'indemnisation des réfugiés prévus au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale n'ont encore eu lieu, qu'aucun progrès notable n'a été réalisé en ce qui concerne le programme de réintégration des réfugiés, soit par le rapatriement soit par la réinstallation, programme que l'Assemblée générale a fait sien au paragraphe 2 de sa résolution 513 (VI), et que, de ce fait, la situation des réfugiés continue d'être un sujet de grave préoccupation". L'Assemblée générale demandait que l'on poursuive les efforts en vue de l'application du paragraphe 11 de la résolution 194 (III). En raison de ses contacts avec les gouvernements arabes intéressés et avec les réfugiés, il apparaît au Commissaire général que ce paragraphe, sur lequel les réfugiés ont, depuis si longtemps, fondé leurs espoirs, demeure pour eux d'une importance décisive.

3. Ne sachant pas quand ni comment les perspectives offertes par ces résolutions d'organes de l'ONU pourraient se réaliser, les réfugiés ne disposent d'aucune base pour faire des projets d'avenir et préparer leur vie future.

4. Tant que ces incertitudes persistent, l'Office, les gouvernements intéressés et les nombreuses organisations non gouvernementales qui s'efforcent d'alléger la souffrance des réfugiés et des autres personnes déplacées éprouvent les mêmes difficultés à tracer des plans en vue de répondre de la meilleure façon aux besoins futurs. Entre-temps, il a fallu se concentrer sur les problèmes urgents et immédiats. Au cours de l'année, le personnel opérationnel de l'Office a continué d'oeuvrer pour les réfugiés avec un dévouement inébranlable dans l'adversité. Au cours de l'année passée, il s'est attaché à rétablir et à maintenir les services essentiels de secours, de santé et d'enseignement de l'Office pour l'ensemble de la population réfugiée, ainsi qu'à trouver les moyens de répondre aux nouveaux besoins urgents qui se sont fait jour. La situation dans chacun des territoires où l'Office exerce ses activités est résumée ci-dessous 1/. Dans tout le texte du

-
- 1/ On trouvera un historique de l'Office et un exposé détaillé de sa mission et de ses travaux jusqu'au 1er juillet 1966 dans les rapports annuels et autres documents de l'ONU énumérés ci-après :
- A. Rapport définitif de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties⁷.
 - B. Rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine : Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Commission politique spéciale, Annexes, vol. II, document A/1060, p. 15.
 - C. Proposition en vue de la continuation de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine; document présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session (A/4121).
 - D. Rapport du Secrétaire général présenté conformément aux dispositions de la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et de la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787).
 - E. Rapports du Directeur de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :
 - i) Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
 - ii) Ibid., sixième session, Suppléments Nos 16 et 16A (A/1905 et Add.1);
 - iii) Ibid., septième session, Suppléments Nos 13 et 13A (A/2171 et Add.1);
 - iv) Ibid., huitième session, Suppléments Nos 12 et 12A (A/2470 et Add.1);
 - v) Ibid., neuvième session, Suppléments Nos 17 et 17A (A/2717 et Add.1);
 - vi) Ibid., dixième session, Suppléments Nos 15 et 15A (A/2978 et Add.1);
 - vii) Ibid., onzième session, Suppléments Nos 14 et 14A (A/3212 et Add.1);
 - viii) Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et A/3735);
 - ix) Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);
 - x) Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
 - xi) Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
 - xii) Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);

(Suite de la note sur page suivante)

présent rapport, les expressions "réfugiés", "réfugiés déplacés" ou "réfugiés nouvellement déplacés" s'appliquent aux personnes immatriculées auprès de l'Office avant les hostilités de juin 1967; les expressions "personnes déplacées" ou "autres personnes déplacées" désignent celles qui ont été déplacées après les hostilités de juin 1967 et qui ne sont pas immatriculées auprès de l'Office.

Services de l'Office

5. Au Liban, les services de l'Office ont continué à fonctionner normalement pendant toute l'année passée. Le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA était de 166 264 à la fin de juin 1968 et celui des rationnaires de 103 727. En 1967, l'Office a achevé la vérification des titres de toutes les familles inscrites sur les listes de rationnaires, tâche à laquelle il se livrait depuis cinq ans. Il s'agit là d'une opération permanente et la révision a été reprise depuis le début. Elle a eu pour effet de permettre à l'Office de fournir des rations, dans la mesure des contingents existants, à toutes les personnes dont le dénuement a été constaté, tant parmi les enfants nouveaux-nés que parmi les réfugiés ayant demandé à être inscrits à nouveau sur les listes de rationnaires parce qu'ils n'étaient plus en mesure de subvenir à leurs besoins. Le nombre de demandes dans cette dernière catégorie a sensiblement augmenté depuis les hostilités. Les autorités libanaises ont collaboré utilement avec l'Office pour contrôler et rectifier les listes de rationnaires. Ces autorités ont également accordé leur plein concours à l'Office dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Les problèmes non résolus qui préoccupent tant le Gouvernement libanais que l'Office concernent le remplacement de camps insalubres dans la périphérie de Beyrouth et le règlement de certaines créances importantes, l'Office réclamant l'exemption de certaines charges fiscales et le remboursement de taxes

(Suite de la note 1 de la page précédente)

- xiii) Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- xiv) Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- xv) Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- xvi) Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- xvii) Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- xviii) Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713);
- xix) A/6723 et Add.1. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, suppléments d'avril, mai et juin 1967 (S/8001 et Add.1);
- xx) A/6787 et Corr.1;
- xxi) A/7060.

F. Résolutions de l'Assemblée générale : 194 (III) du 11 décembre 1948; 212 (III) du 19 novembre 1948; 302 (IV) du 8 décembre 1949; 393 (V) du 2 décembre 1950; 513 (VI) du 26 janvier 1952; 614 (VII) du 6 novembre 1952; 720 (VIII) du 27 novembre 1953; 818 (IX) du 4 décembre 1954; 916 (X) du 3 décembre 1955; 1018 (XI) du 28 février 1957; 1191 (XII) du 12 décembre 1957; 1315 (XIII) du 12 décembre 1958; 1725 (XVI) du 20 décembre 1961; 1856 (XVII) du 20 décembre 1962; 1912 (XVIII) du 3 décembre 1963; 2002 (XIX) du 10 février 1965; 2052 (XX) du 15 décembre 1965; 2154 (XXI) du 17 novembre 1966; 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967; 2341 (XXII) du 19 décembre 1967.

et d'autres droits qu'il a déjà acquittés. On trouvera des détails supplémentaires concernant ces créances à l'annexe II au présent rapport.

6. En Syrie, les services existants de l'Office ont également fonctionné de façon plus ou moins normale. A la fin de juin 1968, 149 537 réfugiés étaient immatriculés auprès de l'Office et l'on comptait 100 503 rationnaires, dont 4 583 personnes ajoutées à la liste des rationnaires par suite des hostilités. On ne peut guère noter de progrès en ce qui concerne la vérification du besoin qu'ont les rationnaires de recevoir cette forme d'aide, mais les autorités assurent un contrôle suffisant des décès et des absences et, à cet égard, l'Office estime que les listes sont assez exactes en Syrie. Dans la gestion de ses services de santé et d'enseignement, l'Office a joui de la coopération efficace des autorités. Dans le domaine de l'enseignement, une question importante, actuellement discutée par le gouvernement et l'Office, est la réouverture de l'Ecole professionnelle de l'Office à Homs, occupée par des Syriens déplacés après les hostilités de juin 1967. Il a été convenu que ce centre serait rouvert, faisant fonction d'école technique (et non pas d'école normale selon un projet antérieur), mais il reste quelques détails à mettre au point. Une autre question dans le domaine de l'enseignement concerne l'exécution des résolutions adoptées par le Conseil exécutif de l'UNESCO, le 3 novembre 1967 et le 20 juin 1968, relatives notamment aux manuels scolaires utilisés dans les écoles UNRWA-UNESCO. Ce problème est traité en détail aux paragraphes 17 à 19. Enfin, comme au Liban, certaines réclamations de l'Office relatives au remboursement de taxes et d'autres charges n'ont pas encore été réglées; elles sont traitées en détail dans l'annexe II au présent rapport.

7. Un autre problème d'ordre pratique doit être évoqué. Par suite de la fermeture du canal de Suez, il était difficile de trouver des bateaux se rendant à Akaba, et la plupart des approvisionnements de l'Office destinés à la Jordanie devaient être importés par le port de Beyrouth. Or, non seulement l'Office doit payer une taxe sur chaque tonne déchargée au port, mais de plus, il n'est pas autorisé à transporter directement, par la route, le gros de ses provisions de farine et de sucre destinées à la Jordanie. En vertu d'un accord tripartite conclu en 1950 par les Gouvernements du Liban, de la Syrie et de la Jordanie, celles-ci doivent être transportées par chemin de fer, ce qui coûte plus cher à l'Office. Vers la fin de l'année 1967, les wagons de marchandises mis à la disposition de l'Office étaient tout simplement insuffisants pour le transport des grandes quantités de provisions devant être acheminées vers la Jordanie; comme mesure temporaire, les trois gouvernements en ont donc autorisé le transport par la route jusqu'à Damas, où il fallait les recharger sur des wagons. Cette procédure a rendu tout l'approvisionnement de l'Office plus compliqué et plus dispendieux. Toute la question des réclamations de l'Office relatives aux frais supplémentaires de transport par chemin de fer, encourus depuis 1950, est traitée dans l'annexe II au présent rapport.

8. La tâche la plus urgente à laquelle l'Office a dû faire face en Syrie au cours de l'année passée a consisté à fournir des abris temporaires et d'autres services essentiels aux réfugiés immatriculés, déplacés de la région de Quneitra, maintenant occupée par Israël. Le nombre total de ces réfugiés nouvellement déplacés est de 17 500. Pour la plupart, ils ont emménagé chez des parents et des amis, ou loué un logement à Damas et ailleurs, mais à la fin de 1967, 4 500 d'entre eux environ vivaient dans trois villages de toile, deux en banlieue de Damas, le troisième à Dera'a. Toutefois, le nombre de réfugiés déplacés cherchant à vivre dans un village de toile ne cessait d'augmenter et, sur la demande des autorités

syriennes, l'Office a établi un autre village de toile dans la région de Damas et agrandi l'un des camps aménagés en automne dernier. Le 30 juin 1968, 7 746 réfugiés habitaient les villages de toile. Sous les tempêtes de l'hiver rigoureux 1967-1968, les réfugiés vivant dans les villages de toile de Syrie ont connu de dures épreuves. L'Office s'est efforcé de rendre plus supportable la vie dans ces camps en y envoyant des poêles pour le chauffage, de la literie, en faisant reposer les tentes sur un sol en béton, en aménageant des sentiers et des routes asphaltées et des caniveaux d'évacuation pour drainer les eaux de ruissellement. L'Office a également fourni des suppléments protéiniques aux rations alimentaires, et a fait profiter d'un repas chaud par jour les réfugiés nouvellement déplacés dans ces camps, ainsi que ceux vivant en dehors des camps et se trouvant dans le plus grand besoin. Les Syriens déplacés du sud, dont le nombre est estimé à 100 000, ont reçu du Gouvernement syrien des vivres, des abris et d'autres services, et l'assistance de l'Office n'a pas été requise.

9. En Jordanie, quelque 724 000 réfugiés étaient immatriculés auprès de l'Office avant les hostilités, ce chiffre comprenant des personnes qui résidaient temporairement en dehors des territoires où l'Office exerce ses activités. Après l'exode vers la Jordanie orientale, l'Office estime à environ 245 000 le nombre des réfugiés immatriculés résidant encore sur la rive occidentale et à environ 455 500 le nombre de ceux qui résident en Jordanie orientale, auxquels s'ajoutent quelque 38 500 réfugiés immatriculés venus de Gaza en Jordanie orientale depuis les hostilités. Toutefois, ce total de 494 000 réfugiés doit inclure quelques décès et absences non déclarés.

10. Au moment où le présent rapport est rédigé, la situation en Jordanie orientale est encore confuse, parce que les déplacements de population se sont poursuivis pendant toute l'année et qu'il est difficile d'obtenir des chiffres précis. En plus des 494 000 réfugiés immatriculés qui, selon les registres de l'Office, se trouvent maintenant en Jordanie orientale, le Gouvernement jordanien a recensé quelque 237 500 personnes déplacées de la rive occidentale, ainsi qu'environ 8 500 personnes déplacées de Gaza. Ce nombre de 246 000 personnes déplacées - s'il est ajouté aux 494 000 réfugiés immatriculés auprès de l'Office - porterait le total des réfugiés et personnes déplacées en Jordanie orientale à 740 000. Toutefois certaines immatriculations auprès de l'Office et du gouvernement et aussi dans chaque catégorie font sans doute double emploi et l'on s'efforce actuellement de dépister et d'éliminer ces immatriculations en surnombre. En juin 1968, 590 000 rations ont été distribuées à tous les bénéficiaires en Jordanie orientale. Sur ce total, 350 000 2/ rations ont été distribuées aux réfugiés immatriculés auprès de l'Office et les autres 240 000 aux personnes déplacées recensées par le gouvernement. (Ces rationnaires représentent ensemble environ 40 p. 100 de la population totale de la Jordanie orientale.) Sur la demande du gouvernement, l'Office a assumé toute la responsabilité des distributions de rations en Jordanie orientale, les vivres donnés aux bénéficiaires recensés par le gouvernement étant fournis par celui-ci ou par l'Office, à charge pour le gouvernement de les remplacer soit en nature, soit en espèces, frais de transport et de distribution en sus. Des négociations sont en cours avec le gouvernement afin de préciser ce qui est dû à l'Office.

2/ Sont compris dans ce chiffre 43 553 enfants de réfugiés déplacés vivant en dehors des villages de toile, exclus par suite de la limitation des contingents et pour lesquels le gouvernement fournit des rations pendant la période d'urgence.

11. Aux paragraphes 34 à 38 du rapport de l'année dernière (A/6713), se trouve mentionné le résultat des dispositions prises en juillet et août 1967, par suite desquelles un peu plus de 14 000 personnes sont retournées en Jordanie occidentale. Depuis lors, quelques autres ont pu y rentrer, soit pour des raisons humanitaires, soit pour rejoindre leurs familles. Pour la période allant de septembre 1967 au 30 juin 1968, leur nombre est au total de 2 000 selon la Jordanie et de 3 000 selon Israël. Toutefois, ces chiffres sont dépassés par le nombre de personnes qui, au cours de la même période, sont venues en Jordanie orientale en provenance de la rive occidentale et de la bande de Gaza. La situation difficile des réfugiés et autres personnes déplacées en Jordanie orientale a été quelque peu allégée par la plus grande liberté concernant le passage du Jourdain dans les deux sens, accordée depuis quelques mois. Néanmoins, le Commissaire général juge nécessaire de répéter une fois de plus que l'Office serait beaucoup plus à même d'aider les réfugiés si, conformément à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité que l'Assemblée générale a fait sienne, les personnes qui avaient fui étaient autorisées à retourner aux endroits où elles avaient vécu avant les hostilités et où sont établies les installations et facilités de l'Office. L'attention de l'Assemblée générale est également attirée sur les passages relatifs à cette question des résolutions adoptées par la Conférence internationale des droits de l'homme, le 7 mai 1968 (A/7098), de la résolution 1336 (XLIV) adoptée par le Conseil économique et social, le 31 mai 1968, qui a fait sienne la résolution 6 (XXIV) adoptée par la Commission des droits de l'homme le 27 février 1968 et de la résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé, le 23 mai 1968, qui est reproduite à l'annexe IV au présent rapport. Le Commissaire général espère également que le retour aux territoires actuellement occupés par suite des hostilités de juin 1967 devrait être examiné et autorisé le plus tôt possible sans attendre qu'intervienne le "juste règlement du problème des réfugiés" évoqué dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Ceci, estime le Commissaire général, serait conforme aux désirs de l'écrasante majorité des réfugiés intéressés.

12. En attendant, l'Office a fait de son mieux, pendant l'année dernière, en collaborant étroitement avec les autorités jordaniennes et plusieurs institutions bénévoles, pour faire face au problème effroyable posé par la grande masse des réfugiés et autres personnes déplacées qui mènent actuellement une existence misérable en Jordanie orientale. L'une des premières difficultés à surmonter a été la nécessité pour l'Office d'établir à Amman des structures administratives complètement nouvelles, son bureau régional pour la Jordanie se trouvant auparavant à Jérusalem. Sur la demande du Gouvernement jordanien, l'Office a accepté la responsabilité de gérer les six villages de toile actuellement aménagés sur les hauts plateaux de Jordanie orientale et qui comptent une population de 78 400 personnes 3/. Comme il est indiqué plus haut, l'Office s'est également chargé, sur la demande du gouvernement, de la responsabilité de toutes les distributions de rations. Des écoles ont été mises sur pied pour les enfants vivant dans les villages de toile et pour les enfants des réfugiés déplacés vivant en dehors des camps. Au total, l'Office a dû assurer un enseignement après les hostilités à 20 000 enfants de plus en Jordanie orientale. Des services de santé

3/ Un rapport du Commissaire général sur l'exode des réfugiés des anciens camps de la vallée du Jourdain a été distribué par le Secrétaire général le 2 mars 1968, sous les cotes A/7060 et S/8435.

ont été organisés d'urgence grâce à l'assistance inestimable du Comité norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council), du Save the Children Fund suédois et britannique, de la Fédération luthérienne mondiale, de la Mission sanitaire irakienne, de la Société iranienne du Lion et Soleil Rouge et de la Société jordanienne du Croissant Rouge. Des fournitures médicales continuent d'arriver par l'intermédiaire de l'American Middle East Rehabilitation Inc. des Etats-Unis d'Amérique. Les réfugiés déplacés qui vivent dans les camps de toile ont reçu des suppléments protéiniques en plus des rations alimentaires, des rations ont été distribuées à 10 000 enfants et à 2 000 adultes ne se trouvant pas précédemment sur les listes et des repas chauds ont été servis à un nombre accru de bénéficiaires. Une contribution importante de l'Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM) couvrira les frais qu'entraîne la poursuite du programme d'alimentation d'appoint pendant la plus grande partie de 1968. La fourniture de tentes constituait un besoin urgent et constant. Le gouvernement et l'Office ont mis en commun leurs ressources et des dons de tentes ont été faits par des gouvernements (la France et les Etats-Unis en ayant envoyé le plus grand nombre) et de nombreuses organisations non gouvernementales telles que l'OXFAM, le Near East Council of Churches, le Diakonisches Werk allemand et l'organisation américaine NEED Inc.

13. En dépit des charges nouvelles et de la tension accrue résultant de la crise persistante en Jordanie orientale, les services de secours et de santé de l'Office ont fonctionné pendant l'année sans interruption grave et de façon généralement normale et régulière. Toutefois, cela est moins vrai en ce qui concerne les services d'enseignement; ceux-ci ont été maintenus, mais ils ont souffert par suite des déplacements continuels de la population (voir par. 102). Le mérite en revient largement au personnel de l'Office ayant travaillé en Jordanie orientale. Une coopération efficace a été maintenue avec le gouvernement, et les services fournis, aussi bien aux réfugiés qu'aux autres personnes déplacées, étaient toujours le résultat d'une opération combinée dans laquelle le gouvernement, des institutions bénévoles et d'autres organismes internationaux, tels que le Programme alimentaire mondial (PAM) et le FISE, ont joué leur rôle. Au cours de l'année, un progrès notable a été réalisé en ce qui concerne l'amélioration du système de distribution des rations, par suite des mesures prises par le gouvernement pour interdire l'accès des centres de distribution aux prétendus "commerçants" faisant le trafic des cartes de rationnaires et des aliments composant les rations. Ce vieil abus a donc été éliminé dans une grande mesure et ne devrait pas se renouveler si les autorités et l'Office font preuve d'une vigilance constante. Les problèmes importants non réglés entre le gouvernement et l'Office concernent, comme au Liban et en Syrie, certaines créances de l'Office contre le gouvernement, dont la plus importante est relative aux frais supplémentaires de transport par chemin de fer (voir annexe II). Les difficultés au sujet de certains manuels scolaires, dont l'usage dans les écoles UNRWA-UNESCO a été suspendu par suite de la résolution adoptée le 3 novembre 1967 par le Conseil exécutif de l'UNESCO, devraient s'atténuer et, espère-t-on, être résolues grâce à la résolution adoptée par le Conseil exécutif le 20 juin 1968, ainsi qu'il est indiqué plus loin (voir par. 17 à 19).

14. Sur la rive, les services de l'Office ont rapidement surmonté les perturbations provoquées par les hostilités et ont fonctionné régulièrement et efficacement pendant toute l'année. Au cours des premières semaines de l'année scolaire, la fréquentation des écoles UNRWA-UNESCO, influencée par l'inquiétude générale, était peu élevée et soumise à de brusques variations. Les trois écoles professionnelles de l'Office étaient pareillement affectées. Mais depuis novembre, la fréquentation est régulière, les écoles et centres de formation professionnelle fonctionnent

normalement, à part quelques difficultés intermittentes suscitées par l'incertitude politique qui règne en Jordanie occidentale. Certaines classes ont été gênées par l'absence de manuels scolaires (voir par. 17 à 19), mais l'Office a pu y remédier partiellement en préparant des cours photocopiés. Les services de santé de l'Office ont aussi fonctionné régulièrement et sans difficulté majeure pendant l'année. Dans les domaines de l'enseignement et de la santé, après avoir examiné avec les autorités les questions initiales de principe et de juridiction, l'Office a pu poursuivre ses activités sans restriction ni ingérence notable et en général, la coopération entre l'Office et les autorités israéliennes s'est poursuivie efficacement. Par suite de l'exode massif des réfugiés de Jordanie occidentale vers la Jordanie orientale, l'Office a dû rectifier dans une large mesure ses registres d'immatriculation et ses listes de rationnaires. Au cours de cette rectification, on s'est également efforcé, conformément à la résolution 2341 (XXII) de l'Assemblée générale, de constater les décès ou absences qui n'avaient pas été enregistrés jusque-là. Les problèmes techniques posés par la vérification de telles informations et par leur insertion dans les registres ont été étudiés. Des consultations ont également eu lieu avec des techniciens du Gouvernement israélien, en vue de faire correspondre les statistiques de l'Office avec celles résultant du recensement exécuté par ce gouvernement en septembre 1967. Plus récemment, on s'est concentré davantage sur les statistiques résultant de la délivrance des cartes d'identité. Alors que l'Office estime actuellement à environ 245 000 le nombre des réfugiés immatriculés restés en Jordanie occidentale (Jérusalem comprise), il distribue 140 000 rations aux bénéficiaires inscrits sur ses listes. En 1967, des secours ont été également accordés à quelque 6 000 personnes se trouvant brusquement dans le besoin et qui jusqu'alors n'étaient pas immatriculées auprès de l'Office; cependant, le Gouvernement israélien s'en est chargé au début de 1968, l'Office ayant reçu l'assurance que le même niveau d'assistance sera maintenu pour ce groupe.

15. A Gaza, les séquelles des hostilités ont été douloureuses et prolongées et les services de l'Office ont pâti des conséquences d'incidents répétés et des mesures de sécurité, telles que couvre-feu, interrogatoires, détentions, suivis quelquefois de la démolition de maisons. De plus, l'activité économique, dont les assises ont toujours été précaires à Gaza, a connu le marasme et les services de l'Office, notamment l'alimentation d'appoint, ont été de plus en plus demandés. Les services de l'Office ont été rapidement rétablis dans leur totalité après les hostilités et maintenus depuis lors. On pense que 40 000 à 45 000 réfugiés immatriculés ont quitté Gaza depuis les hostilités. L'Office estime actuellement à environ 265 000 le nombre total des réfugiés restant à Gaza. Il distribue maintenant à Gaza 206 638 rations aux bénéficiaires inscrits sur ses listes et 2 435 à des cas de détresse. Comme en Jordanie occidentale, une tâche majeure a été de reviser les registres d'immatriculation de l'Office en vue de tenir compte de l'exode du territoire de Gaza ainsi que de décès non déclarés jusque-là. Pendant l'année écoulée, l'Office a dû remplacer ou réparer de nombreuses habitations de réfugiés et d'autres installations lui appartenant, démolies ou endommagées au cours d'actions entreprises par les autorités militaires. Des demandes de remboursement des frais encourus ont été présentées au Gouvernement israélien. Les services d'enseignement de l'Office ont fonctionné pendant toute l'année. La fréquentation a été en-dessous de la normale, même si l'on tient compte de ceux qui ont quitté la bande de Gaza, et soumise aussi à des variations selon la fréquence des incidents. Au début de l'année, toutes les écoles UNRWA-UNESCO sauf une avaient été remises en état et fonctionnaient, mais elles étaient toujours gênées par le manque de manuels scolaires, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 17 à 19,

et par la pénurie d'instituteurs ayant l'expérience du métier, dont quelques-uns se sont trouvés bloqués en République arabe unie au moment des hostilités et n'ont pu rejoindre leur poste à Gaza (voir par. 105). Toutefois, ce problème a été en grande partie résolu au cours du printemps 1968, la majorité de ces instituteurs, ainsi que quelques autres employés de l'Office, ayant été autorisés à rentrer. Les services de santé de l'Office ont fonctionné régulièrement pendant l'année, mais ont été gênés par la pénurie de personnel. Un nombre important de médecins et infirmières au service de l'Office à Gaza au moment des hostilités étaient des ressortissants de la République arabe unie. Au cours des mois qui ont suivi, certains ont démissionné et ont quitté la bande de Gaza. Il s'est avéré extrêmement difficile de les remplacer et un certain nombre de postes sont encore vacants. Au cours de l'année, l'Office n'a pas pu envoyer son personnel arabe dans les territoires occupés, mais en août 1968, un accord a été conclu au sujet de l'envoi en mission dans ces régions, pendant des périodes limitées, d'Arabes de rang élevé employés par l'Office.

16. En République arabe unie, l'Office a pris à sa charge pendant l'année le coût des secours fournis par les autorités de la République arabe unie à quelque 3 000 réfugiés immatriculés de Gaza. (On pense que le total des réfugiés immatriculés présentement en République arabe unie est considérablement plus élevé et le gouvernement estime à 13 000 le nombre de réfugiés et autres personnes déplacées en provenance de Gaza.) L'Office a également accordé des bourses supplémentaires à des étudiants réfugiés de Gaza inscrits dans des universités de la République arabe unie et se trouvant dans la gêne, et une certaine aide pécuniaire à des élèves réfugiés de l'enseignement secondaire. Actuellement, l'Office examine avec les autorités intéressées s'il pourrait accorder une aide modeste à d'autres étudiants réfugiés qui fréquentent des universités de la République arabe unie et manquent de ressources.

Aspects particuliers de l'enseignement et de la formation

17. Les difficultés survenues au sujet des manuels scolaires utilisés dans les écoles UNRWA-UNESCO ont déjà été évoquées. La ligne de conduite que s'était tracée l'Office dans le passé était de se conformer aussi étroitement que possible au système d'enseignement existant dans chacun des pays d'accueil arabes. Il le fallait dans l'intérêt des enfants réfugiés qui grandissent dans le milieu social et économique de ces pays et doivent passer les examens officiels institués par les gouvernements de ces pays afin d'être admis à leurs écoles secondaires et institutions d'enseignement supérieur (enseignement qui n'est pas assuré par l'Office). Par conséquent, les programmes d'études et les manuels scolaires des écoles UNRWA-UNESCO ont été jusqu'ici ceux que les pays d'accueil prescrivaient pour leurs propres établissements d'enseignement. Après les hostilités de juin 1967, le Gouvernement israélien a réitéré ses précédentes objections à l'égard des manuels scolaires en usage dans les écoles UNRWA-UNESCO, déclarant qu'ils contenaient des passages dénaturant les événements qui avaient précédé et suivi la création de l'Etat d'Israël et qu'ils tendaient à inculquer aux enfants qui s'en servaient la haine d'Israël. Les autorités des régions occupées ont élevé des objections auprès de l'Office au sujet du maintien d'un nombre considérable de manuels de ce genre dans ces territoires. Par la suite, elles ont interdit l'utilisation de la plupart des manuels dont l'usage était auparavant prescrit à Gaza et d'un tiers environ de ceux dont l'emploi était prescrit en Jordanie occidentale. Elles ont également annoncé leur intention d'imprimer des versions expurgées et corrigées

des manuels destinés aux écoles publiques de ces régions. L'Office a informé de ces faits l'UNESCO, qui est responsable des aspects techniques du programme d'enseignement UNRWA-UNESCO, et le Directeur général a fait le nécessaire pour porter ces questions à l'attention du Conseil exécutif de l'UNESCO, ainsi que la question de la participation de l'UNESCO aux activités d'enseignement de l'Office dans les régions occupées. Le 3 novembre 1967, le Conseil exécutif de l'UNESCO, siégeant à Paris, a adopté à l'unanimité une résolution (voir annexe III) autorisant le Directeur général de l'UNESCO à coopérer avec l'Office pour continuer à assurer un enseignement aux réfugiés, aussi bien dans les territoires occupés qu'ailleurs, sous réserve que soient observés les principes du droit international concernant les territoires occupés et compte tenu de certains principes, notamment les idéaux éthiques définis dans l'Acte constitutif de l'UNESCO et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la priorité accordée aux parents dans le choix de l'enseignement à donner à leurs enfants, le respect des traditions nationales, religieuses et linguistiques et la possibilité pour les élèves de poursuivre leurs études dans un système ayant les mêmes caractéristiques socio-culturelles et surtout linguistiques.

18. La mise en oeuvre de cette résolution a suscité quelques problèmes. En janvier 1968, le Directeur général de l'UNESCO a commencé ses consultations avec les représentants des gouvernements intéressés. Entre-temps, le Directeur général de l'UNESCO et le Commissaire général de l'Office étaient convenus que ce dernier continuerait à utiliser temporairement les manuels déjà employés dans les écoles UNRWA-UNESCO (sauf ceux interdits par les autorités des régions occupées), mais qu'il ajournerait l'introduction de nouveaux manuels qui semblaient à première vue pouvoir contrevenir à la résolution, en attendant l'examen minutieux de ces textes à la lumière des principes énoncés dans ladite résolution. Certains manuels nouvellement prescrits en Jordanie et en Syrie ont donc été soumis à l'UNESCO pour examen. Les gouvernements arabes intéressés ont élevé des protestations énergiques, à la fois contre la suspension des achats et de l'usage de nouveaux manuels dans les écoles UNRWA-UNESCO dans les territoires sous leur contrôle et contre l'arrêt dans l'utilisation de manuels prohibés par le Gouvernement israélien dans les territoires occupés en attendant que l'UNESCO les ait examinés. Ils ont souligné la préoccupation que leur causait l'éducation des enfants ainsi touchés et les conséquences qui en résulteraient pour ceux d'entre eux qui voudraient poursuivre leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur. Ils ont fait savoir au Commissaire général qu'à leur avis, les résolutions du Conseil exécutif de l'UNESCO, si elles étaient appliquées aux territoires sous leur contrôle, constitueraient une atteinte à leur souveraineté et une violation du droit de toute communauté nationale, religieuse ou linguistique de suivre les programmes d'enseignement conformes à ses traditions et à son héritage culturel. En ce qui concerne les écoles dans les territoires occupés, les gouvernements arabes ont également exprimé l'opinion que les modifications des programmes d'études ou des manuels scolaires sont contraires aux droits de l'homme fondamentaux des habitants et contraires aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, aux objectifs fondamentaux de l'UNESCO et à la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Conseil exécutif de l'UNESCO a examiné cette question lors de sa session de mai et juin 1968 à Paris et a adopté à l'unanimité une nouvelle résolution (voir annexe III), le 20 juin 1968. Dans cette nouvelle résolution, le Conseil exécutif a réaffirmé les principes énoncés dans la résolution du 3 novembre 1967, approuvé les mesures prises par le Directeur général pour y donner effet ainsi que sa coopération avec le Commissaire général, et a autorisé

le Directeur général à poursuivre ses efforts à cet égard, notamment en instituant une commission composée d'experts de l'extérieur afin d'examiner les manuels utilisés dans les écoles UNRWA-UNESCO et de formuler à ce sujet des recommandations que le Directeur général transmettra aux Etats membres intéressés pour obtenir leur assentiment et leur concours. Dans cette résolution, le Conseil exécutif a également pris note de l'intention du Directeur général de nommer un fonctionnaire de l'UNESCO au poste de surveillant des services d'enseignement de l'Office pour Gaza et la Jordanie occidentale et invité le Directeur général à rendre compte des progrès réalisés dans l'application de cette résolution lors de la session du Conseil exécutif qui se tiendra au printemps 1969.

19. En attendant, l'Office n'a pas introduit dans les écoles UNRWA-UNESCO des régions occupées les manuels expurgés ou corrigés par les autorités israéliennes à l'usage des écoles publiques de ces régions. Au lieu de cela, et afin de remplacer temporairement les manuels interdits, l'Office a publié ses propres notes de cours photocopées. Ces notes ont été rédigées à l'Institut pédagogique UNRWA-UNESCO et par des experts faisant partie du Service d'enseignement de l'Office à Beyrouth, en prenant pour base les manuels précédemment en usage dans les écoles. Certes ces notes de cours ne sauraient remplacer véritablement les manuels normaux, mais l'Office les considère comme la meilleure solution qui puisse être adoptée en l'occurrence. La publication de ces notes a été une entreprise considérable et a constitué certainement une contribution remarquable à la poursuite du programme d'enseignement pour les enfants réfugiés, dans les conditions fort difficiles existant dans les régions occupées pendant l'année dernière.

20. Un autre problème majeur que pose l'enseignement dans les régions occupées consiste à mettre au point une méthode pour organiser des examens destinés aux élèves ayant terminé leurs études secondaires et pour en faire reconnaître, si possible, le résultat par les autorités de l'enseignement des pays arabes, afin que ceux qui les auraient passés avec succès puissent poursuivre leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur arabes qui n'existent pas dans les régions occupées. L'Office a attiré l'attention de toutes les autorités intéressées sur l'importance d'une solution à ce problème, dans l'intérêt des jeunes réfugiés dont toute la formation ultérieure est en jeu; l'Office a également indiqué qu'il serait prêt à donner toute l'aide qu'il pourra pour prendre des mesures administratives en vue d'organiser des examens. Quelques progrès ont été réalisés à cet égard, comme on le verra aux paragraphes 104 à 106.

21. L'année écoulée a été marquée par un fait nouveau et encourageant dans le domaine de l'enseignement : le généreux financement d'un certain nombre de projets importants en matière d'enseignement a permis à l'Office de s'attaquer énergiquement à l'expansion de ses écoles et centres de formation, dans le cadre du programme d'amélioration de l'enseignement, établi en 1966-1967 comme suite aux suggestions des pays d'accueil tendant à ce que l'Office élabore un plan complet d'enseignement, fondé sur les besoins effectifs croissants de la population réfugiée, indépendamment de la question de savoir si des fonds seraient immédiatement disponibles. Malheureusement on n'a pu soumettre les détails de ce plan en 1967, comme prévu, à une conférence réunissant les représentants des pays d'accueil, de l'UNESCO et de l'Office; mais on pense que les propositions étudiées par l'UNESCO et l'Office correspondent en général aux programmes d'enseignement de ces pays. Ces propositions font partie d'un programme et d'un budget pour 1967-1968, communiqués aux gouvernements des pays d'accueil en 1967. L'Office et l'UNESCO préparent une étude correspondante pour 1968-1969 et l'on espère qu'en 1968 on pourra consulter à ce sujet les autorités responsables de l'enseignement des pays intéressés.

22. Différents donateurs ont versé des contributions spéciales destinées soit à certains aspects du programme d'enseignement et de formation soit à l'ensemble de ce programme. Ainsi, le Gouvernement suédois, tout en augmentant sa contribution à l'ensemble du budget de l'Office, a contribué pour 2 millions de dollars au financement de l'enseignement et de la formation, par prélèvement sur les fonds affectés à l'assistance technique.

23. Le Secrétariat danois à la coopération technique a également envoyé au cours de l'année un don substantiel, à savoir 318 000 dollars pour la construction d'écoles en Syrie et 460 000 dollars comme contribution aux frais de gestion des deux centres de formation de l'Office à Ramallah. La Suisse a maintenu son assistance financière à l'Institut pédagogique UNRWA-UNESCO avec des fonds de l'assistance technique. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne finance l'expansion et l'amélioration d'une école professionnelle en Jordanie, ainsi que des bourses d'enseignement supérieur 4/. On espère que d'autres gouvernements verseront spécialement des fonds pour des activités d'enseignement et de formation, en plus de leurs contributions régulières. De nombreux particuliers et organisations ont appuyé le programme de formation technique et pédagogique en fournissant des bourses de stage.

24. Une aide très importante a également été apportée à l'enseignement et à la formation par l'organisation privée américaine NEED, Inc. (Near East Emergency Donations) 5/. Bien que cette assistance ne fasse pas partie du budget de l'Office, des fonds s'élevant à 4 millions de dollars ont été mis à sa disposition pour construire en Jordanie quatorze écoles et deux nouveaux centres de formation, pour agrandir deux centres de formation ailleurs, ainsi que l'Institut pédagogique, et pour gérer trois programmes temporaires de formation technique et pédagogique.

Assistance d'organisations internationales, d'institutions bénévoles
et d'autres sources non gouvernementales

25. D'autres organismes et programmes spéciaux des Nations Unies ont contribué de façon appréciable pendant l'année à l'assistance aux réfugiés et aux autres personnes déplacées. La participation de l'UNESCO au programme d'enseignement et de formation a été un facteur majeur dans la poursuite d'une oeuvre constructive dans ce domaine et dans les dispositions prises pour faire face aux problèmes particuliers qui se sont posés au cours de l'année. Le rôle de l'OMS dans le programme de santé a été tout aussi décisif. La résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé, après examen du programme de santé pour les réfugiés de Palestine, est reproduite à l'annexe IV au présent rapport, car elle présente, pense-t-on, un intérêt pour l'Assemblée générale.

4/ Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne finance également un projet d'habitations urbaines à Amman, destinées à accueillir environ 3 000 familles.

5/ NEED a également contribué pour environ 1 700 000 dollars à l'établissement et à l'amélioration des camps provisoires en Jordanie orientale et en Syrie.

26. Les vivres fournis aux gouvernements intéressés par le Programme alimentaire mondial ainsi que les aliments et autres secours dispensés par le FISE, au bénéfice des personnes nouvellement déplacées et non immatriculées auprès de l'Office, ont permis de leur éviter la famine et d'alléger la détresse de ceux qui se trouvaient dans la misère. S'efforçant de satisfaire au besoin persistant d'une telle assistance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont lancé, le 30 avril 1968, un appel commun en vue de contributions spéciales de vivres.

27. Dans son rapport de l'an dernier, le Commissaire général a rendu hommage aux nombreux donateurs qui ont répondu immédiatement et généreusement aux appels d'assistance à l'époque des hostilités. Pendant toute l'année, la plupart des mêmes donateurs ont continué à envoyer des dons en espèces et en nature pour répondre aux besoins des réfugiés, et le Commissaire général tient à leur exprimer une fois de plus sa profonde gratitude et ses remerciements de cette aide supplémentaire. Les contributions de toutes les sources non gouvernementales faites directement à l'Office sont énumérées au tableau 20 de l'annexe I.

28. Les institutions bénévoles, aussi bien celles qui travaillent sur place avec tant d'efficacité et de dévouement (voir tableau 18 de l'annexe I) que celles dont le siège est ailleurs et qui ont donné une aide généreuse et intelligente jusqu'à épuisement de leurs moyens, ont conquis l'admiration de tous ceux qui ont eu le privilège de collaborer avec elles.

Programme d'avenir

29. Le présent mandat de l'Office doit se terminer le 30 juin 1969 et l'Assemblée générale voudra sans doute considérer pendant la prochaine session si ce mandat doit être prorogé pour une nouvelle période et, dans l'affirmative, pour quelle période et dans quelles conditions. A ce propos, il convient de rappeler que l'exécution d'un juste règlement du problème des réfugiés fait partie des dispositions et des principes énoncés dans la résolution 242 du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, comme base de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, et le résultat de la mission du représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient aurait évidemment de profondes répercussions sur le rôle futur de l'Office. Il semble cependant plus que probable qu'une prorogation des services de l'Office au-delà du 30 juin 1969 sera indispensable, quel que soit l'aboutissement des efforts du représentant spécial. Le Commissaire général estime que d'autres observations au sujet de la prorogation du mandat de l'Office devraient être ajournées jusqu'à la session de l'Assemblée générale. Il voudrait cependant rappeler une observation faite au paragraphe 35 de son rapport pour 1964-1965 6/, lorsque cette question a été examinée pour la dernière fois par l'Assemblée générale. Au cas où l'Assemblée générale déciderait que, pour continuer de faire face aux besoins des réfugiés, le moyen approprié serait de proroger le mandat de l'Office pour une période déterminée, le Commissaire général voudrait faire remarquer que cette prorogation pour une période aussi longue que possible serait favorable à l'établissement et à l'exécution efficace du programme de l'Office, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 13 (A/6013).

30. Au lieu de fixer une période, l'Assemblée générale voudra peut-être envisager une prorogation du mandat de l'Office pour une période indéterminée, sous réserve d'un réexamen annuel par l'Assemblée générale. Une telle disposition serait plus souple et permettrait d'adapter le programme de l'Office aux circonstances futures, tout en laissant entièrement à l'Assemblée générale son droit de regard.

31. Le contenu des programmes de l'Office pendant la période de prorogation qui serait autorisée par l'Assemblée générale devrait également dépendre dans une grande mesure du résultat des efforts actuellement entrepris en vue d'aboutir à un règlement pacifique dans la région, y compris le juste règlement du problème des réfugiés. Si ces efforts sont couronnés de succès, les services de l'Office seraient fort probablement encore nécessaires pendant une période de transition au cours de laquelle le règlement entrerait en vigueur. Si toutefois on ne peut aboutir à un juste règlement du problème des réfugiés et si l'Office est alors chargé de maintenir ses services aux réfugiés dans le besoin, la base de ses activités sera probablement assez semblable à ce qu'elle a été dans le passé.

32. Sous réserve de ces considérations, l'Office tient à insister sur la nécessité d'apporter de nouvelles améliorations très souhaitables aux services d'enseignement et de santé dispensés aux réfugiés, et sur son espoir que l'on pourra disposer de fonds à cette fin. Dans le domaine éducatif, l'Office désirerait poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles UNRWA-UNESCO. Les facteurs principaux d'une telle amélioration seraient une nouvelle augmentation substantielle du pourcentage d'instituteurs qualifiés que l'on réaliserait en développant la formation en cours d'emploi et la diminution du nombre d'élèves par rapport au maître, en recrutant davantage d'instituteurs et en construisant de nouvelles classes. Un autre objectif prioritaire serait de remplacer, au cours d'une période d'environ trois années, les nombreux bâtiments scolaires nettement insuffisants, qu'il s'agisse de locaux loués ou de bâtisses temporaires érigées par l'Office dans les premières années qui ont suivi 1950. L'Office désirerait également poursuivre l'expansion et l'amélioration du programme de formation, tant pédagogique avant l'emploi que technique, afin d'en accroître la capacité de 50 p. 100. A cet égard, les premiers progrès notables ont été réalisés grâce à l'affectation de fonds spéciaux reçus pendant l'année dernière. Il ne paraît guère nécessaire de souligner que les mesures ainsi proposées d'amélioration et d'expansion des écoles, des centres de formation et du programme de formation en cours d'emploi ne pourraient aboutir qu'à condition que l'on dispose des fonds nécessaires pour couvrir les frais de gestion du programme existant ainsi que le coût des améliorations à y apporter.

33. Dans le domaine de la santé, l'Office voudrait examiner, après le maintien de ses services existants, trois améliorations majeures. Premièrement, il espérerait poursuivre le remplacement graduel, commencé il y a quelques années, des bâtiments insuffisants servant actuellement de centres médicaux et de dispensaires et améliorer l'équipement et les installations dont ils sont pourvus. Nombre des travaux réalisés jusqu'ici à cette fin ont été financés par des contributions spéciales de sources non gouvernementales et l'Office espérerait recevoir dans l'avenir d'autres dons de cette sorte. Deuxièmement, l'Office désirerait pouvoir entreprendre une action énergique afin d'améliorer les conditions de vie dans ses camps, particulièrement ceux situés dans les agglomérations urbaines. Certaines des mesures envisagées, telles que l'aménagement des routes et sentiers, l'éclairage des rues et les services communautaires, sortiraient du cadre des services de santé. Toutefois l'amélioration des camps

consisterait surtout à assurer un meilleur approvisionnement d'eau, à installer des canalisations et autres services sanitaires. Le troisième objectif serait d'améliorer la surveillance médicale et la nutrition des enfants d'âge préscolaire, soit de deux à six ans. Jusqu'ici, ce groupe particulièrement vulnérable a reçu moins d'attention, compte tenu de ses besoins, que les nourrissons jusqu'à deux ans.

Finances

34. La situation financière de l'Office est toujours précaire et les perspectives d'avenir encore plus alarmantes. Au cours des quatre années se terminant le 31 décembre 1966, les dépenses ont dépassé les recettes de 6 millions de dollars et le fonds de roulement de l'Office est tombé à 14,2 millions de dollars. En 1967, un certain nombre de contributions spéciales ont été versées après les hostilités pour permettre à l'Office de poursuivre ses activités durant la crise. Compte tenu de ces contributions, l'Office disposait, au 31 décembre 1967, d'un excédent de 2,5 millions de dollars par rapport au début de l'année. Toutefois, en 1968, les dépenses seront sensiblement plus élevées qu'auparavant, en raison de besoins accrus et de prix en hausse, et l'on estime qu'elles dépasseront les recettes pendant l'année de 3,7 millions de dollars ^{7/}. Même en déduisant le solde non utilisé de l'année 1967, s'élevant à 2,5 millions de dollars, de ce déficit de 3,7 millions de dollars, il restera encore un écart de 1,2 million de dollars, et le fonds de roulement de l'Office tombera à son niveau le plus bas.

35. Pour l'année 1969, une nouvelle augmentation des dépenses paraît inévitable. Poursuivre les programmes existants reviendra à 42,5 millions de dollars. Sur la base des indications actuelles, on estime que les recettes ne dépasseront pas 37,6 millions de dollars. Le déficit prévisible est donc de 4,9 millions de dollars. Or, on ne pourra plus couvrir les déficits futurs en prélevant sur le fonds de roulement, puisque celui-ci sera probablement ramené à 13 millions de dollars au 1er janvier 1969. Ce montant ne comprendra guère d'espèces, mais surtout des marchandises en réserve et en cours de transport (pour environ 6 millions de dollars) et des contributions annoncées, mais non encore reçues (pour environ 7 millions de dollars).

36. Le Commissaire général est d'avis que la tentative de résoudre ce problème en réduisant les services fournis aux réfugiés ne serait ni réalisable ni réaliste. Dans la situation économique défavorable qui règne actuellement dans la région, les services existants - dont le coût moyen est inférieur à 40 dollars par réfugié et par an - sont encore plus indispensables aux réfugiés qu'avant les hostilités, et toute tentative de fermer des centres de distribution alimentaire, des centres de santé et des écoles aurait un effet désastreux sur des gens souffrant déjà de dures privations et de tensions psychologiques par suite des

7/ Le Commissaire général exprime sa profonde gratitude aux pays suivants qui ont augmenté leurs contributions ordinaires ou qui ont fait des contributions spéciales en 1968 : Abu Dhabi, Canada, République de Chine, Danemark, République fédérale d'Allemagne, Finlande, France, Irlande, Mexique, Niger, Norvège et Suède. Le Royaume-Uni a augmenté sa contribution en livres sterling pour maintenir à son niveau le montant exprimé en dollars. (Le tableau 20 de l'annexe I donne un état récapitulatif des contributions des gouvernements.)

événements de l'année passée. Une augmentation des recettes est donc absolument essentielle et le Commissaire général demande instamment à l'Assemblée générale de prendre des mesures en vue d'assurer des ressources financières suffisantes pour l'exécution du mandat humanitaire qu'elle a confié à l'Office.

Résumé et conclusions

37. Il est encourageant de constater que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les institutions bénévoles ont dans une large mesure répondu, par des efforts concertés, aux besoins physiques, immédiats et essentiels, des milliers de personnes déplacées par suite des hostilités de juin 1967 et de leurs conséquences. On peut affirmer que, bien que la souffrance humaine des personnes déplacées soit grande, du moins elle n'a pas été aggravée par la famine ou les épidémies.

38. Toutefois, alors qu'après les hostilités, des secours immédiats et généreux ont été envoyés de toutes parts, l'intérêt et l'assistance s'affaibliront presque inévitablement à mesure que passera le temps. Or, la situation des milliers de réfugiés et autres personnes déplacées risque de s'aggraver plutôt que de s'améliorer, lorsque l'économie des pays arabes qui les ont accueillis subira toutes les répercussions des hostilités et de la tension au Moyen-Orient. Le fardeau financier qui pèse sur ces pays a été - et continue d'être - particulièrement lourd à porter.

39. Quant à l'Office, il est moins capable de leur venir en aide parce que certains de ses meilleurs camps, écoles, dispensaires et autres installations restent inoccupés à Jéricho et que d'autres camps de la rive occidentale sont en partie évacués alors que les anciens habitants de ces camps arrivent tout juste à subsister dans les villages de toile ou dans d'autres abris temporaires de Jordanie orientale. L'Office a été et reste prêt à faire tout ce qu'il pourra afin d'assurer de meilleures conditions de vie dans ces villages de toile aménagés d'urgence. Cependant, devoir improviser et dépenser des moyens limités, alors que des camps et installations convenables et permanents sont vides en Jordanie occidentale, est manifestement absurde.

40. L'Office est donc d'avis que, en l'absence du "juste règlement du problème des réfugiés" considéré avec raison par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967, comme élément essentiel d'une "paix juste et durable au Moyen-Orient", ceux qui ont fui après le déclenchement des hostilités devraient être autorisés à retourner aux lieux où ils vivaient avant juin 1967. Ceci, pense-t-on, correspond à la volonté exprimée aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale.

41. Quoi qu'il en soit, qu'il éprouve ou non l'immense soulagement qu'apporterait ce retour, l'Office est déterminé à s'acquitter du présent mandat que lui a confié l'Assemblée générale jusqu'aux extrêmes limites de ses moyens budgétaires. L'Office pense, au cas où l'Assemblée générale déciderait de proroger son mandat, que l'état où se trouvent les réfugiés exige non seulement le maintien, mais encore l'expansion des services dispensés dans les domaines de la santé et de l'enseignement et il y pourvoira dans la limite des fonds dont il dispose. Il possède certains fonds pour des projets d'équipement, particulièrement dans le domaine de l'enseignement, grâce aux dons généreux de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Ce dont l'Office a besoin par-dessus tout,

c'est de pouvoir disposer d'un minimum indispensable et assuré pour la gestion de ses services existants et des nouvelles installations devant être aménagées grâce aux fonds destinés à des projets d'équipement. Ce sont ces frais réguliers de gestion qui sont d'une importance vitale pour le maintien de ces services et, partant, pour la vie quotidienne des réfugiés. Au cours des récentes années, l'Assemblée générale elle-même, occasionnellement le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général ainsi que le Commissaire général de l'Office ont lancé des appels réitérés en vue d'obtenir une augmentation des contributions volontaires. Quelques donateurs ont accru leurs contributions, mais le total des contributions reçues est demeuré considérablement en deçà des besoins. Durant la vingt et unième session de l'Assemblée générale, il avait été suggéré qu'une des possibilités de consolider les assises financières de l'Office qui laissent à désirer actuellement consisterait à transférer ses dépenses d'administraticn - se situant entre 3,2 et 4 millions de dollars par an - au budget mis en recouvrement de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la présente session, l'Assemblée générale voudra peut-être étudier à nouveau cette proposition ou examiner d'autres moyens pour assurer le financement nécessaire. Quoi qu'il en soit, le Commissaire général juge de son devoir de signaler que, faute de contributions supplémentaires sous une forme ou une autre, représentant 10 p. 100 de ses recettes prévues pour l'année en cours, l'Office ne pourra échapper à une réduction des services fournis à la population des réfugiés; il en résulterait des privations et des souffrances humaines et les efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général nommé en application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 s'en trouveraient vraisemblablement compromis. Le Commissaire général sait que l'Assemblée générale a pleinement conscience de l'importance du fait qu'une prorogation du mandat de l'Office devrait s'accompagner du consentement des Etats Membres à fournir les fonds nécessaires à son exécution.

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1967 AU 30 JUIN 1968

42. La présente section du rapport décrit les principales activités de l'Office au cours de la période allant du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968. Au cours de cette période, il n'est guère d'aspects des activités de l'Office qui n'aient subi le contrecoup des hostilités du mois de juin 1967 et des actions militaires qui les ont suivies, ainsi que des responsabilités supplémentaires dont l'Office a été chargé en application de la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale, réaffirmée par la résolution 2341 (XXII). Quelques-unes des difficultés rencontrées à la suite d'actions militaires et les dispositions prises en conformité avec la résolution sont incorporées dans le compte rendu normal de chacune des catégories d'activité. La deuxième partie du présent rapport, qui présente le budget de l'UNRWA pour l'année 1969, contient des informations supplémentaires sur les dépenses prévues pour chaque activité durant l'année civile 1968 et sur les dépenses effectives en 1967. L'annexe II du rapport traite des aspects juridiques des travaux de l'Office.

A. Service de secours

43. L'exode des réfugiés en provenance de la rive occidentale vers la Jordanie orientale s'est poursuivi tout au long de l'année, et il a été aggravé, au cours des derniers mois, par un flot continu de réfugiés venant de Gaza; toutefois, on a pu observer une diminution sensible de ce mouvement vers la fin de l'année qui fait l'objet de ce rapport. Cet exode a été la cause de difficultés inévitables dans les listes de l'Office, et c'est pourquoi des mesures très strictes d'identification ont été instaurées dans les centres de distribution à Gaza, sur la rive occidentale et en Jordanie orientale, afin de veiller à ce que seuls les réfugiés immatriculés reçoivent les rations. Par ailleurs, à Gaza et sur la rive occidentale, on a contrôlé et on continue de contrôler l'existence et la présence des membres de chaque famille, spécialement dans les cas des familles qui ont été divisées par l'exode vers la Jordanie orientale, et où les rations de la famille ont été réclamées et distribuées en deux lieux différents à des membres immatriculés d'une même famille. Par suite des contrôles stricts qui ont été introduits, un nombre appréciable de personnes n'ayant pas droit aux rations ont été rayées des listes de rationnaires. Toutefois, en raison du mouvement constant de la population, plusieurs mois s'écouleront encore avant que des chiffres précis puissent être obtenus; par exemple, certains réfugiés, dont les noms avaient été rayés des listes de la rive occidentale et de Gaza pour absence, ont réclamé, par la suite, des rations en Jordanie orientale.

44. Avant les hostilités de juin 1967, les listes d'immatriculation pour toute la Jordanie étaient tenues à Jérusalem (rive occidentale) et c'est également là que se trouvait la majorité du personnel de recensement et d'immatriculation. Après les hostilités, il a fallu établir un nouveau centre d'immatriculation à Amman (Jordanie orientale), auquel pourraient se référer les organes de l'Office

qui sont chargés des services de secours dans cette région. En raison du nombre limité de personnel qualifié disponible en Jordanie orientale et des problèmes de gestion inhérents à l'instabilité de la situation, il n'a pas été possible d'achever à Amman l'établissement des nouvelles listes pour les réfugiés déjà immatriculés mais déplacés à nouveau. Un progrès considérable avait déjà été fait lorsque, au mois de février, l'exode des réfugiés en provenance des nouveaux camps de la vallée du Jourdain, déclenché par des actions militaires successives, a rendu caduques les listes préalablement établies. De nouvelles listes ont dû être dressées afin que les réfugiés puissent recevoir les rations et les prestations dans leurs nouveaux lieux de résidence. Les listes des réfugiés immatriculés déplacés sont toujours incomplètes et la nécessité d'entreprendre cette tâche sans délai a eu pour conséquence inévitable de retarder l'immatriculation et l'enregistrement normal des changements dans la composition des familles, tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. Le nombre des naissances parmi les réfugiés résidant normalement en Jordanie orientale, qui n'ont pas encore été enregistrées sur les listes de l'Office, pourrait s'élever à lui seul à 12 000. C'est compte tenu de toutes ces insuffisances qu'il faut considérer les statistiques ci-après.

45. Au 30 juin 1968, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 364 294 ^{8/}, contre 1 344 576 au 31 mai 1967. En juin 1968, le nombre de rations distribuées était de 862 988, ce chiffre comprenant des distributions à titre d'urgence (dans chacun des premiers mois qui ont suivi les hostilités, on a distribué jusqu'à 956 000 rations). Le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office, et qui ne sont pas des rationnaires, s'est élevé à 501 000, contre 485 000 en juin 1967. Les tableaux 1 à 3 de l'annexe I donnent des statistiques sur le nombre des réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquels ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles des réfugiés d'après les dossiers de l'Office.

46. En plus de son programme normal de distribution de rations aux réfugiés immatriculés, l'Office a, sur la demande du Gouvernement jordanien et aux frais de ce dernier, distribué des rations à toutes les personnes déplacées (non immatriculées auprès de l'Office) en Jordanie orientale. En juin 1968, des rations ont été distribuées à 240 000 de ces personnes.

Immatriculation et contrôle des listes

47. Bien qu'il n'ait pas été possible de continuer le travail normal de rectification des listes en Jordanie orientale et sur la rive occidentale, en raison de la confusion créée dans les listes de l'Office par suite du mouvement massif de la population, un nombre appréciable de personnes ne remplissant pas les conditions

^{8/} Ce chiffre excède le nombre total mentionné dans l'introduction du rapport pour chaque territoire où l'Office exerce ses activités (voir par. 5, 6, 10, 14, 15 et 16); il comprend en effet les réfugiés immatriculés qui se trouvent maintenant en République arabe unie et d'autres qui - préalablement immatriculés dans la rive occidentale ou à Gaza - vivent maintenant ailleurs. Le total des immatriculations comprend environ 30 000 personnes qui figurent dans les catégories spéciales, telles que les pauvres de Jérusalem et de Gaza et les villageois frontaliers.

imposées ont néanmoins été radiées des listes des rationnaires au moment de la vérification du lieu de résidence actuel des familles de réfugiés immatriculés. Un progrès considérable a été réalisé dans ce domaine à Gaza et sur la rive occidentale, mais il reste beaucoup à faire. En Jordanie orientale, où la majorité des réfugiés déplacés ont trouvé abri, le progrès a été bien plus lent en raison du mouvement continu des réfugiés vers le pays et à l'intérieur même du territoire. Egalement en Jordanie orientale, comme il est dit au paragraphe 44, il n'a pas été possible, en raison du volume du travail, d'inscrire sur les listes de l'Office tous les changements dans la composition des familles déclarés au cours de l'année. C'est pourquoi les listes d'immatriculation de l'Office, en ce qui concerne la Jordanie orientale et, à un degré moindre, Gaza et la rive occidentale, sont incomplètes ainsi d'ailleurs que les statistiques dérivées de ces listes.

48. Au Liban et en Syrie, le travail de contrôle et d'immatriculation s'est poursuivi normalement tout au long de l'année.

49. Dans l'ensemble des territoires où l'Office exerce ses activités, les noms de 55 327 personnes, dont 47 390 rationnaires, ont été radiés des listes au cours des douze mois écoulés au 30 juin 1968 (contre 21 554 au cours des douze mois écoulés au 30 juin 1967). Toutefois, un certain nombre de réfugiés déplacés ont reçu des rations "provisoires" en Jordanie orientale durant le mois de juin 1968. Un grand nombre d'entre eux seront réinscrits sur les listes des rationnaires une fois que leurs droits auront été confirmés. A la place de ces réfugiés qui ont été radiés des listes de rationnaires, 16 078 rations ont été distribuées au cours de l'année à des enfants figurant sur la liste d'attente et dont les parents se trouvent dans un dénuement extrême.

50. Tous les enfants des réfugiés déplacés (9 597) qui vivent dans les camps de tentes en Jordanie orientale ont reçu des rations de l'Office comme mesure d'urgence, tandis que les enfants des réfugiés déplacés vivant hors des camps ont reçu des rations offertes par le Gouvernement jordanien. De même en Syrie, 3 022 enfants de réfugiés déplacés ont reçu des rations de l'Office.

51. La situation financière de l'Office l'a obligé à maintenir ses restrictions sur le nombre des rationnaires. Ainsi, le nombre d'enfants de plus d'un an qui ne reçoivent pas de rations continue d'augmenter. En juin 1968, le nombre de ces enfants s'élevait à 299 232, dont 154 372 en Jordanie orientale, 71 722 sur la rive occidentale, 7 665 au Liban, 28 300 en République arabe syrienne et 37 173 dans le territoire de Gaza; toutefois, comme il a été mentionné plus haut, 9 597 de ces enfants en Jordanie orientale et 3 022 en République arabe syrienne reçoivent des rations de l'Office comme mesure d'urgence. D'autre part, 43 553 enfants reçoivent des rations données par le Gouvernement jordanien.

Rations de base

52. La composition de la ration alimentaire de base, qui fournit environ 1 500 calories par jour en été et 1 600 en hiver, est restée inchangée durant l'exercice couvert par le présent rapport. On trouvera au tableau 4 de l'annexe I des détails sur ces rations et sur les autres denrées distribuées aux réfugiés. Au cours de l'année, l'Office a importé pour son programme normal

quelque 112 300 tonnes de farine et environ 25 500 tonnes d'autres denrées alimentaires. Le coût de ces approvisionnements et de leur distribution s'est élevé à environ 33 p. 100 du budget de l'Office.

Alimentation d'appoint

53. Etant donné que la ration de base de l'UNRWA ne contient pas d'aliments frais ou de protéines animales, le programme d'alimentation d'appoint a été établi en vue de répondre à tous les besoins de nutrition de base des catégories les plus vulnérables de la population réfugiée. L'alimentation d'appoint consiste en lait liquide, repas chauds et préparations vitaminées, servis journellement à certaines catégories de personnes sélectionnées. Des rations supplémentaires de produits secs sont distribuées mensuellement aux femmes enceintes ou qui allaitent et aux tuberculeux non hospitalisés. En remplacement du lait, on distribue actuellement, dans le cadre du programme normal, aux enfants âgés de six à dix ans du CSM (aliment très riche en protéines, composé de farine de maïs, de soja et de lait en poudre). Depuis les hostilités de juin, du CSM a été également distribué, comme mesure d'urgence, à certaines autres catégories de personnes, comme il est indiqué ci-après.

54. En temps normal, le programme de distribution de lait de l'Office est rendu possible par une contribution spéciale annuelle de lait en poudre écrémé du Gouvernement des Etats-Unis. Pendant l'exercice considéré, cette contribution a été de 1 011 tonnes de lait en poudre, plus 1 029 tonnes de CSM. Une contribution substantielle (2 100 tonnes) de lait écrémé en poudre a été également reçue du Gouvernement canadien. Grâce à la réception de ces quantités de lait écrémé, on a pu reprendre le programme de distribution de lait dans les écoles, qui avait été suspendu l'année précédente faute de lait, et étendre la distribution du lait aux enfants des réfugiés nouvellement déplacés âgés de six à quinze ans. L'Office a maintenu la distribution quotidienne d'un mélange de lait écrémé et de lait entier aux nourrissons âgés de six à douze mois et aux bébés âgés de moins de six mois non nourris au sein. De même, il a maintenu la distribution, vingt-six jours par mois, de lait écrémé reconstitué aux enfants âgés d'un à six ans, aux femmes enceintes ou qui allaitent et aux malades sur ordonnance médicale.

55. L'Office a continué à fournir, six jours par semaine, des repas chauds diététiquement équilibrés, dans des centres d'alimentation d'appoint et dans des centres de distribution de rations alimentaires, dont le nombre varie de 106 à 121, situés dans des camps et dans d'autres agglomérations où vivent de nombreux réfugiés. En raison de l'exode massif des réfugiés de certaines régions, huit centres (1 en Syrie, 5 sur la rive occidentale et 2 en Jordanie orientale) ont cessé de fonctionner, alors que des dispositions provisoires ont dû être prises pour l'alimentation dans les camps d'urgence nouvellement établis. En temps normal, les repas sont fournis à tous les enfants jusqu'à l'âge de six ans et, sur ordonnance médicale, aux enfants âgés de six à quinze ans, avec un plafond quotidien de 45 000 repas pour les deux groupes. Après les hostilités, le plafond a été porté à 71 500 pour y ajouter 8 000 enfants de moins de six ans et 18 500 enfants déplacés âgés de six à quinze ans. On a continué à servir un menu équilibré et riche en vitamines pour le traitement des nourrissons et des enfants souffrant de gastro-entérite ou de malnutrition ou des deux. Des capsules de vitamines A et D ont été distribuées 26 jours par mois aux enfants âgés de moins de six ans qui se présentent aux centres d'alimentation d'appoint. Les

enfants des écoles primaires élémentaires ont continué à recevoir des comprimés de polyvitamines douze jours par mois. Ces comprimés ont été remplacés au début de 1968 par des capsules de vitamines A et D. Des rations supplémentaires de produits secs ont été fournies, sur ordonnance médicale, aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de leur grossesse, aux femmes qui allaitent jusqu'au douzième mois après l'accouchement et aux tuberculeux non hospitalisés. A partir d'octobre 1967, les enfants âgés de six à dix ans ont reçu une ration mensuelle de 500 grammes de CSM.

56. Un programme urgent d'alimentation d'appoint, qui avait été introduit en faveur des réfugiés et d'autres personnes nouvellement déplacées après les hostilités de juin, s'est poursuivi tout au long de la période couverte par le présent rapport. Dans le cadre de ce programme on a servi un repas chaud et du lait, une fois par jour et six jours par semaine, à tous les enfants déplacés jusqu'à l'âge de quinze ans, ainsi qu'un appoint mensuel de protéines consistant en une boîte de viande de 12 onces et de 500 grammes de CSM à tous les réfugiés déplacés en Syrie, à ceux vivant dans les camps de tentes en Jordanie orientale et aux personnes déplacées et reconnues nécessiteuses sur la rive occidentale. En outre, en Syrie, un appoint composé de farine, d'huile et de riz, a été distribué aux réfugiés déplacés vivant dans des camps de tentes en Syrie et aux personnes de la même catégorie reconnues nécessiteuses et qui vivent en dehors des camps, afin de rendre la ration de l'Office aussi proche que possible, en valeur nutritive, de celle fournie par le Gouvernement syrien aux personnes syriennes déplacées.

57. En réponse aux appels lancés par le Commissaire général sollicitant une aide supplémentaire pour lui permettre de faire face aux demandes croissantes qui affluaient à l'Office à la suite des hostilités de juin 1967, de nombreuses contributions furent reçues, les unes en espèces et les autres en nature. Ces dernières comprenaient du lait, de la viande en conserve et diverses autres denrées alimentaires.

58. Les tableaux 5 et 6 de l'annexe I donnent, en résumé, les chiffres s'appliquant aux diverses catégories de réfugiés qui ont bénéficié des programmes de distribution de lait et d'alimentation d'appoint.

Camps et abris

59. Le nombre de réfugiés qui, d'après les listes de l'Office, résident dans les camps de l'UNRWA est tombé de 532 990 en mai 1967 à 454 232 en juin 1968, principalement à cause de l'exode vers la Jordanie orientale, en provenance des camps importants de la vallée du Jourdain sur la rive occidentale, à la suite des hostilités de juin 1967. En revanche, avec l'assistance du Gouvernement jordanien, l'Office a établi de nouveaux camps d'urgence en Jordanie orientale où 78 400 réfugiés immatriculés et personnes déplacées se trouvaient en juin 1968 (voir tableau 8 de l'annexe I).

60. La situation étant demeurée incertaine toute l'année, aucune construction importante n'a été entreprise, abstraction faite des mesures d'urgence. Les plans de relogement pour 600 familles à Amman venaient d'être achevés au commencement des hostilités; mais avant que ces abris aient pu être occupés par les familles auxquelles ils étaient destinés, ils ont été envahis par des réfugiés

et par d'autres personnes déplacées de la rive occidentale. Au Liban, 90 abris ont été construits au camp de Rachidiyé pour y reloger des réfugiés dont les abris avaient été endommagés par la mer au moment des tempêtes de l'hiver ou ceux qui avaient été transférés d'ailleurs. A Gaza, on s'est contenté de réparer les abris et installations endommagés pendant et après les hostilités. Aucun programme de construction d'abris n'a été autorisé pour la Syrie ou pour la rive occidentale.

61. Immédiatement après les hostilités, sept camps d'urgence ont été établis en Jordanie orientale et un programme a été élaboré pour améliorer les conditions de vie dans les camps durant l'hiver. Avant la fin de 1967, 1 000 abris charpentés étaient érigés, 2 000 autres étaient en bonne voie d'achèvement et on travaillait à l'adduction d'eau, à la construction de latrines, de chemins, d'un système d'écoulement des eaux de pluie et à l'aménagement de sols en béton avec des murets d'enceinte pour les tentes. Ces derniers, toutefois, ont dû être abandonnés en même temps que la construction d'abris charpentés parce que les réfugiés étaient résolus à n'accepter que des mesures temporaires pour améliorer leurs conditions de vie. Finalement, lorsque des hostilités ont éclaté de nouveau en février 1968, les camps de réfugiés de la vallée se sont vidés du jour au lendemain, ou presque. La situation qui y régnait n'a pas permis leur retour et tout travail fut arrêté. On a aussitôt entrepris d'établir six nouveaux camps dans les régions montagneuses de la Jordanie. A l'un de ces emplacements, à Zizia, la Société iranienne du Lion rouge et du Soleil a entrepris de construire des installations de caractère plus solide et ces travaux sont en voie d'achèvement.

62. En Syrie, à la date du 30 juin 1968, 7 746, sur les 17 500 réfugiés immatriculés qui avaient fui le théâtre des opérations militaires dans le sud de la Syrie, avaient trouvé abri dans des villages de toile, et l'amélioration des conditions de vie dans ces camps avait fait des progrès considérables. Tous les camps ont des latrines et de l'eau potable et, dans le but de protéger les réfugiés des orages et des inondations, on a construit des réseaux bétonnés d'évacuation des eaux de ruissellement et des sols en béton avec des murets d'enceinte autour des tentes ainsi que des chemins bétonnés et des routes asphaltées.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

Vêtements

63. Grâce à leurs généreux contributeurs à l'étranger, les organisations bénévoles ont continué d'assurer la plus grande partie des besoins des réfugiés en vêtements. Ces besoins ont considérablement augmenté en 1967 par suite des hostilités de juin, la plupart des réfugiés ayant abandonné leurs foyers en emportant pour tous vêtements ceux qu'ils avaient sur eux. Au cours de l'année, plus de 1 400 tonnes de vêtements usagés ont été reçus et distribués par l'UNRWA en Jordanie orientale, sur la rive occidentale, au Liban et à Gaza, à des réfugiés immatriculés qui étaient dans le besoin. L'Office, de son côté, a dépensé quelque 30 000 dollars pour le transport par voie de terre et de mer des vêtements reçus de l'étranger.

64. Les organisations suivantes ont généreusement maintenu et même augmenté leurs contributions régulières pour répondre aux besoins des milliers de réfugiés immatriculés et autres personnes déplacées, et d'autres dons spéciaux ont été reçus

de diverses organisations des Etats-Unis, du Canada et d'Europe, qui ont grandement aidé à répondre aux besoins vestimentaires urgents :

- American Friends Service Committee
- Canadian Lutheran World Relief
- Caritas-Verband (République fédérale d'Allemagne)
- Church of Scotland
- Church World Service (Etats-Unis)
- Lutheran World Relief, Inc.
- Mennonite Central Committee (Etats-Unis)
- Oxford Committee for Famine Relief (Royaume-Uni)
- Croix-Rouge canadienne
- Unitarian Service Committee of Canada
- United Church of Canada
- Vastkustens Efterkrigshjalp (Suède)
- Women's Royal Voluntary Service (Royaume-Uni).

Assistance individuelle

65. Dans le cadre de ce programme, on a continué à venir en aide aux membres les plus nécessiteux de la communauté des réfugiés : grands malades, veuves, vieillards, ou victimes des séquelles des hostilités, qui ayant tout perdu avaient particulièrement besoin d'assistance matérielle ou de conseils. Au cours de l'année écoulée, environ 12 000 familles ont bénéficié de petits dons en espèces pour les aider à surmonter leur situation particulièrement critique. D'autres ont reçu une assistance spéciale consistant en vêtements, couvertures, pétrole et layettes.

66. Dans les mois qui ont suivi les hostilités, les travailleurs sociaux de l'Office sur la rive occidentale ont dispensé des services sociaux d'urgence aussi bien aux réfugiés qu'aux personnes déplacées dans la région, et plus particulièrement aux habitants des villages frontaliers détruits. On a notamment distribué de l'argent, des vêtements, des couvertures, des layettes, des ustensiles, etc. Une assistance semblable a été fournie à Gaza et aux réfugiés nouvellement déplacés en Jordanie orientale et en Syrie.

67. De plus, les assistants sociaux ont conseillé les réfugiés à propos de leurs problèmes personnels et familiaux. Ils ont également placé 161 orphelins et 50 personnes âgées dans des institutions.

B. Service de santé

68. Bien que les hostilités de juin 1967 et la série d'incidents militaires qui ont eu lieu fin 1967 et au début de cette année aient créé de nombreuses difficultés pour les services de santé de l'Office, celui-ci a pu mettre sur pied, en collaboration avec les autorités sanitaires officielles des pays d'accueil, des services et des installations sanitaires d'urgence et fournir les services médicaux de base aux réfugiés et autres personnes déplacées vivant dans des villages de toile en Jordanie orientale et en Syrie. Ces services et ces installations ont été améliorés et alignés progressivement sur ceux que l'Office assure dans le cadre de son programme normal.

69. Ce programme, administré au bénéfice de tous les réfugiés de Palestine remplissant les conditions nécessaires, continue d'être un système d'ensemble de protection sanitaire, comprenant aussi bien des services préventifs que curatifs. Par ailleurs, l'Office continue d'appliquer le principe selon lequel ses services sanitaires doivent se situer à un niveau analogue à celui des services fournis par les gouvernements respectifs aux groupes comparables de leurs propres populations. L'orientation technique a été fournie par l'OMS, conformément à l'accord en vertu duquel ladite Organisation assure à l'UNRWA les avis et les conseils nécessaires en matière de santé. A la vingt et unième session de l'Assemblée mondiale de la santé qui s'est tenue à Genève en mai 1968, le rapport annuel du Directeur des services de santé de l'UNRWA a été passé en revue et l'Assemblée a adopté par la suite une résolution qui est reproduite dans l'annexe IV de ce rapport. Au cours de l'année, les services de santé de l'UNRWA ont eu le bénéfice des conseils d'une équipe OMS de l'alimentation maternelle et infantile qui a étudié l'état de santé et de nutrition des mères et des enfants parmi les réfugiés nouvellement déplacés.

70. Comme par le passé, et plus particulièrement après le conflit de juin 1967, l'Office a reçu des contributions généreuses pour le programme sanitaire de divers donateurs et notamment de gouvernements, d'institutions charitables, d'universités, d'entreprises commerciales et de particuliers. La fourniture de vaccins par les gouvernements des territoires où l'Office exerce ses activités a particulièrement aidé l'action préventive. Ces contributions, en espèces ou en nature, s'adressaient à des besoins divers mais découlant principalement de l'état d'urgence tels que la construction de centres sanitaires provisoires et la mise en place de services d'assainissement de base dans des camps de tentes, le détachement de personnel, les prestations de services gratuits dans les hôpitaux et laboratoires, les fournitures médicales, les denrées alimentaires d'appoint, les layettes et la participation à des campagnes de vaccination.

71. Au cours de l'exercice considéré, l'Office a fourni des services d'hygiène aux réfugiés et autres personnes déplacées dans 120 localités au début de ladite période, et 108 à sa fin. L'Office a assuré le fonctionnement des centres de santé et des dispensaires dans la plupart de ces localités; dans 17 autres, une assistance essentiellement médicale a été dispensée par les soins des gouvernements des pays d'accueil ou d'institutions bénévoles avec l'aide de subventions de l'Office. Sur les 91 centres de l'Office, huit étaient du genre provisoire ou d'urgence et établis dans des camps de tentes (6 dans la vallée orientale du Jourdain et 2 dans la région de Damas en Syrie). Lorsque les camps de la vallée du Jourdain ont été abandonnés en février 1968 par suite d'actions militaires,

cinq nouveaux centres de type provisoire ont été établis dans les camps de tentes réinstallés sur les hauteurs de la Jordanie orientale. Dans le sixième camp provisoire établi à Zizia, les services d'hygiène ont été assurés par la Société iranienne du Lion rouge et du Soleil. Entre-temps, l'Office, par suite des hostilités de juin et des événements ultérieurs, a perdu l'usage des installations sanitaires ou dispensaires dans sept localités de la région de Quneitra en Syrie (où il ne restait plus de réfugiés), de quatre localités sur la rive occidentale et de neuf localités en Jordanie orientale, y compris six dans la région de la vallée du Jourdain, mais compte non tenu des installations des camps abandonnés. Bien que tous les centres sanitaires aient continué de fonctionner dans le territoire de Gaza, une pénurie assez sérieuse de personnel y a été créée par le départ de quelques-uns des médecins et infirmières diplômées qui étaient ressortissants de la RAU et par la difficulté de les remplacer.

72. Depuis plusieurs années, l'Office cherche à remplacer les centres sanitaires et les dispensaires vétustes et défectueux. La plupart des vieux centres qui subsistent fonctionnent depuis 1948; à l'époque, la situation d'urgence ne laissait pratiquement pas d'autre possibilité que d'utiliser les bâtiments déjà sur place. En 1967, un nouveau centre avec des installations modernes a été achevé au camp de Jabalia dans le territoire de Gaza en remplacement d'un vieux centre sanitaire grâce à des fonds offerts à cette fin par le Comité belge pour les réfugiés. Un autre centre est en cours de construction dans le territoire de Gaza pour remplacer le vieux centre du camp de Rafah, avec des fonds offerts par le Comité norvégien pour les réfugiés. Des fonds ont été reçus de l'Oxford Committee for Famine Relief (Royaume-Uni) pour le remplacement du centre du camp de Jalazone sur la rive occidentale. Il faut espérer que d'autres contributions permettront à l'Office de remplacer ceux des autres centres sanitaires qui demeurent inadéquats.

Services de médecine curative et préventive

Dispensaires, hôpitaux et laboratoires

73. Les services de médecine curative comprennent des consultations médicales, l'orientation vers les spécialistes et les hôpitaux, les traitements ophtalmiques, les injections, les pansements, la délivrance des médicaments et certains soins dentaires. Les services de médecine préventive comprennent la lutte contre les maladies transmissibles, la protection maternelle et infantile, la santé scolaire et l'éducation sanitaire du public. Le tableau 9 de l'annexe I donne un aperçu du nombre de consultations dans les dispensaires.

74. Le nombre des réfugiés immatriculés et remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier des services sanitaires a dépassé de 1,8 p. 100 celui de l'année précédente. De plus, environ 15 000 personnes déplacées (non immatriculées auprès de l'UNRWA) ont profité des services de l'Office pour les malades non hospitalisés, et ce en vertu du mandat étendu accordé à l'Office par la résolution de l'Assemblée générale 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967.

75. L'Office a poursuivi sa politique d'hospitalisation consistant à subventionner l'occupation de lits d'hôpital dans des institutions locales dirigées par les autorités gouvernementales ou locales, les universités, les organisations charitables ou les cliniques privées. D'autre part, l'Office a continué à gérer

directement deux hôpitaux sur la rive occidentale : un petit hôpital à Qualquiliya, du type pavillons, et un sanatorium à Naplouse. Ce dernier a été fermé en mars 1968, les soins qu'il dispensait pouvant être assurés de manière plus efficace par l'hôpital subventionné Augusta Victoria à Jérusalem. Le Gouvernement d'Israël a assumé certaines responsabilités pour des soins médicaux spéciaux, sur une base d'équivalence avec ceux donnés précédemment par les autorités gouvernementales. L'Office a assuré conjointement avec le Service gouvernemental de la santé à Gaza la gestion d'un autre sanatorium. Les conventions avec un certain nombre d'hôpitaux subventionnés ont dû être modifiées pour tenir compte de l'exode massif des réfugiés vers la Jordanie orientale. Le tableau 10 de l'annexe I indique les possibilités d'hospitalisation dont disposent les réfugiés.

76. Des services de laboratoire ont été fournis, pour répondre aux besoins cliniques et de santé publique de l'Office, par des laboratoires gouvernementaux, universitaires ou privés - parfois à titre gracieux, mais la plupart du temps moyennant subvention. L'Office continue de gérer son propre laboratoire central à Gaza ainsi que quatre petits laboratoires cliniques à Gaza et au Liban. Ce service est en cours d'extension : on va créer des petits laboratoires similaires dans certains centres sanitaires sélectionnés en fonction de leur importance.

Lutte contre les maladies transmissibles

77. Aucun cas des six maladies "quaranténaires" (choléra, peste, fièvre récurrente, variole, typhus et fièvre jaune) n'a été signalé parmi la population réfugiée durant l'exercice considéré. Des campagnes de vaccination et de revaccination contre la variole ont été menées dans tous les pays d'accueil, en collaboration avec leurs gouvernements respectifs, par suite de l'apparition de cas de variole dans certains Etats du Moyen-Orient. L'urgence créée par l'exode massif et la réinstallation des réfugiés et autres personnes déplacées en Jordanie et en Syrie, au moment du conflit de juin 1967, a rendu nécessaires des mesures de prévention sanitaire d'urgence et des mesures à plus long terme. En collaboration avec les ministères de la santé des deux pays, des mesures ont été prises par l'Office en vue de prévenir les épidémies par une désinfection et une immunisation massives, qui sont venues s'ajouter aux mesures hygiéniques de base déjà prises. On a constaté qu'il n'était plus nécessaire de donner tous les six mois des doses renforcées de vaccin anticholérique et cette pratique a été abandonnée à la fin de 1967.

78. La régression des maladies oculaires transmissibles, dont notamment le trachome, s'est poursuivie parmi les réfugiés. Alors qu'on enregistrait un accroissement modéré du taux des dysenteries spécifiques, notamment en Jordanie orientale, il y a eu un abaissement général du taux de l'hépatite infectieuse. Au cours du dernier semestre de 1967, on a enregistré une montée en flèche de la poliomyélite aiguë par rapport au niveau des deux années précédentes, mais une réduction continue de ce taux a été apparente durant le premier semestre de 1968. L'immunisation massive des enfants contre la poliomyélite a été progressivement remplacée dans la plupart des pays d'accueil par l'immunisation systématique des bébés au cours de leur première année d'âge. D'autres maladies ont accusé un accroissement de leur taux au cours de l'année, dont la rougeole (notamment en Jordanie orientale) et la leishmaniose cutanée (uniquement en Syrie). A Gaza, l'incidence des nouveaux cas de tuberculose, tels que signalés dans les rapports,

a accusé une baisse importante. En Jordanie orientale, la fin de l'exercice considéré a vu une augmentation modérée du nombre des cas de tuberculose signalés; compte tenu de l'afflux massif des réfugiés, ce résultat n'est pas surprenant. A l'heure actuelle, le Gouvernement jordanien a entrepris une vaste campagne de dépistage et de lutte contre la tuberculose dans les camps de tentes de la Jordanie orientale. Au Liban, le nombre des cas signalés a sensiblement augmenté. Cette hausse est attribuée à une campagne de dépistage plus active. En Syrie, le taux est resté à un niveau relativement bas.

79. Le tableau 11 de l'annexe I énumère les cas de maladies transmissibles signalés parmi la population réfugiée.

Protection maternelle et infantile

80. A la fin de la période considérée, des services de protection maternelle et infantile étaient dispensés dans 77 des centres sanitaires de l'Office, y compris les huit centres provisoires dans les camps de tentes en Jordanie orientale et en Syrie, et dans un dispensaire d'une institution bénévole. Certains dispensaires ont cessé de fonctionner dans lesdits centres sanitaires, fermés par suite des hostilités. Quatre unités sanitaires semi-mobiles d'hygiène maternelle et infantile ont été offertes par le Comité norvégien pour les réfugiés et gérées par des équipes fournies par le Fonds norvégien de protection de l'enfance, le Croissant Rouge jordanien, le Fonds britannique de protection de l'enfance et la Fédération luthérienne mondiale. On s'est attaché spécialement à la santé des femmes enceintes, des mères qui allaitent, des nourrissons et des enfants de moins de deux ans et de la population scolaire. Les centres d'hygiène infantile ont relevé régulièrement les cas d'insuffisance de poids parmi les bébés. Ceux qui souffraient de gastro-entérite grave ou de malnutrition, ou des deux, ont été dirigés vers l'un ou l'autre des 17 centres de réhydratation et d'alimentation de l'Office ou, dans les localités où de tels centres n'existent pas, vers les centres d'alimentation d'appoint où ils ont reçu une alimentation spéciale riche en protéines. Les nourrissons et les enfants en bas âge ont continué d'être régulièrement immunisés contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, les fièvres typhoïde et paratyphoïdes, la poliomyélite et la variole. La vaccination antituberculeuse y a été ajoutée au cours de l'année.

81. Le programme d'hygiène scolaire, assuré par des unités sanitaires et des équipes sanitaires mobiles, comprend les visites médicales avant l'admission à l'école et les visites de contrôle, l'immunisation prophylactique des élèves et des maîtres, l'inspection sanitaire des locaux scolaires et l'éducation sanitaire.

82. Les informations statistiques sur l'hygiène maternelle et infantile et sur les services d'hygiène scolaire sont données au tableau 12 de l'annexe I.

83. Bien que l'on considère que les bébés et les enfants en âge scolaire reçoivent au moins un minimum de soins sanitaires, l'Office estime depuis longtemps que ses services de prévention sanitaire pour les enfants d'âge préscolaire (2-6 ans) étaient insuffisants. En vue d'assurer un contrôle régulier, l'orientation des parents et les soins curatifs et préventifs pour ce groupe d'âge vulnérable, il faut espérer qu'il sera possible de créer, dans toutes les zones d'opérations de l'Office, des équipes sanitaires mobiles qui pourraient travailler en étroite collaboration avec le personnel régulier des centres

sanitaires de l'Office. Ces équipes assureraient les examens de dépistage et prescriraient les soins nécessaires d'ordre clinique, alimentaire et autre. Leurs activités seraient complétées par le personnel des centres sanitaires qui assurerait en particulier les traitements et l'éducation sanitaire. La mise en place d'un tel programme dépendrait des fonds qui pourraient être fournis à cet effet.

Education sanitaire

84. Le programme d'éducation sanitaire qui s'adresse à toutes les catégories de la population réfugiée, sous la conduite générale de 24 animateurs sanitaires, vise à amener les réfugiés à prendre conscience de leurs problèmes sanitaires et à stimuler leurs efforts personnels en vue de les résoudre. A cet effet, on a largement recours aux moyens visuels tels que les affiches, les prospectus, les calendriers sanitaires, les calicots adhérents et les films sanitaires. Les activités ont comporté des campagnes spéciales à l'occasion de la Journée mondiale de la santé et la célébration du 20ème anniversaire de l'Organisation mondiale de la santé dans tous les pays d'accueil. Une attention spéciale a été portée durant l'exercice considéré aux besoins des réfugiés nouvellement déplacés, en raison de leurs conditions de vie moins favorables.

Services infirmiers

85. A la fin de l'exercice considéré, l'Office employait 167 infirmières et sages-femmes diplômées, 297 infirmières auxiliaires et 56 "dayahs" (sages-femmes sans formation professionnelle moderne). Ce personnel a assuré les services infirmiers préventifs et curatifs, y compris l'hygiène maternelle et infantile, la distribution de layettes, l'hygiène scolaire, l'éducation sanitaire, les visites à domicile, la surveillance de l'alimentation des bébés, les vaccinations individuelles et générales, la lutte contre la tuberculose et les maladies vénériennes, les soins des malades dans les dispensaires, hôpitaux et centres de réhydratation et d'alimentation. Les services infirmiers ont été maintenus à un bon niveau d'efficacité dans les camps de tentes de la Jordanie orientale et de Syrie, malgré les conditions difficiles. Il en a été de même dans le territoire de Gaza malgré le manque de personnel infirmier résultant des départs consécutifs aux hostilités. Un hommage mérité doit être rendu au personnel infirmier des divers dispensaires et hôpitaux subventionnés par l'Office pour le rôle qu'il a joué dans le programme des soins médicaux aux réfugiés.

Alimentation

86. Tandis qu'un contrôle général de la santé des réfugiés est assuré par les services préventif et curatif de l'Office, l'objectif du programme de l'alimentation d'appoint et de la distribution de lait est de veiller à ce que l'alimentation soit satisfaisante pour les groupes les plus vulnérables de la population : ceux qui sont à l'âge de la croissance et du développement (bébés, enfants d'âge préscolaire, enfants fréquentant l'école), les femmes enceintes, les femmes qui allaitent et certains cas cliniques sélectionnés.

87. Ce programme, qui est administré et contrôlé par le Service de santé de l'Office, est exposé en détail dans les paragraphes 53 à 58 du présent rapport.

Assainissement

88. Les services d'assainissement s'occupent principalement de l'approvisionnement en eau potable en qualité et en quantité, de la destruction des ordures, de l'écoulement des eaux de surface et de la lutte contre les insectes et les animaux vecteurs de maladies dans les camps de l'Office. Le programme a été, dans l'ensemble, maintenu à son niveau précédent. Dans les camps de tentes des réfugiés et autres personnes déplacées en Jordanie orientale et en Syrie, des services et des travaux semblables d'un caractère plus provisoire ont été assurés. La construction de latrines familiales en remplacement des latrines publiques dans les camps établis a continué d'être encouragée par l'Office. Les ordures sont, soit entassées dans des dépôts, soit brûlées, soit encore utilisées pour en faire de la fumure, selon les circonstances locales. Une coopération étroite a été maintenue avec les autorités sanitaires gouvernementales dans la lutte antipaludique. Pour combattre les mouches, on s'est attaché essentiellement, par des méthodes biologiques et par la pulvérisation d'insecticides, à les empêcher de se reproduire. Le nombre d'agents de l'assainissement dans les camps a été maintenu à 1,7 par 1 000 habitants, à l'exception des nouveaux villages de toile où le taux est de 2,5 p. 1 000.

89. Dans la mesure où des fonds pourraient être mis à sa disposition, l'Office estime que les conditions d'assainissement dans les camps établis gagneraient à être améliorées. Ces améliorations consisteraient à augmenter l'approvisionnement en eau par canalisations, à mécaniser la destruction des ordures, à étendre ou améliorer les systèmes d'écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (en collaboration avec les autorités locales là où cela est possible), à encourager la construction de latrines familiales et à améliorer les méthodes de lutte contre les animaux vecteurs.

Formation de personnel médical et paramédical

90. Ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 134, 311 réfugiés étudiants bénéficient de bourses universitaires de l'Office dans le domaine des sciences médicales. Sur ce nombre, 252 étudient la médecine, 10 l'art dentaire, 48 la pharmacie et un seul le génie sanitaire. De plus, 46 étudiantes reçoivent une formation d'infirmière et 12 étudient pour devenir sages-femmes. D'autre part, 39 étudiants reçoivent une formation d'aide-pharmacien, 11 une formation d'inspecteur de la santé publique, 6 une formation de technicien radiologiste, 15 une formation de technicien de laboratoire et 6 une formation de physiothérapeute. Un stage de formation en cours d'emploi en protection maternelle et infantile a été donné à 16 infirmières diplômées au Liban et à 8 en Syrie. A Gaza, 14 infirmières en chef, 9 infirmières auxiliaires et 6 sages-femmes ont reçu une formation individuelle de protection maternelle et infantile au centre médical UNRWA/Suède.

C. Enseignement général et professionnel

91. Pour la plupart des écoles de l'Office, l'année scolaire 1966-1967 venait à peine de prendre fin lorsqu'éclata le conflit généralisé de juin 1967. Les bâtiments scolaires étaient donc disponibles et ont pu, en Syrie et en Jordanie orientale, servir d'abris temporaires aux milliers de réfugiés et d'autres

personnes déplacées pendant qu'on installait pour eux des villages de toile dans la vallée et sur les hauteurs de la rive orientale du Jourdain, ainsi qu'en Syrie méridionale et centrale.

92. Bien que les hostilités, ayant coïncidé avec la fin de l'année scolaire, aient eu de ce fait moins de répercussions immédiates sur le programme d'enseignement général, il a fallu procéder à des aménagements majeurs avant le début de l'année scolaire suivante, pour faire face à la situation résultant de l'exode de milliers de familles réfugiées qui avaient abandonné leurs anciens foyers. Par ailleurs, comme les centres d'enseignement technique et de formation pédagogique de l'Office poursuivent d'ordinaire leurs activités durant une partie de l'été, le déclenchement des hostilités avait interrompu les cours dans ces centres. A l'époque, tous les centres de formation professionnelle avaient été immédiatement fermés. La plupart des centres ont rouvert leurs portes peu après la cessation des hostilités, mais ceux de la rive occidentale sont restés fermés tout au long des mois d'été. Au début de l'année scolaire 1967-1968, on a constaté que de nombreux stagiaires manquaient à l'appel aux centres de la rive occidentale et, à un degré moindre, à ceux de Gaza. L'ouverture des centres dans les régions occupées a été également affectée par les couvre-feu et autres mesures de sécurité. Néanmoins, les cours ont repris par la suite dans toutes les régions, et l'on envisage de prolonger l'année scolaire autant qu'il le faudra pour rattraper le temps perdu. En plus du rapport normal, les paragraphes suivants donnent un bref aperçu de quelques-unes des difficultés rencontrées et des dispositions prises dans les régions affectées par les hostilités, en vue d'assurer la poursuite du programme d'enseignement et de formation des enfants des familles de réfugiés déplacés.

93. Dans de précédents rapports annuels, un hommage a été rendu au large appui reçu par l'Office, tant de sources gouvernementales que non gouvernementales, et spécifiquement destiné à ses activités dans le domaine de l'enseignement et de la formation. L'importance de l'oeuvre de l'Office dans ce domaine est de plus en plus appréciée, par ceux qui y voient non seulement un moyen de réaliser la réintégration économique individuelle de réfugiés, mais aussi une forme d'assistance technique à une communauté qui a un besoin spécial d'aide extérieure. Dans les paragraphes suivants, il est également fait mention d'une partie de cette assistance.

Enseignement général

94. Le nombre des enfants réfugiés bénéficiant du programme d'enseignement général de l'Office a continué d'augmenter pendant l'année scolaire 1967-1968 au Liban et en Syrie et, dans une mesure plus large, en Jordanie orientale à cause de l'afflux de familles de réfugiés venant de la rive occidentale et du territoire de Gaza. Pour la même raison, la population scolaire sur la rive occidentale et à Gaza a diminué et dans le territoire de Gaza en particulier la fréquentation scolaire s'est ressentie des événements qui se sont poursuivis durant toute l'année. La scolarisation des enfants dans les villages de toile en Jordanie orientale a été interrompue à plusieurs reprises par des mouvements de populations dans cette région, dus aux opérations militaires et aux intempéries de l'hiver. Néanmoins, il a été possible de donner, à la quasi-totalité des enfants réfugiés d'âge scolaire, ne serait-ce que la possibilité de continuer leurs études dans la mesure où les circonstances le permettaient. Dans la plupart des régions, il y a

eu des indices de retour à la normale vers la fin de l'année scolaire 1967-1968, laissant prévoir que la prochaine année scolaire verra une nouvelle augmentation du nombre des élèves dans toutes les régions, conformément à la tendance normale qui s'est manifestée au cours des dernières années; il en résultera des charges nouvelles pour les ressources de l'Office.

95. En termes statistiques, signalons que, durant l'année scolaire qui vient de prendre fin, l'Office a géré 446 écoles primaires élémentaires et supérieures, dont 261 construites par l'Office, 154 situées dans des locaux loués, 26 sous les tentes dans les camps nouvellement établis, et 5 dans des locaux qu'elles partagent avec des écoles gouvernementales, pour une population scolaire de 179 591 enfants réfugiés. D'autre part, 41 602 autres enfants réfugiés étaient inscrits dans des écoles gouvernementales et privées des cycles primaire, élémentaire et supérieur couvrant les neuf premières années d'études, portant ainsi le total général des élèves de ces cycles à 221 193, soit une baisse globale de 2,5 p. 100 par rapport à l'année précédente.

96. La fréquentation des écoles secondaires a été également quelque peu au-dessous de la normale au cours de l'année scolaire 1967-1968 (15 226 contre 18 200 pour l'année scolaire 1966-1967). L'Office ne possède pas lui-même des écoles du cycle secondaire supérieur de l'enseignement général, mais il fournit aux étudiants réfugiés inscrits dans les écoles gouvernementales et privées, et qui remplissent les conditions requises, une assistance sous forme de dons, d'allocations et de subventions. Quelque 14 000 étudiants réfugiés ont ainsi reçu une assistance de l'Office au cours de l'année scolaire 1967-1968. De précédents rapports ont déjà signalé que le montant de cette assistance ne couvre qu'une petite partie des frais réels de l'enseignement dispensé, la charge principale étant supportée par les gouvernements intéressés.

97. Les tableaux 13 à 16 de l'annexe I donnent les détails sur le nombre et la répartition des étudiants réfugiés qui bénéficient de l'enseignement; mais toute analyse des chiffres pour l'année scolaire 1967-1968 doit prendre en considération les conditions défavorables et variables qui ont régné dans chacune des zones d'opération de l'Office au cours de la période considérée, et qui sont résumées ci-après.

98. Une forte proportion du personnel enseignant de l'Office, qui compte à l'heure actuelle 5 250 instituteurs, a été affectée par les hostilités et leurs conséquences. Plusieurs centaines d'instituteurs parmi ceux qui avaient déjà quitté la rive occidentale et le territoire de Gaza à la fin de l'année scolaire 1966-1967, soit pour aller en congé soit pour se joindre à l'exode de leurs compatriotes palestiniens à la suite des combats, n'ont pas été tout de suite autorisés à rentrer. Il en résulte que, dans les premiers mois de la nouvelle année scolaire, l'Office a dépensé beaucoup de temps et d'efforts en vue d'assurer ses besoins en personnel enseignant. Les restrictions imposées aux déplacements des ressortissants arabes cherchant accès aux régions occupées et à ceux du personnel arabe de l'Office (recruté sur le plan local ou sur le plan international) ont rendu encore plus ardues les problèmes de réorganisation des services d'enseignement de l'UNRWA/UNESCO.

Liban

99. Malgré l'agitation qui régnait parmi les réfugiés, l'année scolaire a commencé et s'est terminée aux dates prévues et s'est déroulée dans des conditions plus ou moins normales, avec une augmentation totale de 7 p. 100 du nombre des élèves dans les cycles primaire élémentaire, primaire supérieur et secondaire. Au début de l'année scolaire, l'enseignement du français au Liban a été étendu à la quatrième année du cycle primaire supérieur. On est à la recherche de fonds afin de permettre à l'Office de réaliser un programme de construction d'écoles au Liban, tant pour bâtir les écoles supplémentaires dont on a tellement besoin que pour remplacer les locaux inadéquats.

République arabe syrienne

100. Par suite de l'évacuation de la région de Quneitra par les familles de réfugiés, l'Office a perdu l'usage de ses 17 écoles dans cette région de la Syrie. En conséquence, il a fallu, au début de l'année scolaire 1967-1968, trouver dans d'autres écoles des places pour environ 3 000 enfants réfugiés. La plupart d'entre eux ont été inscrits dans des écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO établies à Damas et dans sa banlieue, et qui fonctionnent par classes alternées pour absorber le nombre croissant d'élèves dans cette région. De nouvelles écoles ont été ouvertes, dont une dans un camp de tentes. L'ouverture des écoles en automne a dû être retardée en raison de l'occupation d'un grand nombre de salles de classes par les réfugiés, jusqu'à ce que ces derniers aient pu être relogés. Toutefois, vers la fin du mois d'octobre, toutes les écoles de l'Office avaient repris leurs cours. Après le début tardif de l'année scolaire, les inscriptions ont marqué un accroissement dans les trois cycles de l'enseignement général, de l'ordre de 4,2 p. 100 en moyenne par rapport à la précédente année scolaire.

101. Des plans ont été préparés pour la construction de nouvelles écoles en Syrie, qui remplaceront les locaux loués dont la plupart ne répondent pas à l'usage auquel on les destine, ainsi que les bâtiments vétustes; ces nouveaux locaux fourniront ainsi les places nécessaires aux élèves en nombre toujours croissant. Comme il est dit au paragraphe 23 de ce rapport, le Secrétariat danois à la coopération technique a déjà fait une contribution importante à cet effet et l'on s'attend à ce qu'un certain nombre d'écoles soient prêtes à accueillir les élèves au début de 1969.

Jordanie orientale

102. Au début de l'année scolaire 1967-1968, l'Office a dû scolariser en Jordanie orientale quelque 20 000 enfants réfugiés supplémentaires, dont 11 000 vivaient dans des villages de toile. Presque toutes les écoles des régions urbaines de la Jordanie orientale, et notamment à Amman, ont dû fonctionner sous le régime des classes alternées tout au long de l'année scolaire, pour assurer un enseignement aux enfants des familles qui étaient venues habiter chez des parents ou des amis, ou chez des particuliers. Dans les villages de toile, où les écoles avaient été établies sous les tentes, les tempêtes de l'hiver, les inondations, et une série d'actions militaires, qui se sont traduites par de nouveaux exodes des réfugiés en février et mars, ont interrompu l'enseignement donné aux enfants. Pour essayer de leur faire rattraper le temps perdu au cours de l'année, on a retardé jusqu'au 15 juillet la fermeture des écoles ainsi affectées. Malgré tous les efforts qui ont été faits pour assurer l'enseignement en Jordanie orientale, il semble

évident que de nombreux enfants, qui fréquentaient auparavant les écoles de la rive occidentale ou de Gaza, n'ont pas suivi les cours en 1967-1968 ou les ont suivis de façon irrégulière. Un programme de construction d'écoles est prévu pour la Jordanie orientale, afin de remplacer les locaux vétustes et d'augmenter le nombre des salles de classe. Ce programme sera financé par des contributions de NEED, Inc. et par d'autres sources.

Rive occidentale

103. Les écoles de l'Office n'ont subi que des dommages insignifiants et quelques actes de pillage au moment des hostilités en juin 1967. Le rééquipement des écoles pillées a été facilité par le transfert de mobilier et d'équipements des écoles de l'Office laissées inoccupées par le départ des réfugiés (20 écoles sont vides, dont la plupart sont situées dans la région de Jéricho). Au début de l'année scolaire, bien des réfugiés hésitaient à envoyer leurs enfants à l'école. Les mesures prises par les autorités pour empêcher les atteintes à la sécurité, ainsi que les restrictions apportées aux mouvements de la population, ont également affecté le programme de l'enseignement. Alors que les écoles de l'Office ont rouvert leurs portes au début de septembre, celles du gouvernement sont restées fermées jusqu'au 11 novembre. Au cours des premiers mois de l'année scolaire, la fréquentation était en général très basse, mais cette situation s'est graduellement améliorée, et, au début du printemps 1968, les maîtres aussi bien que les élèves ont fait de leur mieux pour rattraper le temps perdu en s'attelant sérieusement à leurs tâches. Les écoles sont restées ouvertes jusqu'au 18 juillet pour compenser, dans une certaine mesure, le temps perdu au début de l'année scolaire. On manquait de manuels scolaires pour certaines disciplines (voir par. 17 à 19), et des cours photocopiés ont été préparés par le personnel de l'Office pour les remplacer. L'Office avait cherché à faire des arrangements spéciaux pour qu'une partie de son personnel, et notamment de son personnel enseignant, puisse rejoindre la rive occidentale. Le Gouvernement d'Israël a fait savoir qu'il ne pourrait accepter leur demande de retour que dans le cadre de certaines règles établies pour le retour des résidents de la rive occidentale, et qui avaient été publiées par le gouvernement le 10 juillet 1967. En conséquence, l'Office a encouragé son personnel à soumettre cette demande en utilisant les formulaires ad hoc. Néanmoins, parmi les personnes autorisées à rentrer jusqu'à la fin août 1967, il ne se trouvait que neuf instituteurs, sur un total de 67 qui avaient soumis leur demande.

104. Le problème des examens de fin d'études pour les jeunes gens du cycle secondaire, et auquel il est fait mention dans le paragraphe 20 de ce rapport, semble s'être résolu d'une manière satisfaisante, du moins pour le moment. La plupart des examens de fin d'année 1967 avaient eu lieu avant le commencement des hostilités. Pour l'année 1968, une commission d'éducateurs arabes résidant sur la rive occidentale a entrepris de faire passer les examens de fin d'année en juillet, et on pense que les certificats qui seront décernés par cette commission aux candidats qui les réussissent seront avalisés par les autorités jordaniennes de l'enseignement et qu'ils seront considérés comme étant équivalents à leurs certificats d'Etat.

Gaza

105. Dans le territoire de Gaza, 90 des 100 écoles de l'Office ont été plus ou moins endommagées et pillées, et les pertes sont estimées à 220 000 dollars. A la

fin de 1967, toutes les écoles de l'Office avaient été réparées et rééquipées, à l'exception d'une école à Rafah qui avait été complètement détruite. Un problème aigu qui s'est posé dans le territoire de Gaza tout au long de l'année est celui du manque de maîtres qualifiés et expérimentés. Au moment des hostilités, les écoles étaient fermées et environ 180 maîtres étaient déjà partis, soit en congé, soit pour passer des examens universitaires dans les pays voisins, pour la plupart en République arabe unie; par la suite, 48 maîtres ont été déportés, six ont trouvé la mort durant les hostilités et 40 autres ont quitté leur poste peu de temps après les hostilités ou au cours de l'année scolaire, portant le total des maîtres déplacés à 274. Il a donc fallu recruter des remplaçants qui, pour la plupart, n'avaient pas les qualifications nécessaires. A la suite d'échanges de correspondance et de négociations avec le Gouvernement d'Israël, les efforts de l'Office - appuyés par le Directeur général de l'UNESCO - en vue d'obtenir le retour de son personnel enseignant bloqué en République arabe unie, ont finalement abouti dans une très large mesure. En mars/avril 1968, l'autorisation de rentrer a été accordée à 134 d'entre eux, de sorte qu'il n'en restait plus que six de bloqués en RAU. Sur les 79 manuels scolaires en usage dans le territoire de Gaza, 70 ont été interdits par les autorités d'occupation, et des cours photocopiés ont été préparés par le personnel de l'Office et mis en circulation aussitôt prêts au cours de l'année scolaire (voir par. 17 à 19). La fréquentation des écoles a considérablement varié au cours de l'année, du fait des interruptions et autres difficultés résultant des mesures prises par les autorités, telles que les couvre-feu, la destruction de maisons voisines des écoles de l'Office dans les camps, la détention de maîtres et les intrusions dans les écoles. Les écoles ferment leurs portes d'ordinaire au début de juin, mais elles sont restées ouvertes jusqu'à la fin de juin pour récupérer une partie du temps perdu dans le courant de l'année.

106. Le problème de l'organisation des examens pour les élèves des classes terminales du cycle secondaire de l'enseignement s'est également posé dans le territoire de Gaza (voir par. 20). Les hostilités de juin 1967 avaient eu lieu avant le commencement des examens de fin d'année et, compte tenu des candidats de juin 1968, il y avait environ 4 500 élèves qui avaient complété leurs études secondaires, mais qui ne seraient à même de poursuivre leurs études supérieures dans des universités arabes qu'à condition de pouvoir passer des examens reconnus valables par les autorités arabes de l'enseignement. (Des examens avaient été organisés en janvier 1968 par les autorités locales, mais n'avaient pas été avalisés.) Un groupe d'environ 500 élèves de Gaza a réussi à se rendre en Jordanie orientale pour passer les examens de fin d'études secondaires de la RAU, organisés en juin 1968 dans un centre à Amman. Pour les autres élèves, des examens, tenus sous l'autorité du Département de l'éducation à Gaza, ont enfin eu lieu au début de juillet 1968; on espère que leurs résultats seront avalisés par les autorités arabes de l'enseignement.

Programme d'activités pour la jeunesse

107. Le programme d'activités pour la jeunesse établi par l'Office a été bouleversé dans certaines régions au moment des hostilités de juin 1967. On procède actuellement dans les centres aux réparations nécessaires et au remplacement de l'équipement endommagé, afin que le programme puisse fonctionner conformément aux circonstances qui existent dans les divers pays. L'Office gère un total de 34 centres d'activités pour la jeunesse, dont six ont été établis dans les camps

de tentes en Jordanie orientale. La coopération avec l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA), pour ce qui a trait à ces activités, continue d'être fructueuse. En 1968, un nouveau programme a été mis en exécution pour former la jeunesse à divers services communautaires. Ce programme comporte une orientation technique du personnel de l'Office responsable des activités pour la jeunesse, la formation de moniteurs réfugiés bénévoles pour les activités de jeunesse, et le développement des services communautaires dans les nouveaux camps de tentes. Ce nouveau programme est conjointement patronné et financé par l'UNRWA et l'YMCA.

108. Depuis août 1967, quatre camps de travail de jeunesse ont été créés dans les camps d'urgence en Jordanie orientale, où un grand nombre de volontaires des centres d'activités pour la jeunesse de l'UNRWA ont participé à des projets communautaires destinés à améliorer les conditions de vie. Ces jeunes gens ont aidé à dresser des tentes pour servir d'écoles, de cliniques, de centres de distribution et d'habitation, et aussi à améliorer les routes dans les camps, à décharger des camions de fournitures, à recenser la population réfugiée et à aménager des terrains de sports; ils ont par ailleurs animé les programmes sportifs et récréatifs des écoles de garçons. Un de ces groupes de travail était formé de 30 réfugiés scouts d'un camp d'Amman, qui se sont portés volontaires pour aider à mettre en place les installations d'un nouveau village de toile à Baqa'a (Jordanie orientale).

Centres de jeux pour enfants d'âge préscolaire

109. Le fonctionnement des centres de jeux pour enfants d'âge préscolaire est normalement financé par des contributions spéciales. Bien que des fonds reçus à cet effet au cours de l'année aient été insuffisants, l'Office a maintenu les centres déjà établis, en raison de la nécessité accrue, résultant des hostilités de juin 1967, de garder sous surveillance les enfants appartenant à ce groupe d'âge vulnérable. Prévus à l'origine pour dispenser dans une atmosphère gaie une formation rudimentaire aux enfants réfugiés d'âge préscolaire, le programme a été élargi : les enfants font maintenant l'objet d'une surveillance médicale régulière, et on leur sert un repas et du lait avant de les renvoyer chez eux. L'état physique des enfants fréquentant ces centres est sensiblement meilleur que celui des autres enfants de la même communauté. Il faut espérer que des contributions spéciales suffisantes seront reçues pour permettre la création de centres similaires dans les nouveaux camps de réfugiés ainsi que la poursuite du programme actuel.

Formation des maîtres

110. Le programme de formation pédagogique de l'Office comporte deux catégories distinctes : la formation pédagogique des diplômés d'études secondaires avant leur entrée en fonctions et qui est assurée dans les écoles normales de l'UNRWA, où les études durent deux ans, ou dans les écoles normales gouvernementales; la formation en cours d'emploi du personnel enseignant de l'Office, qui est prise en charge par l'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO à Beyrouth (Liban) pour toutes les régions où l'Office exerce ses activités.

Formation préparatoire

111. Les trois écoles normales de l'Office, qui sont des internats offrant actuellement deux années de cours, ont repris leurs activités en automne 1967. A la réouverture du Centre de formation de jeunes filles de Ramallah (rive occidentale) - qui est à la fois une école normale et une école professionnelle - les seules élèves de deuxième année étaient celles dont le domicile était sur la rive occidentale ou à Gaza et dont les familles n'avaient pas traversé le Jourdain pour se rendre en Jordanie orientale. (Au moment des hostilités, toutes les stagiaires inscrites dans ce centre avaient été évacuées par arrangement spécial, mais les jeunes filles dont le domicile était sur la rive occidentale et à Gaza, munies d'autorisations spéciales, ont pu rentrer de Jordanie orientale le 27 août 1967.) Il ne restait que 117 normaliennes sur les 160 qui auraient dû venir poursuivre leur deuxième année d'études. En conséquence, il a été décidé d'admettre un plus grand nombre d'élèves en première année, afin d'utiliser le Centre dans la plus large mesure possible; et comme les réfugiés en provenance d'autres pays n'étaient pas autorisés à entrer en territoire occupé, le nouveau contingent a été recruté parmi les jeunes filles réfugiées de Gaza et de la rive occidentale qui remplissaient les conditions d'admission. Il y a actuellement 297 normaliennes au Centre, dont 180 sont en première année.

112. A l'Ecole normale de garçons de Ramallah, on a constaté que, parmi les élèves qui se trouvaient en première année à la fin juin 1967, beaucoup s'étaient enfuis en Jordanie orientale. Sur une promotion de 200, 60 seulement se sont présentés à la rentrée pour continuer leurs études. Comme l'école a 400 places, on a recruté un nombre sensiblement plus grand d'élèves de première année, soit 322, pris parmi les jeunes gens de Gaza et de la rive occidentale, de sorte que la première et la deuxième année comptent au total 382 élèves.

113. A l'Ecole normale et technique de Sibline au Liban, il y a 204 élèves-maîtres, dont 117 en première année. La promotion de première année a été augmentée par décision de l'Office pour compenser, dans une certaine mesure, la perte des possibilités d'emploi et d'admission dans les universités par suite des hostilités.

114. Afin de répondre aux besoins des stagiaires déplacés de la rive occidentale, où ils recevaient leur formation pédagogique dans les deux écoles normales de l'UNRWA à Ramallah, deux nouveaux cours provisoires de formation ont été mis sur pied par l'Office en Jordanie orientale : l'un, pour les jeunes filles, est situé dans une école louée à Amman et il groupe 36 normaliennes en deuxième année et 78 en première année; l'autre, pour jeunes gens, est situé à l'école professionnelle de l'Office à Wadi Sir, près d'Amman, et il groupe 120 normaliens en deuxième année et 80 en première année (NEED, Inc. a fourni les fonds nécessaires pour couvrir le coût de cette formation). Ailleurs à Amman, 22 élèves-maîtres de l'Ecole normale de Ramallah ont été installés dans des locaux provisoires pour leur permettre de poursuivre leur formation.

115. Le nombre total d'élèves-maîtres réfugiés inscrits dans les écoles normales de l'UNRWA s'est donc élevé en 1967-1968 à 1 219, contre 1 121 en 1966-1967.

116. En vue d'augmenter ses possibilités de formation pédagogique en particulier pour les jeunes gens de Jordanie orientale et pour les jeunes filles de Jordanie orientale, de Syrie et du Liban, l'Office projette la construction de deux nouvelles écoles normales près d'Amman avec les fonds offerts par NEED, Inc.

Formation en cours d'emploi

117. Depuis sa création en 1964, et dans le cadre de sa première phase de fonctionnement, l'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO a achevé deux de ses cours de base de deux ans pour la formation des maîtres en exercice des écoles élémentaires. Sur 862 maîtres initialement inscrits au premier cours en octobre 1964, et sur 600 inscrits au second cours en mai 1965, 741 et 151 maîtres respectivement ont terminé dans de bonnes conditions la totalité du programme de formation, et ont été reconnus par l'Office comme instituteurs diplômés. Le petit nombre de candidats reçus à la fin du second cours est dû au fait que de nombreux maîtres inscrits à Gaza et sur la rive occidentale n'ont pas pu l'achever. Leur formation devait prendre fin au cours de l'été 1967, mais elle a dû être retardée jusqu'au premier semestre de 1968, en raison du conflit de juin 1967. Ils doivent achever leurs études à la fin de juin 1968.

118. De plus, 1 384 maîtres au service de l'Office poursuivent leur formation de base à l'Institut, commencée en 1965, 1966 ou 1967, suivant un programme d'études de deux ou trois ans, selon le niveau de leur éducation au moment de leur engagement. Parmi eux, 742 compléteront leur formation en août 1968, 484 en août 1969, et 158 en août 1970. Le nombre total de maîtres qui ont jusqu'à présent bénéficié de ce programme de formation professionnelle au cours de leur emploi s'élève à 2 846, soit environ 54 p. 100 du nombre total de maîtres au service de l'UNRWA.

119. Au début de l'année scolaire 1967-1968, l'Institut a commencé la seconde phase de son action, c'est-à-dire la formation des maîtres attachés aux écoles primaires supérieures de l'UNRWA et de l'UNESCO. Il a commencé cette phase en organisant un cours d'une durée de deux ans pour 193 professeurs de mathématiques dans les écoles primaires supérieures, en provenance de tous les pays d'accueil de l'Office. Les cours de formation dans d'autres disciplines commenceront au début de l'année scolaire 1968-1969.

120. L'Institut a été établi dans des locaux loués à Beyrouth (Liban), en collaboration avec l'UNESCO et le Gouvernement suisse (ce dernier fournissant les fonds nécessaires à son fonctionnement). Au début, l'Institut était considéré par l'UNESCO comme un projet pilote, mais il est manifeste que ses quatre premières années d'existence se soldent par un succès, et qu'il est à même de contribuer davantage encore, et dans tous les domaines, à l'amélioration des méthodes d'enseignement. Etant donné que l'Office estime nécessaire de poursuivre et d'étendre ses efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO, il est important que l'Institut soit établi dans des locaux plus permanents. A cet effet, NEED, Inc. a accepté de fournir les fonds nécessaires pour la construction et l'équipement d'un bâtiment approprié.

Formation professionnelle et enseignement technique

121. Beaucoup de stagiaires du Centre de formation professionnelle pour jeunes gens à Kalandia et du Centre de formation professionnelle de jeunes filles à Ramallah (tous les deux situés sur la rive occidentale), et qui au moment du conflit étaient encore en première année, n'ont pu retourner à leurs centres pour leur deuxième année d'études. C'est pourquoi, lorsque ces centres ont rouvert leurs portes en automne 1967, un grand nombre de places de deuxième année étaient

vacantes. Dans les deux cas, il a été décidé d'augmenter le nombre des nouvelles recrues pour la première année d'études et de réorganiser le programme d'instruction en conséquence.

122. Des dispositions ont été prises pour permettre à 66 étudiantes déplacées du Centre de formation professionnelle de jeunes filles à Ramallah de poursuivre leurs études de formation professionnelle à l'école professionnelle de la YMCA à Beyrouth, au Liban. NEED, Inc. a fourni les fonds nécessaires pour couvrir les frais de cette formation. Les jeunes gens du Centre de formation professionnelle de Kalandia qui se trouvaient en Jordanie orientale et qui ont voulu poursuivre leurs études ont été inscrits en deuxième année au Centre de formation professionnelle de Wadi Sir près d'Amman. Afin d'assurer des places à ses propres stagiaires de deuxième année, à ceux du Centre de Kalandia et aux 200 élèves-maîtres (voir par. 114), ce centre a dû revoir et réduire le programme de formation professionnelle de ses stagiaires de première année. Néanmoins, des plans formés depuis longtemps pour l'extension et l'amélioration de l'Ecole professionnelle de Wadi Sir sont sur le point d'être mis à exécution, grâce à une contribution généreuse du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, dont une partie sera utilisée pour construire les locaux et fournir l'équipement nécessaire afin d'augmenter la capacité du Centre.

123. Au moment de la réouverture du Centre de formation professionnelle de Gaza en septembre 1967 et en prévision de l'absence d'un certain nombre d'élèves de deuxième année, des places supplémentaires avaient été prévues en première année. Toutefois, au cours des premiers mois qui ont suivi la réouverture du Centre, de nombreux élèves de deuxième année y sont retournés, et comme il n'était pas possible de les admettre tous sous le régime de l'internat, certains d'entre eux ont été admis comme externes. Le paragraphe 131 du rapport de l'année dernière comportait l'exposé du projet d'expansion du Centre de formation professionnelle de Gaza. L'Office a fait mettre en chantier le travail de construction grâce aux fonds mis à sa disposition par NEED, Inc.

124. Au Centre de formation professionnelle de Damas (Syrie), tous les élèves sont retournés pour leur deuxième année de cours en septembre 1967 et plus de 1 000 jeunes gens qualifiés ont présenté des demandes pour les 200 places qui étaient disponibles en première année.

125. Aux deux centres de formation de Siblina (Liban), la situation est restée normale tout au long de l'année scolaire.

126. Le tableau suivant donne la répartition des inscriptions par type d'enseignement pour les années scolaires 1966-1967 et 1967-1968; d'autres détails sur les métiers et professions enseignés dans les différents centres figurent au tableau 17 de l'annexe I.

<u>Type d'enseignement</u>	<u>1966-1967</u>	<u>1967-1968</u>
Formation professionnelle pour jeunes filles	237	311 ^{a/}
Travail des métaux	699	711
Electricité	360	348
Bâtiment	356	349
Formation technique et commerciale	440	409
	<u>2 092</u>	<u>2 128</u>

a/ Y compris 100 jeunes filles qui suivent les cours de l'Ecole professionnelle de la YWCA à Beyrouth.

127. L'un des objectifs majeurs de l'Office est de développer davantage encore le programme de formation professionnelle pour tâcher de donner aux garçons et aux filles des réfugiés la possibilité d'acquérir un métier qui leur permette de mener une vie utile, quel que soit l'endroit où s'établira leur avenir. En plus des programmes d'extension susmentionnés, des plans ont été dressés en vue d'augmenter la capacité des installations de formation professionnelle en Syrie et, avec des fonds fournis par NEED, Inc., pour augmenter la capacité du Centre de formation professionnelle au nouveau centre de formation pour jeunes filles qui sera construit près d'Amman.

128. Depuis les événements de l'année dernière, les possibilités d'emploi pour les diplômés des centres de formation professionnelle de l'Office dans les zones occupées sont bien moins favorables. En conséquence, le placement des diplômés a considérablement baissé en 1967.

129. Sur un total de 950 diplômés, 27 seulement ont eu la possibilité d'acquérir une expérience pratique supplémentaire en travaillant dans des entreprises industrielles modernes en Europe. Leur nombre a été inférieur à celui des années précédentes, car les pays qui les recevaient n'étaient pas en mesure d'en absorber plus cette année, en raison de la dépression économique en Europe. Toutefois, des pourparlers sont en cours avec les pays concernés et, compte tenu de leur bonne volonté et de leur désir d'aider les réfugiés, il faut espérer que le programme retrouvera son niveau précédent, et qu'un plus grand nombre de diplômés pourront ainsi participer à ce programme de formation précieux après l'achèvement de leurs études en août 1968. (La République fédérale d'Allemagne a récemment accepté d'accueillir un nouveau groupe de 100.) A l'heure actuelle, 170 réfugiés stagiaires travaillent dans des entreprises étrangères dans les pays suivants : République fédérale d'Allemagne : 115; Suède : 32; Norvège : 12; Suisse : 8; Danemark : 2; Finlande : 1.

Formation des adultes

130. L'Office a continué d'organiser des stages de travaux manuels dans toutes les régions, pour les réfugiés qui ne possèdent pas les qualifications requises pour être admis dans ses écoles professionnelles. C'est ainsi que 45 jeunes gens ont suivi un stage de menuiserie d'une année dans trois centres de la rive occidentale, et 1 770 jeunes filles et jeunes femmes ont suivi des cours de

couture de six mois dans 34 centres. De plus, les femmes réfugiées ont reçu des cours de cuisine, sur la meilleure façon d'accomoder les rations sèches de l'UNRWA en y ajoutant les légumes de saison. Cette année, 722 jeunes femmes ont participé au programme d'activités féminines organisées l'après-midi dans 15 centres. Les activités comprennent des cours de lecture et d'écriture, de travail manuel, de couture, de puériculture, de secourisme et d'enseignement ménager. Les travaux réalisés dans les classes de travail manuel et de couture ont été vendus en coopérative, et les bénéfices ont servi à l'achat des matières premières et à assurer des dépenses de fonctionnement des centres. Les bibliothèques, les activités culturelles et les programmes récréatifs ont ajouté à la valeur pédagogique du programme, et la fréquentation des centres a pratiquement doublé par rapport à l'année précédente. Ces centres sont financés par des dons spéciaux.

Formation professionnelle des handicapés

131. On a réussi, dans une très large mesure, à faire évoluer l'attitude de la communauté envers ce programme; il est maintenant admis qu'avec une éducation et une formation appropriées les handicapés peuvent mener des vies raisonnablement normales et devenir des membres utiles et productifs de la société. Durant la période considérée, 288 handicapés (filles et garçons) ont été placés dans des institutions. Ce nombre est légèrement inférieur à celui des années précédentes en raison des difficultés résultant des hostilités. Il comprend 70 enfants placés gratuitement dans des institutions du Moyen-Orient et 54 aveugles inscrits à l'Institut des aveugles de la Mission pontificale dans le territoire de Gaza. De plus, 34 ouvriers produisent, dans les sections de service ménager de l'Institut de Gaza, des articles destinés à la vente. Un certain nombre d'élèves handicapés, qui avaient achevé leur formation au moment du déclenchement des hostilités, n'ont pas pu retourner immédiatement chez eux et leurs frais de séjour ont été assurés par l'Office. Certains d'entre eux sont par la suite rentrés dans leurs familles, et les arrangements pour le retour des autres sont en bonne voie.

132. Dix élèves aveugles qui ont achevé leur éducation primaire élémentaire à l'Institut des aveugles de la Mission pontificale dans le territoire de Gaza ont été admis dans les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO pour poursuivre leur éducation primaire supérieure avec les enfants normaux. Dix étudiants aveugles fréquentent les établissements d'enseignement supérieur; sept garçons à l'Université de Damas, deux jeunes filles au Beirut College for Women au Liban et une jeune fille au Collège Haigazian, également au Liban. Six autres étudiants aveugles, quatre garçons et deux filles, sont inscrits dans des écoles secondaires privées dans les pays d'accueil. Il est encourageant de noter que les élèves aveugles sont maintenant admis à étudier dans les écoles, aux côtés des élèves normaux. L'Institut des aveugles de Gaza continue à rendre de grands services à la communauté. Les élèves, outre qu'ils y achèvent leur éducation primaire élémentaire dans une atmosphère très heureuse, y reçoivent également une formation professionnelle et ils peuvent continuer leur éducation dans les écoles de l'Office, ou dans les écoles patronnées par l'Office, ou dans les écoles professionnelles de l'Office. Les étudiants sourds qui ont achevé leurs études secondaires peuvent également être admis dans les écoles professionnelles de l'UNRWA.

Enseignement supérieur

133. Au cours de l'année universitaire 1967-1968, l'UNRWA a accordé 718 bourses d'études supérieures. Ces bourses sont accordées pour une seule année, mais elles sont renouvelables chaque année pour la durée des études entreprises, à condition que le bénéficiaire passe avec succès les examens de fin d'année prescrits par sa faculté. Sur les 718 bourses accordées, 442 étaient des bourses renouvelées et 276 étaient de nouvelles bourses. Ce dernier chiffre est bien supérieur aux 146 bourses nouvelles accordées en 1966-1967. Cette augmentation a été décidée par l'Office afin de venir en aide aux étudiants réfugiés méritants, en provenance des territoires occupés, qui étaient déjà inscrits dans des universités arabes et qui se sont trouvés coupés de tout autre soutien.

134. Le tableau ci-après donne la répartition des boursiers universitaires :

Répartition par discipline et par pays des boursiers de l'enseignement supérieur au cours de l'année universitaire 1967-1968

<u>Discipline</u>	<u>RAU</u>	<u>Liban</u>	<u>République arabe syrienne</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Rive occidentale</u>	<u>Irak</u>	<u>Turquie</u>	<u>Total</u>
Médecine	177	22	51	-	-	2	-	252
Pharmacie	33	3	12	-	-	-	-	48
Art dentaire	6	-	4	-	-	-	-	10
Santé publique	-	1	-	-	-	-	-	1
Génie industriel	118	24	43	-	-	3	1	189
Agriculture	17	-	2	-	-	-	-	19
Lettres a/	20	16	14	11	9	-	-	70
Sciences a/	36	21	8	19	22	2	-	108
Pédagogie	15	-	2	-	-	-	-	17
Commerce et économie	2	1	-	1	-	-	-	4
Totaux	424	88	136	31	31	7	1	718

a/ Y compris les étudiants qui, par la suite, entreront peut-être à la Faculté de médecine ou à l'Ecole d'ingénieurs de leur université.

135. Il est peu probable que l'Office soit en mesure d'accroître le montant des dépenses qu'il consacre à ce secteur essentiel de l'enseignement, mais il existe d'autres possibilités d'augmenter le nombre total des bourses d'enseignement supérieur accordées aux étudiants réfugiés de Palestine. En fait, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne va fournir des fonds qui permettront à l'Office d'octroyer des bourses supplémentaires à 550 étudiants pour l'année universitaire 1968-1969. Plusieurs gouvernements ont accordé directement des bourses d'études à des étudiants palestiniens réfugiés. Au nombre de ces gouvernements figurent l'Irak, la Turquie, l'Algérie, la Libye, le Pakistan, la Yougoslavie et la République fédérale d'Allemagne. Avec le concours actif de

l'UNESCO, l'Office essaie d'étendre ces possibilités en faisant appel à d'autres pays qui sont en mesure d'offrir des bourses aux étudiants étrangers, dans l'espoir qu'ils mettront quelques-unes de leurs bourses à la disposition des réfugiés de Palestine.

D. Services communs et administration générale

136. Au cours de l'exercice étudié, les frais administratifs de l'Office ont augmenté et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive aussi longtemps que les services de l'Office feront l'objet de demandes accrues.

137. Par suite de l'occupation de la rive occidentale par Israël, le bureau régional de Jérusalem qui, avant les hostilités, administrait les services de l'UNRWA dans toute la Jordanie ne pouvait continuer de le faire en Jordanie orientale. Il a donc fallu établir un nouveau bureau régional à Amman afin de subvenir aux besoins des réfugiés déjà établis en Jordanie orientale en même temps que pour assister les personnes nouvellement déplacées. La fourniture des rations supplémentaires et d'autres services aux réfugiés nouvellement déplacés en Jordanie orientale et en Syrie, ainsi qu'aux réfugiés sur la rive occidentale et à Gaza qui, à la suite des hostilités, avaient perdu leurs moyens de subsistance, a entraîné également une augmentation de ses dépenses administratives et de ses frais de personnel. Au début de l'année scolaire 1967-1968, et dans le but d'assurer l'enseignement à Gaza et sur la rive occidentale, il s'est avéré nécessaire de recruter provisoirement des instituteurs suppléants tout en continuant de payer ceux qui se trouvaient bloqués en République arabe unie, en attendant qu'ils puissent rejoindre leurs postes. Par suite des restrictions imposées à l'accès du personnel local dans les territoires occupés, il a fallu utiliser les services d'un personnel international et organiser des moyens de transport spéciaux. Les frais des opérations portuaires et des transports de marchandises dans les territoires occupés sont supportés par le Gouvernement israélien.

138. Alors que durant les premiers six mois de l'année 1967 (avant les hostilités) l'effectif du personnel avait été ramené au-dessous du niveau de 1966, à la fin de juin 1968 le nombre de personnes recrutées sur le plan local - y compris le personnel temporaire - avait atteint 11 500 auquel il y a lieu d'ajouter 102 fonctionnaires internationaux, faisant ainsi un total général de 11 602 personnes.

139. Exception faite des mesures d'urgence qui ont été prises au fur et à mesure des besoins au cours de l'année dernière, la structure des services est demeurée inchangée. En plus du siège de l'UNRWA à Beyrouth et des cinq bureaux régionaux, l'UNRWA assure des services d'information et le fonctionnement de bureaux de liaison à New York, à Genève et au Caire; le transport du personnel et des marchandises dans les territoires où l'UNRWA exerce ses activités; des études de marché, de l'achat, du contrôle et de l'entreposage des denrées et du matériel; l'administration du personnel; les services linguistique, juridique, financier, statistique et d'enregistrement, techniciens compris, ainsi que la protection des biens de l'Office.

E. Opérations financières

140. Les comptes de l'Office, avec le rapport pertinent des commissaires aux comptes, font l'objet de documents séparés. On trouvera donc ici un résumé des opérations financières de l'Office en 1967 et les prévisions concernant celles de l'exercice 1968. (L'exercice financier de l'Office coïncide avec l'année civile, alors que le présent rapport embrasse la période comprise entre le 1er juillet 1967 et le 30 juin 1968.)

141. Afin de faire ressortir aussi clairement que possible les incidences financières des hostilités de juin 1967 et de leurs séquelles sur les activités de l'Office, le tableau récapitulatif ci-après des opérations financières en 1967 résume à la fois le programme normal de l'Office (c'est-à-dire le palier d'avant juin) et son élargissement dû à la "crise".

	<u>Programme normal</u>	<u>Programme élargi</u>	<u>Total</u>
(En millions de dollars des Etats-Unis)			
Recettes :			
Contributions annoncées par les gouvernements	34,5	5,8	40,3
Autres contributions	1,1	1,3	2,4
Autres recettes	1,2	-	1,2
Ajustement de change et dévaluation de monnaies	(0,8)	-	(0,8)
Total	36,0	7,1	43,1
Dépenses et engagements de dépenses :			
Service des secours	17,6	2,0	19,6
Service de santé	4,9	0,1	5,0
Service de l'enseignement	15,1	0,2	15,3
Remplacement ou réparation des biens de l'Office et autres frais extraordinaires résultant des hostilités	-	0,7	0,7
Total des dépenses et engagements de dépenses	37,6	3,0	40,6
Excédent net (déficit)	(1,6)	4,1	2,5
A ajouter :			
Fonds de roulement au 1er janvier 1967 (après ajustement des comptes des années précédentes)	14,2	-	14,2
Fonds de roulement au 31 décembre 1967	12,6	4,1	16,7

142. Sans doute l'aspect le plus significatif du tableau récapitulatif ci-dessus est-il que l'Office - pour la cinquième année consécutive - a encouru un déficit massif de 1 600 000 dollars dans son programme normal. Bien que les contributeurs (gouvernements et institutions non gouvernementales) aient répondu d'une manière extrêmement généreuse aux appels de fonds de l'Office, en vue de couvrir les besoins résultant des hostilités, et que les fonds ainsi recueillis aient été supérieurs à ces besoins en 1967, l'excédent sera rapidement absorbé par les mêmes besoins en 1968. A la fin de 1967, les difficultés financières fondamentales et chroniques de l'Office demeuraient inchangées et elles persistent en 1968 (voir par. 147 à 150).

143. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas ceux qui se rapportent aux recettes et aux dépenses de fonds en provenant de NEED (Near East Emergency Donations, Inc.) et dont il est fait mention ailleurs dans ce rapport. Pour des raisons techniques, ces fonds ne peuvent être considérés comme faisant partie des fonds de l'Office. En 1967, l'Office a reçu un total de 3 500 000 dollars de NEED et, au 30 décembre 1967, il a dépensé ou engagé 1 300 000 dollars principalement pour la fourniture d'abris provisoires et les aménagements sanitaires pour les réfugiés et autres personnes déplacées en Jordanie orientale et pour les réfugiés déplacés en République arabe syrienne. Si des fonds de NEED n'avaient pas été disponibles à cet effet, l'Office aurait été obligé de puiser dans ses fonds propres.

144. Bien que le fonds de roulement avait atteint le niveau de 16 700 000 dollars à la fin de l'année 1967, ce chiffre ne traduit en aucune façon une amélioration effective de la situation financière de l'Office; en effet, sur ce total, 4 100 000 dollars proviennent de contributions dues à la crise qui ne se renouvelleront sans doute pas dans l'avenir. En conséquence, le double aspect des difficultés financières fondamentales de l'Office, c'est-à-dire l'insuffisance chronique des recettes et celle du fonds de roulement, était encore loin d'être résolu à la fin de l'année 1967.

145. Le montant des engagements non encore honorés et reportés de 1967 (ou d'années antérieures) à 1968 s'est élevé à environ 900 000 dollars, contre 800 000 dollars reportés de 1966 à 1967. En 1967, les économies réalisées sur la liquidation des engagements contractés les années précédentes ont atteint 200 000 dollars contre 100 000 dollars en 1966.

146. A la fin de 1967, le montant des engagements de contributions non encore honorés par les gouvernements s'élevait à 7 600 000 dollars, contre 7 200 000 dollars à la fin de 1966, traduisant ainsi un petit retard dans le paiement des contributions de certains gouvernements en 1967. A la fin de 1967, l'encaisse disponible reflétait un surplus de 500 000 dollars, après déduction des dettes effectives ou à prévoir, contre 1 600 000 dollars à la fin de 1966 et 2 900 000 dollars à la fin de 1965. La valeur des stocks et avances aux fournisseurs, estimée à 7 millions de dollars, était supérieure au chiffre correspondant à la fin de 1966 (5 millions de dollars). Il n'y avait pas de changement notable dans les autres éléments d'actif.

147. L'état récapitulatif ci-après fait ressortir clairement que les perspectives financières de l'Office pour 1968 sont loin d'être encourageantes :

En millions de dollars
des Etats-Unis

Recettes prévues :

Contributions annoncées par les gouvernements	37,5
Autres contributions	2,3
Autres recettes	0,7
	<hr/>
Total des recettes prévues	40,5

Dépenses et engagements prévus :

Service de secours	20,0
Service de santé	5,7
Service de l'enseignement	18,5
	<hr/>
Total des dépenses et engagements prévus	44,2

Excédent (déficit) estimatif (3,7)

A ajouter :

Fonds de roulement au 1er janvier 1968 16,7

Montant prévu du fonds de roulement au 31 décembre 1968 13,0

148. Comme il est dit au paragraphe 143, les chiffres ci-dessus se rapportant à 1968 ne comprennent ni les recettes ni les dépenses estimées en provenance des contributions de NEED. Néanmoins, il va de soi que ces fonds allégeront le budget de l'Office d'un fardeau très considérable, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'écoles et de centres de formation supplémentaires ou de remplacement. Au 30 juin 1968, l'Office avait reçu de NEED 4 500 000 dollars et avait dépensé ou engagé 1 500 000 dollars consacrés principalement à construire des abris d'urgence pour les réfugiés et autres personnes déplacées et à améliorer et agrandir ses installations scolaires et de formation pour les réfugiés.

149. Il ressort du tableau récapitulatif ci-dessus que l'Office prévoit un déficit d'environ 3 700 000 dollars en 1968. Ce montant dépasse considérablement l'excédent net des contributions d'urgence en 1967. Encore ces prévisions sont-elles fonction d'un certain nombre d'hypothèses dont les plus importantes sont que a) les prix unitaires n'augmenteront pas, b) l'Office ne sera pas appelé à fournir l'assistance à un plus grand nombre de personnes déplacées, c) quelque 11 800 000 dollars d'annonces attendues de contributions par des gouvernements se matérialiseront et que d) des contributions de sources non gouvernementales seront maintenues au même niveau très élevé qu'en 1967. Si les deux dernières hypothèses peuvent être raisonnablement considérées comme acquises, la première risque de se révéler très loin de compte. La vérification de l'hypothèse b) dépendra très largement de l'assistance accordée aux gouvernements de la région pour leur programme de secours aux personnes déplacées non immatriculées sur les listes de l'Office.

150. Le déficit prévu de 3 700 000 dollars en 1968 tient principalement à ce que les dépenses ordinaires en 1967 ont largement dépassé celles de 1966. Les conséquences des hostilités de juin 1967 ont eu pour effet d'augmenter sensiblement le niveau des dépenses ordinaires de l'Office; bien que les contributions aient aussi quelque peu augmenté, elles n'ont pas été suffisantes pour combler le déficit déjà existant entre les recettes et les dépenses avant juin 1967 et pour répondre à l'augmentation des dépenses qui s'en est suivie.

CHAPITRE II

BUDGET POUR 1969

A. Introduction

151. Le budget proposé pour 1969 s'élève à 42 469 000 dollars, alors que les dépenses prévues pour 1968 s'élevaient à 44 239 000 dollars et les dépenses effectives et engagements de 1967 à 40 540 000 dollars.
152. Les prévisions pour 1968 aussi bien que pour 1969 doivent, dans une certaine mesure, être considérées comme provisoires. En effet, les dépenses encourues par suite des séquelles des hostilités de juin 1967, puis de l'exode massif du début de 1968 des camps de la vallée du Jourdain vers six nouveaux villages de toile établis sur les hauteurs ont posé des problèmes, notamment celui de consolider les tentes avant le début de l'hiver 1968-1969, et le coût de ces travaux ne peut être couvert que par des contributions spéciales à cet effet.
153. Le budget pour 1969 reflète les prévisions de dépenses qu'il faudra engager pour maintenir les services de secours, de santé et d'enseignement au niveau des programmes réguliers des années précédentes, tout en poursuivant l'aide supplémentaire d'urgence aux catégories vulnérables de personnes parmi les réfugiés déplacés à plusieurs reprises, qui s'est avérée indispensable à la fin de 1967 et au cours de 1968.
154. La hausse sensible du coût de la vie dans les territoires où l'Office exerce ses activités, mais plus particulièrement à Gaza, a rendu impérieux le besoin d'assistance au personnel local à partir du milieu de l'année 1968. Au cas où il y aurait d'autres relèvements des traitements du personnel en 1969, il faudrait ajuster le budget ici présenté. Les prix unitaires de nos autres fournitures habituelles continuent également à monter ainsi que les frais d'hospitalisation et le coût de la construction, partout où l'Office doit construire ou remplacer des locaux.
155. De plus, dans les services de l'enseignement, spécialement en Jordanie où l'Office a établi des écoles sous la tente dans six nouveaux camps, et en Syrie où il doit payer un loyer exagéré pour les locaux pouvant servir d'écoles, les classes comptent forcément une moyenne d'élèves bien inférieure à celle de 50 élèves vers laquelle on tend dans les écoles construites par l'Office. Parmi ces dernières, 388 classes sur la rive occidentale et à Gaza étaient vides du fait des hostilités, au moment où a été rédigé le présent rapport. Près de 80 p. 100 des frais de gestion des écoles de l'Office sont directement imputables aux traitements des maîtres; or le nombre plus faible d'élèves par classe oblige l'Office à recruter un nombre de maîtres bien plus élevé. Cette situation fâcheuse s'améliorera au début de l'année scolaire 1969-1970, lorsque sera achevé le programme intensif de construction d'écoles financé par les contributions spéciales versées à cet effet. Les perturbations apportées aux services scolaires

sur les deux rives du Jourdain, à Gaza et en Syrie, pendant le deuxième semestre de 1967 ont réduit les dépenses d'enseignement pour cette année civile. Toutefois, l'extension de l'année scolaire 1967-1968 pour compenser partiellement le temps perdu, l'ajournement de tous les cours d'été en 1967 pour la formation des maîtres en cours d'emploi et la reprise de beaucoup d'entre eux en hiver 1968, le problème des livres scolaires, notamment dans les territoires occupés par Israël, et d'autres mesures relatives à l'état d'urgence, rendent impossible la comparaison directe avec les dépenses d'enseignement au cours des exercices précédents.

156. Les dépenses d'administration, ainsi que les dépenses d'exécution correspondantes, ont augmenté directement par suite de la création d'un nouveau bureau régional à Amman desservant la Jordanie orientale. L'ancien bureau régional de Jérusalem est maintenu, mais à une échelle réduite, pour desservir la population réfugiée restée en Jordanie occidentale occupée. Les économies réalisées en ce qui concerne les dépenses d'administration au cours des trois années précédentes ont été plus que contrebalancées par les dépenses causées par l'établissement d'un cinquième bureau régional.

157. L'aménagement d'installations d'assainissement du milieu essentielles et provisoires dans les neuf nouveaux villages de toile est d'un coût bien plus élevé que dans les camps permanents qui comportent des habitations en blocs de ciment, et disposent de latrines publiques avec des fosses septiques et d'un nombre élevé de latrines privées. L'aménagement et la gestion de bains publics, l'installation et l'entretien de vastes systèmes d'adduction d'eau et d'abattoirs ont encore augmenté les frais encourus à ce titre.

158. Les cas de personnes particulièrement nécessiteuses sont bien plus nombreux qu'au cours des années qui ont précédé les hostilités de juin 1967 et leur misère est certainement beaucoup plus angoissante. Les ressources de l'Office ne lui permettent pas de résoudre ce problème. Les crédits inscrits au budget ne sont guère plus qu'un geste symbolique signifiant que l'on reconnaît l'existence de ces besoins. L'Office est profondément reconnaissant aux nombreuses institutions bénévoles qui supportent une partie de cette charge dans la mesure où leurs moyens limités le leur permettent.

159. Bien que des mesures énergiques aient été prises pour rectifier les listes de rationnaires, le nombre des ayants droit officiels ne cesse d'augmenter et, dans presque tous les cas, ceux qui sont dans le besoin connaissent une misère plus grande que jamais.

160. Pour les prix des denrées composant les rations de base (qui représentent près de 30 p. 100 du budget), il est présumé que les prix mondiaux en 1969 n'excéderont pas ceux pratiqués en 1968 (bien que certaines tendances opposées existent). Si les cours des denrées alimentaires varient sensiblement, il faudra peut-être reviser les prévisions à d'autres chapitres du budget.

B. Projet de budget

Généralités

161. Les prévisions de dépenses pour 1969 sont récapitulées dans le tableau ci-après qui indique également les chiffres correspondants pour 1968 et 1967. Elles sont examinées en détail dans les paragraphes faisant suite à ce tableau :

	1969 Crédits estimatifs	1968 Dépenses prévues	1967 Dépenses effectives
(En milliers de dollars des États-Unis)			
<u>Titre premier. Service des secours</u>			
Rations de base	13 131	13 081	13 107
Alimentation d'appoint	2 222	2 270	1 804
Logement	406	594	732
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	593	576	723
Part du titre premier dans les dépenses communes (titre IV)	<u>3 366</u>	<u>3 466</u>	<u>3 256</u>
Total, titre premier	<u>19 718</u>	<u>19 987</u>	<u>19 622</u>
<u>Titre II. Service de santé</u>			
Services médicaux	3 690	3 623	3 082
Assainissement	1 044	1 007	917
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>1 059</u>	<u>1 093</u>	<u>1 026</u>
Total, titre II	<u>5 793</u>	<u>5 723</u>	<u>5 025</u>
<u>Titre III. Enseignement</u>			
Enseignement primaire et secondaire	11 216	11 823	10 119
Formation technique et professionnelle	3 135	4 012	2 591
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>2 607</u>	<u>2 694</u>	<u>2 523</u>
Total, titre III	<u>16 958</u>	<u>18 529</u>	<u>15 233</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	3 383	3 475	3 266
Autres services intérieurs	2 367	2 486	2 272
Administration générale	<u>1 282</u>	<u>1 292</u>	<u>1 267</u>
Total, titre IV	7 032	7 253	6 805
Montants des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(7 032)</u>	<u>(7 253)</u>	<u>(6 805)</u>
Solde du titre IV	-	-	-
<u>Titre V. Remplacement ou réparation des biens de l'Office perdus ou endommagés, et autres dépenses extraordinaires causées par les hostilités</u>			
	-	-	660
Total général	<u>42 469</u>	<u>44 239</u>	<u>40 540</u>

162. La présentation du budget en trois parties principales suit le même modèle que celui des années précédentes : service des secours, de santé et d'enseignement. Le titre IV comprend les dépenses communes imputables aux trois premiers titres, les montants étant répartis proportionnellement à leur utilisation. Il y a lieu de remarquer, en particulier, que les dépenses prévues pour 1968 comprennent 3 355 000 dollars de dépenses d'équipement non renouvelables (couvertes pour la plupart par des contributions reçues spécialement à cet effet), alors que les crédits prévus pour 1969 ne comportent que 549 000 dollars destinés à des travaux de cette nature. En ce qui concerne les dépenses renouvelables, les crédits prévus pour 1969 excèdent les prévisions de 1968 d'environ un million de dollars.

SERVICE DES SECOURS

Rations de base

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	13 131 000
1968 - Dépenses prévues	13 081 000
1967 - Dépenses effectives	13 107 000

163. Les rations délivrées sont décrites brièvement plus haut, au paragraphe 52, et au tableau 4 de l'annexe I. Les dépenses inscrites à ce chapitre sont imputables à l'achat et à la distribution des aliments de base et du savon. Les frais d'entreposage et de transport dans la région des activités de l'Office sont traités plus loin aux paragraphes 188 à 190, sous le chapitre "Services d'approvisionnement et de transport".

164. Les crédits prévus doivent permettre de distribuer des rations à 875 000 bénéficiaires, y compris près de 11 000 demi-rations destinées aux habitants des villages frontaliers, à un coût estimatif n'excédant pas les cours des denrées en vigueur en 1968.

165. Comme il a été dit depuis plusieurs années, bon nombre des locaux utilisés par l'Office comme centres de distribution sont vétustes et insuffisants, ou sont des locaux de fortune. Certains centres devraient être remplacés d'urgence. Cependant, aucune dépense de construction n'a été proposée, en raison des difficultés financières existantes.

Alimentation d'appoint

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	2 222 000
1968 - Dépenses prévues	2 270 000
1967 - Dépenses effectives	1 804 000

166. Le programme en cours, tel qu'il a été imposé par les circonstances existant depuis juin 1967, est exposé plus haut, aux paragraphes 53 à 58 et aux tableaux 5 et 6 de l'annexe I. De même que pour les rations de base et ainsi qu'il est mentionné plus haut, au paragraphe 163, l'entreposage et le transport dans les régions d'activité de l'Office sont imputés sur les "Services d'approvisionnement et de transport".

167. La valeur nutritive des repas chauds d'appoint servis reste inchangée, mais le nombre autorisé des bénéficiaires a été maintenu pour 1969 au niveau plus élevé jugé nécessaire en 1968. On a continué à fournir d'autres produits alimentaires d'appoint, tels que le lait, un mélange de farine de maïs, de farine de soja et de lait en poudre, et de la viande en conserve, à des catégories vulnérables bien déterminées. De plus, on distribuera le lait fourni spécialement par le Gouvernement canadien pendant l'automne et l'hiver 1968/1969. Alors que les prix des denrées importées sont prévus au même niveau que pour le programme de rations de base, c'est-à-dire que les prévisions de 1969 sont basées sur les prix effectifs de 1968, le prix des produits alimentaires frais augmente graduellement dans toutes les régions.

168. Comme les centres de distribution, bon nombre de locaux utilisés comme centres d'alimentation d'appoint sont vétustes et insuffisants, et certains sont tellement délabrés qu'il faut y remédier sans retard. Un crédit de 47 000 dollars a été prévu pour des réparations exceptionnelles, telles que l'installation de nouvelles toitures, pour l'agrandissement de bâtiments insuffisants et le remplacement de quatre centres.

Logement

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	406 000
1968 - Dépenses prévues	594 000
1967 - Dépenses effectives	731 000

169. Ce programme est exposé plus haut, aux paragraphes 59 à 62 et au tableau 7 de l'annexe I. Les crédits prévus doivent permettre notamment de couvrir le coût du loyer des terrains où sont établis les camps (la plupart d'entre eux étant fournis par les gouvernements des pays d'accueil), du contrôle administratif des logements existants, de certains travaux d'entretien bien déterminés ainsi que des routes et chemins à l'intérieur des camps.

170. Un crédit minimal de 75 000 dollars a été prévu pour la construction de logements dans les camps établis afin de répondre aux besoins de cas individuels et autres cas de détresse, et un crédit de 25 000 dollars a été prévu pour la construction des routes indispensables.

171. D'autre part, le logement dans les villages de toile, où plusieurs centaines de tentes utilisées actuellement devront être remplacées avant l'arrivée de l'hiver 1968-1969, constitue un problème urgent. Dans la mesure du possible, les tentes seront remplacées avant la fin de 1968 par des structures d'abris d'un genre plus solide. Toutefois, on ne peut exclure la possibilité qu'il faudra fournir des logements plus nombreux en 1969; dans cette hypothèse, on s'efforcera d'obtenir les contributions nécessaires pour faire face à ces besoins.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	593 000
1968 - Dépenses prévues	576 000
1967 - Dépenses effectives	723 000

172. Ce chapitre groupe tous les crédits autres que ceux concernant l'alimentation, le logement, les services de santé et d'enseignement, qui sont nécessaires pour venir en aide aux familles de réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile. L'aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution des vêtements usagés et des layettes données à l'Office, ainsi que de couvertures et de combustibles en hiver. Ce programme est exposé plus haut, aux paragraphes 63 à 67.

173. Au cours des dernières années on a peu à peu réduit considérablement la quantité des vêtements usagés importés. De plus, des dispositions ont été prises en vue de décharger l'Office du fret à payer sur les expéditions en provenance des Etats-Unis.

174. On pense que les stocks de couvertures actuellement disponibles, destinées aux personnes et aux réfugiés déplacés dans les villages de toile, suffiront pour l'hiver 1968-1969. Toutefois, si ces villages de toile sont maintenus, il faudra acheter d'autres fournitures (à moins que des donations ne soient reçues) en 1969 pour l'hiver suivant.

SERVICE DE SANTE

Services médicaux

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	3 640 000
1968 - Dépenses prévues	3 623 000
1967 - Dépenses effectives	3 082 000

175. Les programmes de médecine préventive et curative sont exposés plus haut, aux paragraphes 68 à 87 et font l'objet des tableaux 9 à 12 de l'annexe I.

176. Aucune amélioration des normes de soins ni aucun autre changement n'a été prévu dans le projet de budget pour 1969, à l'exception de l'établissement de sept nouveaux laboratoires cliniques dans des dispensaires existants, où des installations se trouvant sur place, et disponibles à tout moment, amélioreront les services sans augmenter le total des frais de gestion. (Cette petite dépense d'équipement sera amortie par les économies qui seront réalisées ultérieurement sur les honoraires actuellement payés pour ces services.) Il faudra un personnel supplémentaire restreint tant pour faire face à l'accroissement naturel de la population que pour répondre aux demandes accrues de soins médicaux des milliers de réfugiés déplacés, notamment dans les villages de toile. De plus, les frais

d'hospitalisation continuent d'augmenter, ainsi que les prix unitaires des fournitures médicales, et le crédit indispensable a été prévu à cette fin.

177. Bien que certains dispensaires ne répondant pas aux normes requises aient été récemment remplacés, grâce aux fonds fournis à cet effet, il reste encore cinq dispensaires dont les locaux insuffisants auraient dû être remplacés depuis longtemps. Cependant, aucun crédit n'a été prévu à ce titre dans le budget; on espère que des contributions supplémentaires seront reçues à cet effet en 1968 ou 1969. De même, dans le programme de protection maternelle et infantile, qui comprend le programme de réhydratation et de nutrition pour les bébés souffrant de gastro-entérite et de malnutrition, aucun crédit n'a été prévu pour l'agrandissement ou l'amélioration des locaux, bien que cela eût été hautement souhaitable.

178. Un crédit minimal de 50 000 dollars a été prévu pour le remplacement du matériel indispensable et des ambulances.

Assainissement

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	1 044 000
1968 - Dépenses prévues	1 007 000
1967 - Dépenses effectives	917 000

179. Ce programme est décrit plus haut, aux paragraphes 88 et 89. Bien que les dépenses renouvelables aient été réduites au cours des dernières années, grâce à l'application de techniques plus efficaces et à l'extension du programme de construction de latrines privées (réduisant les frais de construction et d'entretien des latrines publiques), ces économies ont été contrebalancées par la hausse des prix unitaires des fournitures (y compris les insecticides efficaces, là où une résistance aux traitements moins coûteux s'est manifestée), et par le personnel d'assainissement relativement plus nombreux dont on a besoin dans les neuf nouveaux villages de toile.

180. Bien que d'importants travaux de construction soient nécessaires pour installer un système permanent d'évacuation des eaux de ruissellement dans les camps, pour transformer les fosses d'aisance des latrines en fosses septiques, pour construire des incinérateurs plus efficaces et pour agrandir le réseau d'adduction d'eau (toutes dépenses dont résulteront des économies à long terme), les crédits prévus au présent budget sont limités aux travaux essentiels pour réparer et agrandir le système actuel d'évacuation, installer de nouvelles fosses filtrantes aux endroits où le point de saturation est atteint, remplacer les conduites d'eau corrodées, ainsi que les pompes, moteurs et autre matériel hors d'usage, pour un montant global de 50 000 dollars.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Enseignement primaire et secondaire

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	11 216 000
1968 - Dépenses prévues	11 823 000
1967 - Dépenses effectives	10 119 000

181. Pour l'exposé détaillé du programme d'enseignement général de l'Office, voir plus haut les paragraphes 94 à 106 et les tableaux 13 à 16 de l'annexe I. Ce chapitre concerne également certaines activités éducatives d'ordre secondaire qui ne font pas partie du programme scolaire de l'UNRWA et de l'UNESCO, telles que les activités de jeunesse (par. 107 et 108), les activités destinées aux femmes (par. 130) et les centres de jeux pour enfants d'âge préscolaire (par. 109). Bien que considérées comme faisant partie des programmes de l'Office, ces deux dernières activités dépendent normalement de l'octroi de fonds affectés spécialement à leur financement.

182. De tous les services dispensés aux réfugiés par l'Office, l'enseignement général est un des plus urgents. C'est dans l'enseignement général que les familles placent leurs espoirs pour l'avenir; on s'en aperçoit surtout en observant que les garçons ont tendance à terminer le cycle primaire supérieur, que les filles sont plus nombreuses à fréquenter l'école et y restent plus longtemps, et que ceux qui cherchent à être admis au cycle secondaire sont de plus en plus nombreux.

183. Les normes se maintiennent à des niveaux modestes qui généralement ne sont pas inférieurs à ceux des écoles publiques. Toutefois, les grands programmes de construction d'écoles, financés par des contributions spéciales, prévoient certaines améliorations pour un coût marginal, notamment plus d'espace par élève et des installations sanitaires plus convenables. Le nombre d'élèves par classe diminuera au cours de l'année scolaire 1968-1969. Les dépenses d'équipement, qui se sont élevées à 1 208 000 dollars en 1968 (couvertes en majeure partie grâce à des contributions spéciales), tomberont vraisemblablement à 40 000 dollars en 1969.

184. L'Institut pédagogique de l'UNRWA et de l'UNESCO (voir par. 117 à 120) poursuit, avec un succès marquant, son programme de formation en cours d'emploi, pour améliorer les qualifications des maîtres déjà recrutés. On évalue le coût de ce programme en 1969 à 377 500 dollars au total (y compris tous les projets de formation de maîtres en cours d'emploi).

Formation professionnelle et technique

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	3 135 000
1968 - Dépenses prévues	4 012 000
1967 - Dépenses effectives	2 591 000

185. Ces programmes sont exposés en détail plus haut, aux paragraphes 110 à 132. Ils comprennent la formation pédagogique, technique et commerciale dispensée

dans les écoles professionnelles de l'Office, qui sont des internats, ainsi qu'une formation similaire subventionnée par l'Office dans des centres publics ou privés. Les dépenses relatives à ces programmes comprennent également les montants des bourses d'enseignement supérieur pour les universités de la région où l'Office exerce ses activités soit 350 000 dollars par an (pour plus de détails, voir par. 133 à 135); les boursiers sont choisis selon le double critère de leurs titres scolaires et de leurs besoins financiers. Ce chapitre comprend également plusieurs activités spéciales de formation, telles que la formation des adultes à des travaux manuels (couture et menuiserie), l'éducation des enfants physiquement handicapés et une assistance supplémentaire aux diplômés des centres de l'Office afin qu'ils reçoivent dans des entreprises à l'étranger une formation en cours d'emploi dans leur spécialité (pour ceux-ci, il ne s'agit normalement que de payer les frais de transport).

186. Les frais de gestion ont augmenté en 1968 de près de 200 000 dollars et on estime qu'ils augmenteront encore de quelque 300 000 dollars en 1969. Ceci est dû premièrement à l'augmentation de la capacité des onze centres de formation, qui est passée d'un effectif de 3 247 internes en 1967/1968 à 3 764 élèves en 1968/1969, deuxièmement, au besoin en personnel et troisièmement, à l'augmentation générale des prix des fournitures. Bien que les dépenses globales aient augmenté, les frais unitaires par interne accusent une baisse sensible.

187. Les dépenses d'équipement estimées à 1 214 000 dollars en 1968 (couvertes dans leur totalité au moyen de contributions spéciales) tomberont en 1969 à un montant estimé à 86 000 dollars, qui sera presque entièrement consacré au remplacement et à la modernisation de l'équipement, une somme modeste étant affectée à la formation artisanale des adultes dans les nouveaux villages de toile.

DEPENSES COMMUNES

Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	3 383 000
1968 - Dépenses prévues	3 475 000
1967 - Dépenses effectives	3 265 000

188. Ce chapitre concerne toutes les activités relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des fournitures, des denrées et du matériel, ainsi qu'au transport de personnes et de marchandises dans la région d'activité de l'Office.

189. On pense que les économies réalisées permettront de maintenir les dépenses renouvelables de 1969 à peu près au même niveau qu'en 1968.

190. Le remplacement des vieux véhicules a été considérablement limité depuis plusieurs années, et cette politique d'austérité se poursuivra en 1969 à un coût moins élevé encore qu'en 1968. Un montant de 40 000 dollars est prévu pour le remplacement des voitures servant au transport de passagers, de 60 000 dollars pour celles servant au transport de marchandises et de

10 000 dollars pour l'équipement et les modifications à apporter aux entrepôts. En 1968, le montant total prévu pour ce chapitre était de 181 000 dollars.

Autres services intérieurs

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	2 367 000
1968 - Dépenses prévues	2 486 000
1967 - Dépenses effectives	2 272 000

191. Ces services (sauf les approvisionnements et transports qui font l'objet des paragraphes 189 et 190 ci-dessus) comprennent : immatriculation des réfugiés et détermination des services auxquels ils peuvent prétendre, administration du personnel, services linguistique, juridique, financier, technique (génie civil) et mécanographique, et protection des installations et des biens de l'Office.

192. L'augmentation sensible des dépenses en 1968, due principalement à la nécessité de créer un nouveau bureau régional à Amman (voir plus haut par. 156), sera enrayerée en 1969 au moyen de toutes les économies administratives possibles, mais on estime que d'autres réductions sensibles ne pourront pas être effectuées sans risquer de compromettre gravement le contrôle que l'Office exerce sur ses activités.

Administration générale

	<u>Dollars</u>
1969 - Crédits estimatifs	1 282 000
1968 - Dépenses prévues	1 292 000
1967 - Dépenses effectives	1 267 000

193. Ce chapitre concerne toute l'administration générale du siège de l'Office, de ses cinq bureaux régionaux, des bureaux des districts et des camps, les bureaux de liaison de New York, de Genève et du Caire, ainsi que les services d'information.

194. Au cours des trois dernières années, il n'y a eu qu'une augmentation insignifiante des dépenses, et l'observation faite dans la phrase finale du paragraphe 192 ci-dessus s'applique également à ces services.

Répartition des charges communes

195. Le tableau récapitulatif qui figure plus haut, au paragraphe 161 indique la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs d'activité de l'Office : secours, santé et enseignement. Toute répartition de ce genre a nécessairement un certain caractère arbitraire; les pourcentages imputés sont le résultat d'une analyse détaillée par bureau régional et représentent des moyennes pondérées. On estime qu'ils constituent une évaluation exacte.

C. Exécution du budget

196. Le problème que pose l'exécution du budget de 1969 ressort du tableau ci-après (en millions de dollars des Etats-Unis) :

Budget pour 1969		42,5
Montants estimatifs provenant des :		
Contributions non gouvernementales	1,0	
Recettes diverses	<u>0,7</u>	<u>1,7</u>
Solde à couvrir par les contributions gouvernementales		40,8

197. Ainsi qu'il est dit plus haut, au paragraphe 147, il est probable que le fonds de roulement se trouvera réduit à 13 millions de dollars au 1er janvier 1969, chiffre que l'Office considère inférieur au minimum nécessaire pour financer les approvisionnements en commande, en transit et dans les entrepôts et pour assurer la poursuite des activités normales durant les premiers mois de l'année, en attendant la rentrée effective des contributions annuelles. Les activités de 1969 sont donc fonction du paiement rapide, sinon anticipé, des contributions gouvernementales (à cet égard, l'expérience du passé ne permet pas à l'Office d'être optimiste).

198. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 196, l'exécution du budget de 1969 exige des contributions gouvernementales d'un montant de 40,8 millions de dollars. Sur la base d'informations dont il dispose à l'heure actuelle, l'Office estime que les contributions gouvernementales ne dépasseront pas 35,9 millions de dollars. On trouvera ci-après une comparaison avec les années précédentes :

	<u>Millions de dollars</u>
1968	37,5
1967	34,5 plus 5,8 millions de dollars de contributions spéciales
1966	35,0
1965	34,0

Le paragraphe 41 insiste déjà sur la nécessité vitale d'obtenir des contributions accrues.

199. Le montant estimatif des contributions de sources non gouvernementales (un million de dollars) a été calculé sur la base des contributions importantes que l'Office a reçues au cours de la période de douze mois terminée le 30 juin 1968. Si l'on songe aux autres causes urgentes à servir dans d'autres parties du monde, il est difficile de prédire que l'Office recevra en 1969 des contributions équivalentes de sources non gouvernementales. Quoi qu'il en soit, des mesures énergiques continueront d'être prises pour attirer des fonds.

200. En conclusion, l'Office ne peut plus compenser une baisse de revenus en prélevant sur son fonds de roulement, puisque celui-ci atteint déjà la cote d'alerte.

ANNEXES

ANNEXE I

TABLEAUX

STATISTIQUES RELATIVES AUX REFUGIES IMMATRICULES

Tableau 1

Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégories d'immatriculation (1950-1968)^{a/}

Année terminée en	Catégorie R			Catégorie S		Catégorie N		Total général e/ (4+5+6+7)
	1	2	3	4	5	6	7	
	Bénéfici- ciaires de rations entières	Bénéfi- ciaires de demi- rations b/	Nourrissons et enfants bénéficiant des services c/	Total (1+2+3)	Personnes ne recevant pas de rations d/	Membres de familles bénéficiant de l'en- seignement et des services médicaux d/	Membres de familles ne recevant ni rations ni services e/	
Jun 1950	f/ 826 459	f/ 51 034	f/ 2 174	960 021	-	-	-	960 021
Jun 1951	805 593	58 733	18 347	879 667	-	-	24 455	904 122
Jun 1952	772 166	64 817	34 765	882 673	-	-	32 738	915 411
Jun 1953	820 486	17 340	49 232	871 748	-	-	45 013	916 761
Jun 1954	828 531	17 228	60 227	887 058	-	-	54 793	941 851
Jun 1955	830 266	16 987	75 026	905 986	-	-	63 403	969 389
Jun 1956	830 611	16 733	86 212	922 279	-	-	74 059	996 338
Jun 1957	836 781	16 577	110 600	933 556	18 203	4 462	62 980	1 019 201
Jun 1958	843 739	16 350	130 092	963 958	19 776	5 901	63 713	1 053 348
Jun 1959	849 634	16 202	150 170	990 181	21 548	6 977	68 922	1 087 628
Jun 1960	854 268	15 998	169 730	1 016 006	22 639	8 792	73 452	1 120 889
Jun 1961	862 083	15 705	176 772	1 039 996	23 947	9 515	77 566	1 151 024
Jun 1962	866 369	15 617	197 914	1 054 660	20 004	9 027	91 069	1 174 760
Jun 1963	863 284	15 546	226 494	1 079 988	21 195	10 420	98 567	1 210 170
Jun 1964	859 048	15 392	251 131	1 105 395	23 369	13 168	104 653	1 246 585
Jun 1965	845 730	15 328	284 025	1 125 725	29 387	18 589	107 122	1 280 823
Jun 1966	845 790	14 704 g/	312 649	1 145 147	39 485	24 367	108 750	1 317 749
Jun 1967	824 366 g/		316 166	1 173 767	39 997	25 331	106 991	1 346 086
Jun 1968				1 155 236	60 219	26 900	121 939	1 364 294 h/

- a/ Les données statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés et les immatriculations injustifiées et non décelées, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.
- b/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontalières en Jordanie. Depuis lors, les nourrissons ont droit à des rations entières*. On ne distribue de demi-rations qu'aux habitants des villages frontalières de la Rive occidentale. Les frontaliers déplacés en Jordanie orientale après les hostilités de juin 1967 reçoivent des rations entières.
- c/ Y compris les nourrissons de moins d'un an et les enfants qui, par suite de la limitation des contingents, ne reçoivent pas de rations (154 372 en Jordanie orientale, 71 722 dans la Rive occidentale, 37 173 à Gaza, 28 300 en République arabe syrienne et 7 665 au Liban). Depuis les hostilités de juin 1967, aucune naissance n'a pu être vérifiée sur pièces en Jordanie orientale.
- d/ Les colonnes 5, 6 et 7 indiquent le nombre des personnes immatriculées pour l'assistance de l'Office, à qui les prestations ont été réduites ou supprimées selon leur revenu familial tel qu'il est connu de l'Office, et selon le barème des revenus appliqué dans le pays de résidence.
- Les membres de familles de la catégorie R ne recevant pas de rations (colonne 5) et qui sont indiqués pour les années 1957 à 1968 sont les personnes dont le revenu est encore insuffisant pour justifier la suppression des rations de la famille. L'augmentation en 1968 provient principalement des réfugiés absents de Gaza après les hostilités de juin 1967 et dont beaucoup reçoivent maintenant temporairement des rations en Jordanie orientale en attendant la vérification de leur transfert. Jusqu'à l'année 1956, ces personnes étaient classées avec les membres des familles de la catégorie N (colonne 7). En 1966 on a institué une nouvelle catégorie d'immatriculation secondaire pour les rationnaires qui, provisoirement, n'ont pas droit aux rations (du fait, par exemple, qu'ils sont employés par l'Office ou placés dans des institutions). A la fin du mois de juin 1968 les personnes immatriculées dans cette catégorie secondaire étaient au nombre de 12 669.
- La catégorie d'immatriculation S (colonne 6) a été créée en janvier 1965 pour remplacer les catégories E et M et elle s'applique à toutes les régions en conformité avec les normes fixées dans le barème des revenus.
- Dans la catégorie N (colonne 7) figurent des réfugiés qui, en raison de leur revenu, n'ont droit ni aux rations ni aux services, ou qui ont bénéficié de subventions visant à les rendre économiquement indépendants.
- D'une manière générale, il convient de signaler que la répartition des réfugiés par catégories de secours ne donne qu'une idée incomplète du nombre des réfugiés subvenant à leurs besoins, étant donné les difficultés qu'éprouve l'Office à déterminer le niveau réel de leurs revenus ou de leurs besoins.
- e/ L'effectif total de la population au 30 juin 1952 comprenait 19 616 réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés jusqu'à cette date à la charge de l'Office.
- f/ Chiffres inconnus.
- g/ Ne comprend pas les réfugiés qui, depuis les hostilités de juin 1967 reçoivent des rations à titre temporaire.
- h/ Voir note No 8 au chapitre premier du rapport (p.

* A partir de leur premier anniversaire si les contingents le permettent. Les Bédouins ont droit à des rations entières.

Tableau 2

Modifications intervenues dans l'effectif des rationnaires
et dans les secours qui leur sont attribués a/

Modifications	1er juil- let. 1950 au	Année terminée le					Total 1950- 1968
	30 juin 1963	30 juin 1964	30 juin 1965	30 juin 1966	30 juin 1967	30 juin 1968	
<u>En plus</u>	<u>b/</u>				<u>c/</u>	<u>c/</u>	
Naissances	424 311	48 802	43 857	43 945	40 506	26 803	628 224
Nouvelles immatri- culations	45 330	189	258	283	74	75	46 209
Perte des ressources <u>d/</u>	63 610	4 475	6 136	7 340	7 117	5 621	94 299
Retour après absence	13 046	992	773	1 168	1 679	3 872	21 530
Divers <u>e/</u>	29 901	515	1 135	212	529	995	33 287
Total	576 198	54 973	52 159	52 948	49 905	37 366	823 549
<u>En moins</u>	<u>b/</u>						
Décès	84 443	11 624	9 053	7 155	6 233	7 158	125 666
Immatriculations erronées ou en double	53 900	2 080	1 422	204	166	565	58 337
Indépendance économique <u>d/</u>	148 173	12 007	13 514	23 401	10 190	8 850	216 135
Absence	38 515	1 915	6 894	2 077	3 296	34 068 <u>f/</u>	86 765
Divers <u>e/</u>	131 767	1 846	747	770	1 669	4 686	141 485
Total	456 798	29 472	31 630	33 607	21 554	55 327	628 388
Population au 30 juin	1963	1964	1965	1966	1967	1968	
	1 079 988	1 105 395	1 125 725	1 145 147	1 173 767	1 155 236	

Notes du tableau 2

a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 18 dernières années dans le nombre total des rationnaires et des enfants (nourrissons et autres) inscrits pour les services (colonne 4 du tableau 1). Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou en double se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 5, 6 et 7 du tableau 1).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur, ou de l'une à l'autre des régions, ni les attributions de rations (lorsque les chiffres en sont connus) aux enfants inscrits pour les services.

b/ Il s'agit notamment des changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-1951.

c/ Depuis les hostilités de juin 1967, aucune naissance et virtuellement aucune autre modification n'ont pu être vérifiées sur pièces en Jordanie orientale.

d/ Ressources personnelles, emploi à l'Office, aide à l'indépendance économique, etc., ou disparition de ces ressources.

e/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations ainsi qu'un certain nombre de changements dans les effectifs des différentes catégories de bénéficiaires des secours. La plupart des radiations de réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

f/ Ce chiffre représente en majeure partie des réfugiés qui étaient absents de Gaza après les hostilités de juin 1967 et dont beaucoup se trouvent maintenant en Jordanie orientale.

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée a/

Changements	1er juillet 1950	Année terminée le					Total 1950 - 1968
	30 juin 1963	30 juin 1964	30 juin 1965	30 juin 1966	30 juin 1967	30 juin 1968 c/	
En plus							
Naissances	428 216	50 298	46 059	46 212	42 971	29 286 d/	643 042
Nouvelles immatriculations	46 326	333	412	351	166	533	48 121
Divers b/	5 159						5 159
Total	479 701	50 631	46 471	46 563	43 137	29 819	696 322
En moins							
Décès	86 671	12 008	9 621	7 866	6 963	7 855	130 984
Immatriculations erronées ou en double	55 218	2 225	2 524	1 633	8 041	3 623	73 264
Divers b/	89 165						89 165
Total	231 054	14 233	12 145	9 499	15 004	11 478	293 413
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	1963	1964	1965	1966	1967	1968	
	1 210 170	1 246 585	1 280 823	1 317 749	1 346 086	1 364 294	

- a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours de ces 18 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, col. 8). Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions. Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'implique pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de percevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par contre, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou en double sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.
- b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. Les chiffres tiennent compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation et à la radiation des listes de l'Office des réfugiés se trouvant en Israël.
- c/ Depuis les hostilités de juin 1967, aucune naissance et virtuellement aucune autre modification n'ont pu être vérifiées sur pièces en Jordanie orientale.
- d/ Les nouvelles immatriculations se chiffraient en réalité à 75. La différence résulte de la correction des radiations effectuées précédemment par erreur.

SERVICE DE SECOURS

Tableau 4

Rations de base et autres denrées distribuées par l'Office

1. Rations de base

La ration mensuelle individuelle est composée comme suit :

10 000 g de farine
600 g de légumes secs
600 g de sucre
500 g de riz
375 g de matières grasses.

Cette ration équivaut à environ 1 500 calories par jour.

En hiver, elle est complétée par :

300 g de légumes secs
400 g de farine

et correspond alors à 1 600 calories par jour.

2. Autres denrées

Un morceau de savon de 150 g par rationnaire et par mois.

On a distribué durant les cinq mois d'hiver un litre et demi de pétrole lampant par rationnaire et par enfant (nourrissons et autres) inscrits pour les services lorsqu'ils vivent dans les camps de Jordanie, du Liban et de Syrie. A Gaza, durant la même période chaque année, les mêmes catégories de bénéficiaires en recevaient un litre, qu'ils résident dans les camps ou en dehors.

Tableau 5

Programme d'alimentation d'appoint de l'Office

Nombre moyen de bénéficiaires entre le 1er juillet 1967 et le 30 juin 1968

Pays	Nombre de bénéficiaires du repas chaud quotidien (moyenne pour l'année)			Nombre de bénéficiaires de rations mensuelles de produits secs (moyenne pour l'année)					Total général
	Nombre de centres d'alimentation d'appoint	Moins de 2 ans	2 à 15 ans et cas spéciaux	Total	Femmes enceintes	Nourrices	Tuberculeux non hospitalisés	Total	
Jordanie orientale	13	230	2 557	2 787	763	2 458	156	3 377	6 164
Rive occidentale	29	577	13 989	14 979	598	3 156	205	3 959	18 988
	5 a/	154	259						
Gaza	23	1 860	16 065	17 925	3 392	9 917	584	13 893	31 818
Liban	18	418	4 347	4 765	979	2 750	129	3 858	8 623
Syrie	18	322	5 534	5 856	649	1 584	101	2 334	8 190
	106	3 561	42 751	46 312	6 381	19 865	1 175	27 421	73 733
Jordanie orientale Réfugiés déplacés			15 390	15 390	114 b/	512 b/	11 b/	637	16 027
Syrie Réfugiés déplacés			2 437	2 437					2 437

a/ Centres administrés par des organisations bénévoles.

b/ Réfugiés déplacés, moyenne pour deux mois (mai et juin).

Tableau 6

Programme de distribution de lait de l'Office

Nombre quotidien de bénéficiaires

Moyenne du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968

Pays	Nombre de centres de distribution de lait		Nombre quotidien de bénéficiaires (moyenne pour l'année)			Total
	Préparation et distribution	Distribution seulement	Centres de distribution de lait	Ecoles ^{c/}	Orphelinats titulaires d'ordonnances médicales, etc.	
Jordanie orientale	14	-	5 631	4 017	114	9 762
Rive occidentale	37 11 a/	8	4 849 41	7 510	94	12 494
Gaza	23 b/	-	14 432	25 962	92	40 486
Liban	21	-	13 982	7 753	264	21 999
Syrie	18	1	12 365	15 962	89	28 416
	124	9	51 300	61 204	653	113 157
Réfugiés déplacés en Jordanie orientale			2 341			2 341
Réfugiés déplacés en Syrie			4 033			4 033

a/ Centres administrés par des organisations bénévoles.

b/ Y compris un seul centre de préparation.

c/ Moyenne sur dix mois sur la rive occidentale, neuf au Liban, huit en Jordanie orientale, sept en Syrie et six à Gaza.

Tableau 7

Répartition des réfugiés dans les camps de l'Office par pays
de résidence au 30 juin 1968 a/ b/

Pays	Nombre de camps	Nombre de familles	Nombre de personnes c/	Pourcentage de la population réfugiée
Jordanie orientale	5	15 513	89 681	31,2
Rive occidentale	20	12 884	66 497	24,6
Gaza	8	32 078	195 879	62,4
Liban	15	14 538	78 449	47,2
Syrie	6	4 797	23 726	15,9
Total	54	79 810	454 232	33,3

a/ Ce tableau ne comprend pas les personnes déplacées et les réfugiés immatriculés vivant dans les camps de tentes (voir tableau 8 ci-dessous).

b/ D'une manière générale, les réfugiés qui vivent hors des camps de l'UNRWA résident dans les villes et villages des pays d'accueil et bénéficient des mêmes services exception faite des services d'assainissement. Du point de vue économique, leur situation ne diffère guère de celle des réfugiés vivant dans les camps.

c/ Il est tenu compte dans ce tableau de tous les réfugiés immatriculés dans les camps, de quelque catégorie de bénéficiaires qu'ils relèvent.

N'entrent pas en ligne de compte les réfugiés des camps qui, tout en bénéficiant des services d'assainissement, ne sont pas logés par l'Office.

Tableau 8

Nombre de personnes déplacées et réfugiés enregistrés vivant
dans les camps de tentes au 30 juin 1968

Pays	Nombre de camps	Nombre de personnes
Jordanie orientale	6	78 400
Syrie	4	7 746
Total	10	86 146

SERVICE DE SANTE

Tableau 9

Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou
subventionnés par l'Office
(1er juillet 1967 - 30 juin 1968)

	Jordanie orientale	Rive occi- dentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale	410 806	249 494	478 917	406 159	432 581	1 977 957
Injections	368 112	205 422	422 851	249 166	224 121	1 469 672
Pansements et dermatologie	324 942	197 084	370 977	252 968	98 147	1 244 118
Soins oculaires	276 141	168 149	402 556	129 012	33 194	1 009 052
Soins dentaires	6 948	13 257	22 002	20 628	8 902	71 737
Total	<u>1 386 949</u>	<u>833 406</u>	<u>1 697 303</u>	<u>1 057 933</u>	<u>796 945</u>	<u>5 772 536</u>

Tableau 10

Etablissements hospitaliers auxquels les réfugiés
de Palestine ont accès (1967-1968)

(Situation au 30 juin 1968)

Hôpitaux gérés par :

Etat ou collectivités locales	34
Organisations bénévoles ou particuliers	39
Office	$\frac{2^a/}{75}$
Total	75

On compte en outre neuf maternités : une en Syrie, deux sur la rive occidentale et six à Gaza.

a/ (Y compris le sanatorium de Naplouse qui a été fermé en mars 1968)

Nombre de lits disponibles

	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale	221	325	370	149	79	1 144
Phtisiologie	20	35	150	28	20	253
Obstétrique	25	33,5	68	7	7	140,5
Pédiatrie	40	62	66	32	-	200
Psychiatrie	47	85	-	54	2	183
Total	<u>353</u>	<u>540,5^{a/}</u>	<u>654</u>	<u>270</u>	<u>108</u>	<u>1 925,5</u>

a/ En voie de revision.

Centres de réhydratation et d'alimentation

	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Nombre de centres	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>6</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>17</u>
Nombre de lits	<u>38</u>	<u>20</u>	<u>98</u>	<u>30</u>	<u>21</u>	<u>207</u>

Tableau 11

Liste des maladies contagieuses relevées parmi les réfugiés de Palestine
(1er juillet 1967 - 30 juin 1968)

	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Choléra	0	0	0	0	0	0
Peste	0	0	0	0	0	0
Fièvre jaune	0	0	0	0	0	0
Variole	0	0	0	0	0	0
Typhus exanthématique	0	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente transmise par le pou	0	0	0	0	0	0
Ankylostomiase	0	0	75	1	0	76
Bilharziose	0	0	15	0	0	15
Brucellose	0	0	0	0	0	0
Varicelle	1 412	897	2 220	1 589	1 116	7 234
Conjonctivite	16 247	5 874	8 713	4 406	7 700	42 940
Diphthérie	5	0	0	0	0	5
Dysenterie	2 645	665	1 888	825	110	6 133
Affections entériques	23	0	52	2	175	252
Blennorragie	1	0	7	0	9	17
Hépatite infectieuse	138	25	373	73	66	675
Leshmaniose cutanée	0	0	0	0	17	17
Paludisme	0	0	1	0	0	1
Rougeole	2 587	1 221	1 807	687	571	6 873
Méningite cérébro-spinale	3	0	1	5	5	14
Oreillons	847	177	322	395	673	2 414
Coqueluche	20	87	77	304	32	520
Poliomyélite	8	1	26	26	21	82
Rage	0	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente endémique	0	2	0	0	0	2
Fièvre scarlatine	1	0	0	0	1	2
Syphilis	0	0	26	35	9	70
Tétanos	1	0	2	1	0	4
Tétanos du nouveau-né	2	0	28	0	0	30
Trachome	356	67	361	79	83	946
Tuberculose pulmonaire	65	10	123	134	28	360
Typhus endémique	0	0	0	0	0	0

Tableau 12

Hygiène maternelle et infantile
(1er juillet 1967 - 30 juin 1968)

	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Syrie	TOTAL
<u>Consultations prénatales</u>						
Centres prénataux	<u>10</u>	<u>22</u>	<u>2</u>	<u>18</u>	<u>19</u>	<u>78</u>
Femmes enceintes nouvellement inscrites	4 026	3 169	11 995	4 158	2 727	26 075
Moyenne de visites par mois	1 035	833	3 753	1 290	760	7 671
Tests sérologiques anti-syphilitiques	800	1 186	2 050	1 359	680	6 075
Réactions positives	0	0	24	28	12	64
Visites à domicile (soins prénataux)	217	163	112	955	982	2 429
<u>Soins aux nourrissons</u>						
Centres pour nourrissons	<u>10</u>	<u>20</u>	<u>2</u>	<u>18</u>	<u>19</u>	<u>76</u>
Enfants de moins d'un an inscrits (moyenne mensuelle)	4 184	3 151	13 736	4 342	2 511	27 924
Consultations données pour des enfants de moins d'un an (moyenne mensuelle)	2 869	2 055	10 231	3 534	1 948	20 637
Enfants de 1 à 2 ans inscrits (moyenne mensuelle)	4 014	3 539	9 199	4 036	2 654	23 442
Consultations données pour des enfants de 1 à 2 ans (moyenne mensuelle)	1 449	1 050	1 322	1 411	1 093	6 325
Vaccinations antivarioliques	1 986	1 618	11 071	3 785	3 046	21 506

Soins aux nourrissons (suite)

Immunitations par le TAB	2 507	2 232	4 740	3 178	2 264	14 921
Immunitations par le triple vaccin	3 344	2 523	9 222	3 957	2 239	21 285
Visites à domicile (soins aux nourrissons)	5 631	9 897	7 957	11 362	10 032	44 879

Services d'hygiène scolaire

Equipes d'hygiène scolaire	1	1	1	1	1	2
Enfants examinés	14 895	12 894	6 311	4 784	16 154	55 038
Ecoles visitées	70	404	415	125	181	1 195
Injections de rappel TAB	29 702	3 711	43 608	31 163	3 285	111 469
Injections de rappel antidiphthériques	7 703	5 225	5 552	5 499	3 362	27 341
Triple vaccin (une dose)	0	350	0	0	0	350
Triple vaccin (deux doses)	0	674	0	0	0	674
Triple vaccin (trois doses)	0	0	0	0	0	0
Revaccinations antivarioliques	0	0	0	7 791	2 102	9 893
Revaccinations anticholériques	0	0	0	9 034	0	9 034
Vaccinations BCG	0	4 803	0	4 744	0	9 547

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

TableauEcoles UNRWA-
Effectifs des classes primaires,

Pays	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
JORDANIE								
Enseignement primaire	16 345	15 882	30 118	39 188	42 144	43 649	42 431	41 600
Enseignement primaire supérieur	-	-	87	790	1 612	2 862	4 274	5 357
Enseignement secondaire	-	-	-	22	82	200	334	495
Total	16 345	15 882	30 205	40 000	43 838	46 711	47 039	47 452
RIVE OCCIDENTALE								
Enseignement primaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Enseignement primaire supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
GAZA								
Enseignement primaire	19 543	22 551	25 702	31 107	34 016	35 087	34 876	35 163
Enseignement primaire supérieur	61	164	675	1 781	3 339	4 937	6 410	7 495
Total	19 604	22 715	26 377	32 888	37 355	40 024	41 286	42 658
LIBAN								
Enseignement primaire	4 564	6 291	9 332	11 695	12 567	12 983	13 155	13 936
Enseignement primaire supérieur	-	-	86	384	620	948	1 003	996
Total	4 564	6 291	9 418	12 079	13 187	13 931	14 158	14 932
SYRIE								
Enseignement primaire	2 599	2 895	5 410	8 758	9 700	10 288	11 042	11 332
Enseignement primaire supérieur	-	-	166	864	671	936	1 180	1 562
Total	2 599	2 895	5 576	9 622	10 371	11 224	12 222	12 894
TOTAL GENERAL								
Enseignement primaire	43 051	47 619	70 562	90 748	98 427	102 007	101 504	102 031
Enseignement primaire supérieur	61	164	1 014	3 819	6 242	9 683	12 867	15 410
Enseignement secondaire	-	-	-	22	82	200	334	495
TOTAL	43 112	47 783	71 576	94 589	104 751	111 890	114 705	117 936

a/ En Jordanie orientale seulement.

ET SECONDAIRE

13

UNESCO

primaires supérieures et secondaires (1951-1968)

1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
39 519	38 223	38 309	41 000	45 531	50 220	55 713	60 802	65 849	45 593 a/
6 714 578	6 898 612	7 437 598	8 384 875	8 492 -	8 868 -	9 623 -	11 113 -	12 838 -	9 043 a/ -
46 811	45 733	46 344	50 259	54 023	59 088	65 336	71 915	78 687	54 636 a/
-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 957
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 587
-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 544
34 806	36 633	36 591	37 885	38 470	38 905	41 164	40 757	41 362	35 395
8 244	8 481	9 841	10 641	12 797	13 627	15 032	15 644	16 710	12 358
43 050	45 114	46 432	48 526	51 267	52 532	56 196	56 401	58 072	47 753
14 881	15 422	16 292	17 124	17 411	18 041	19 836	19 547	20 744	21 312
1 325	1 668	2 159	2 676	2 680	3 491	3 710	3 648	3 451	5 168
16 206	17 090	18 451	19 800	20 091	21 532	23 546	23 195	24 195	26 480
12 256	13 354	13 685	14 430	15 618	16 463	17 631	18 720	19 564	20 197
1 916	2 592	3 589	4 122	4 459	4 946	5 284	5 740	6 449	6 981
14 172	15 946	17 274	18 552	20 077	21 409	22 915	24 460	26 013	27 178
101 462	103 632	104 877	110 439	117 030	123 629	134 344	139 826	147 519	141 454
18 199 578	19 639 612	23 026 598	25 823 875	28 428 -	30 932 -	33 649 -	36 145 -	39 448 -	38 137 -
120 239	123 883	128 501	137 137	145 458	154 561	167 993	175 971	186 967	179 591

Tableau 14

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques et privées au 31 mai 1968

Pays	Enseignement										Total
	Enseignement primaire		Enseignement supérieur		Enseignement secondaire		Ensemble des cycles		Ecoles publiques	Ecoles privées	
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées			
Jordanie orientale	8 502	911	3 415	291	2 988	328	14 905	1 530	16 435		
Rive occidentale	9 217 ^{a/}	1 225	2 744 ^{a/}	512	2 476 ^{a/}	382	14 437 ^{a/}	2 119	16 556		
Gaza	-	-	-	-	5 015	-	5 015	-	5 015 ^{b/}		
Liban	792	4 806	172	1 658	46	1 320	1 010	7 784	8 794		
Syrie	5 720	230	1 156	251	1 353	1 318	8 229	1 799	10 028		
Total	24 231	7 172	7 487	2 712	11 878	3 348	43 596	13 232	56 828		

a/ Le nombre des ayants droit reste à vérifier.

b/ Y compris les élèves de l'enseignement secondaire qui poursuivent leurs études en République arabe unie, et dont le nombre est évalué à 700.

Tableau 15

Effectifs des élèves par classe dans les écoles UNRWA-UNESCO au 31 mai 1968

ECOLEES PRIMAIRES

Pays	I		II		III		IV		V		VI		Total	
	Garçons	Filles												
Jordanie orientale	4 961	4 537	4 453	4 027	4 267	3 576	4 285	3 486	3 662	2 832	3 221	2 286	24 849	20 744
Rive occidentale	1 743	1 887	1 718	1 743	1 492	1 594	1 572	1 634	1 461	1 418	1 489	1 206	9 475	9 482
Gaza	3 148	2 860	3 323	2 737	3 025	2 711	3 291	3 045	2 821	2 469	3 457	2 508	19 065	16 330
Liban	2 274	2 019	1 985	1 853	1 668	1 449	1 930	1 567	1 746	1 375	2 011	1 435	11 614	9 698
Syrie	1 986	1 721	1 974	1 677	1 827	1 456	1 945	1 586	1 771	1 263	1 731	1 260	11 234	8 963
Total	14 112	13 024	13 453	12 037	12 279	10 786	13 023	11 318	11 461	9 357	11 909	8 695	76 237	65 217
TOTAL GENERAL	27 136		25 490		23 065		24 341		20 818		20 604		141 454	

ECOLEES PRIMAIRES SUPERIEURES

Pays	I		II		III		IV		Total	
	Garçons	Filles								
Jordanie orientale	2 593	1 624	1 853	1 077	1 286	610	-	-	5 732	3 311
Rive occidentale	1 228	875	823	634	595	432	-	-	2 646	1 941
Gaza	2 196	2 299	2 227	2 029	1 896	1 711	-	-	6 319	6 039
Liban	1 609	940	603	302	712	300	443	259	3 367	1 801
Syrie	1 507	1 022	1 373	806	1 403	870	-	-	4 283	2 698
Total	9 133	6 760	6 879	4 848	5 892	3 923	443	259	22 347	15 790
TOTAL GENERAL	15 893		11 727		9 815		702		38 137	

Tableau 16

Répartition des enfants réfugiés de Palestine fréquentant l'école au 31 mai 1968

Pays	Nombre d'écoles UNRWA-UNESCO	Nombre d'élèves dans les classes primaires des écoles UNRWA-UNESCO			Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures des écoles UNRWA-UNESCO			Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés fréquentant l'école
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	112	24 849	20 744	45 593	5 732	3 311	9 043	14 905	1 530	71 071
Rive occidentale	90	9 475	9 482	18 957	2 646	1 941	4 587	14 437	2 119	40 100
Gaza	103	19 065	16 330	35 395	6 319	6 039	12 358	5 015	-	52 768
Kïban	59	11 614	9 698	21 312	3 367	1 801	5 168	1 010	7 784	35 274
Syrie	82	11 234	8 963	20 197	4 283	2 698	6 981	8 229	1 799	37 206
Total	446	76 237	65 217	141 454	22 347	15 790	38 137	43 596	13 232	236 419

Tableau 17

Effectifs des élèves dans les écoles professionnelles et techniques
UNRWA-UNESCO pour l'année scolaire 1967-1968

	JORDANIE ORIENTALE		RIVE OCCIDENTALE		LIBAN		SYRIE	GAZA
	Centre de formation professionnelle Wadi Seer	Centre de formation professionnelle Kalandia	Centre de formation professionnelle jeunes filles Ramallah	Centre de formation professionnelle de Sibleine	Centre de formation professionnelle et normale Sibleine	Centre de formation professionnelle Damas	Centre de formation professionnelle Gaza	
Métiers et professions								
A. TRAVAIL DES METAUX								
Mécanicien de précision				30				
Ajusteur-outilleur	24	20		23		12	45	
Mécanique générale		25		24		22		
Mécanicien diesel	31			11		32		
Mécanicien auto	40			30		34	64	
Réfrigération et climatisation	31						35	
Tôlier/peintre au pistolet	16							
Chaudronnier				12		15		
Forgeron/soudeur	27	22				12	27	
Soudeur				13		25		
Mouleur							9	
B. ELECTRICITE								
Electricité générale		45		43		33	47	
Monteur de lignes électriques		17						
Mécanicien radio-télévision	31			30		30	18	
Mécanicien télécommunications					37			
Electricien auto						17		
C. BATIMENT								
Bétonneur/coffreur	30	15				9	48	
Plâtrier/carreleur	13			8				
Plombier	16	9		12		13		
Charpentier/tourneur sur bois	29	14		11		29	53	
Tapissier				9				
Plombier/chaudronnier								31

Tableau 17 (suite)

	JORDANIE ORIENTALE		RIVE OCCIDENTALE		LIBAN		SYRIE		GAZA	
	Centre de formation professionnelle Wadi Seer	Centre de formation professionnelle Kalandia	Centre de formation professionnelle jeunes filles Ramallah	Centre de formation professionnelle Siblina	Centre de formation professionnelle et normale Siblina	Centre de formation professionnelle Damas	Centre de formation professionnelle Siblina	Centre de formation professionnelle Damas	Centre de formation professionnelle Siblina	Centre de formation professionnelle Gaza
Métiers et professions										
D. TECHNICIENS										
Géomètre	-	29	-	-	-	-	-	-	-	-
Mètreur	12	15	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien de la construction	-	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Dessinateur d'architecture	-	18	-	-	-	22	-	-	-	-
Contremaître/instructeur	-	-	-	-	17	-	-	-	-	-
E. COMMERCE										
Employés de commerce et de bureau (hommes)	-	61	-	103	-	-	-	-	17	-
Secrétaires (femmes)	-	-	63	-	-	-	-	-	-	-
F. PROFESSIONS PARAMEDICALES										
Aide-pharmacien	-	-	-	-	-	42	-	-	-	-
Technicien de laboratoire	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-
Inspecteur de la santé publique	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-
G. COURS PROFESSIONNELS POUR JEUNES FILLES (autres que les cours commerciaux)										
Enseignement ménager et civique	-	-	26	-	-	-	-	-	-	-
Animatrices de crèches	-	-	22	-	-	-	-	-	-	-
Couture	-	-	46	-	-	-	-	-	-	-
Confection	-	-	27	-	-	-	-	-	-	-
Coiffure	-	-	27	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	300	317	211	359	65	382			394	
TOTAL GENERAL	1 817 hommes		211 femmes							

AUTRES FORMES D'ASSISTANCE FOURNIE AUX REFUGIES

Tableau 18

Organisations bénévoles aidant activement les réfugiés de Palestine
dans la région de l'UNRWA (juin 1967-juin 1968)

Mission baptiste des Etats-Unis

Church Missionary Society

Commonwealth Save the Children Fund

Cooperative for American Relief Everywhere (CARE)

Fédération luthérienne mondiale

Mennonite Central Committee

Near East Council of Churches

Mission pontificale pour la Palestine

Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens

Conseil oecuménique des Eglises

Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

Association chrétienne de jeunes gens

Association chrétienne de jeunes filles

SITUATION FINANCIERE

Tableau 19

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement de l'Office pour la période du 1er mai 1950 au 31 décembre 1968 a/
(En dollars des Etats-Unis)

	Recettes			Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ Augmentations (réductions)	Fonds de roulement net (réserve de fonctionnement)
	Engagements de contributions gouvernementales	Autres recettes	Total des recettes			
1er mai 1950 au 30 juin 1951	39 477 281	1 346 325	40 823 606	33 598 972	-	7 224 634
1er juillet 1951 au 30 juin 1952	67 686 495	1 018 785	68 705 280	28 573 058	215 792	47 572 648
1er juillet 1952 au 30 juin 1953	26 867 673	440 419	27 308 092	26 778 934	518 220	48 620 026
1er juillet 1953 au 30 juin 1954	22 684 330	575 024	23 259 354	29 192 012	(157 264)	42 530 104
1er juillet 1954 au 30 juin 1955	23 673 500	594 161	24 267 661	29 222 705	(114 217)	37 460 843
1er juillet 1955 au 30 juin 1956	23 385 026	571 866	23 956 892	32 198 550	(164 814)	29 054 371
1er juillet 1956 au 31 décembre 1957	42 378 773	1 072 872	43 451 645	52 464 139	198 575	20 240 452
1er janvier au 31 décembre 1958	32 555 876	1 104 793	33 660 669	32 777 564	36 519	21 160 076
1er janvier au 31 décembre 1959	32 625 400	1 405 205	34 030 605	35 015 817	110 688	20 285 552
1er janvier au 31 décembre 1960	33 828 887	2 629 135	36 458 022	34 674 460	150 084	22 219 198
1er janvier au 31 décembre 1961	34 386 052	2 306 293	36 692 345	39 051 521	194 943	20 054 965
1er janvier au 31 décembre 1962	34 308 775	1 346 239	35 655 014	35 688 844	615 154	20 636 289
1er janvier au 31 décembre 1963	34 444 063	1 251 994	35 696 057	36 207 078	448 589	20 573 857
1er janvier au 31 décembre 1964	33 963 601	1 198 130	35 161 731	37 192 861	(922 665)	17 620 062
1er janvier au 31 décembre 1965	34 000 353	1 134 525	35 134 878	37 618 472	155 708	15 292 176
1er janvier au 31 décembre 1966	34 969 322	1 358 729	36 328 051	37 498 420	152 209	14 274 016
1er janvier au 31 décembre 1967	40 335 873	2 733 256	43 069 129	40 540 693	(115 529)	16 686 923
1er janvier au 31 décembre 1968 (prévisions)	37 482 188	2 900 000	40 382 188	44 239 000	-	12 830 111
Total	629 053 468	24 987 751	654 041 219	642 533 100	1 321 992	

a/ Les chiffres du tableau ci-dessus sont établis, jusqu'à l'année 1967 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes et modifiés le cas échéant de façon à faire apparaître pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'appliquent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle en fait les recettes ont été perçues ou les dépenses effectuées. C'est dans le rapport du Commissaire général pour 1961-1962 que ce mode de calcul a été adopté pour la première fois et l'on a dû procéder depuis à quelques légers ajustements sur les chiffres qui y figuraient [voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214)].

b/ Ces ajustements correspondent surtout à des dettes et des engagements de dépenses liquidés à un montant moindre que celui qui avait d'abord été inscrit dans les prévisions de dépenses. On a tenu compte aussi de la réévaluation des stocks, de la récupération d'éléments d'actif précédemment inscrits au passif et de variations de prix des denrées qui ne peuvent être imputés sur aucun chapitre en particulier. Ces ajustements sont indiqués séparément en raison de la difficulté qu'il y aurait à déterminer l'exercice auquel ils doivent s'appliquer. Les ajustements faits pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1964 et du 1er janvier au 31 décembre 1967 comprennent également des transferts de 1 761 792 dollars et de 460 854 dollars respectivement qui sont destinés à amener la réserve pour les dépenses de personnel reportées au niveau requis pour les amendements apportés aux conventions de sécurité sociale de l'Office.

Tableau 20

Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950 - 31 décembre 1968)a/
(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Pour les douze mois se terminant le						Total des recettes
	1er mai 50- 31 décembre 1963	31 décembre 1964	31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 décembre 1967	31 décembre 1968 b/	
I. CONTRIBUTIONS ANNONCEES PAR LES GOUVERNEMENTS							
Abu Dhabi					20 927	40 000	60 927
Allemagne (République fédérale d')	2 232 076	400 000	503 145	500 000	752 800	2 092 263 e/	6 480 284
Arabie Saoudite	1 618 413		297 778	594 778 e/	297 778	297 778	3 106 525
Australie	2 776 703	201 600	201 600	201 600	201 600	201 600	3 784 703
Autriche	16 950	5 000	10 000	10 000	29 350	10 000	81 300
Bahrein	23 687						23 687
Belgique	336 000	32 000	30 000	30 000	35 000	35 000	498 000
Birmanie	9 546						9 546
Bolivie	5 000						5 000
Brésil	25 000						25 000
Cambodge	7 141						7 141
Canada	15 431 688	925 926	1 111 111	1 111 111	2 463 768	1 727 315	22 770 919
Ceylan	3 400	1 000	1 000	1 000	3 000	800	10 200
Chine		3 279		10 000	20 000	30 000	63 279
Chypre	1 123	279	280	280	560	560	3 082
Congo (République démocratique)					20 000		20 000
Cuba	5 000						5 000
Danemark	592 090	79 540	114 733	209 348	496 986	684 666	2 177 363
El Salvador	500						500
Espagne	16 667	33 333			166 481		216 481
Etats-Unis d'Amérique	315 968 069	24 700 000	23 800 000	22 550 000	24 200 000	22 200 000	433 418 069
Ethiopie	35 500						35 500
Fédération de Rhodésie et du Nyassaland	39 200						39 200
Finlande	23 000	10 000	10 000	10 000	65 000	60 000	178 000
France	11 780 118	228 564	213 238	229 778	1 258 137	1 071 912	14 781 747
Gambie	30						30
Gaza	617 497	104 072	155 302	167 437	155 547	152 579	1 352 434
Ghana	15 000	3 000	3 000	3 000	6 000	3 000	33 000
Grèce	230 017	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	305 017
Haïti	6 000						6 000
Honduras	2 500						2 500
Inde	290 518	21 008	21 008	13 333	13 333	13 333	372 533
Indonésie	240 000						240 000
Irak		2 000		100 000	100 000	100 000	302 000
Iran	43 153	6 000	6 000		12 695	7 120	74 968

Tableau 20 (suite)

Pour les douze mois se terminant le

Donateurs	1er mai 50-					Total des recettes
	31 décembre 1963	31 décembre 1964	31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 décembre 1968 b/	
I. CONTRIBUTIONS ANNONCÉES PAR LES GOUVERNEMENTS (suite)						
Irlande	63 876	20 000	25 000	25 000	40 000	238 876
Islande	-	-	-	-	-	12 000
Israël	256 547	-	-	-	591 000	1 531 458
Italie	501 326	160 000	160 000	160 000	160 000	1 381 426
Jamaïque	-	-	560	560	560	4 680
Japon	112 500	20 000	30 000	30 000	40 000	372 500
Jordanie	1 336 565	105 357	105 320	173 819	127 000	2 011 798
Katar	62 728	-	-	10 000	10 000	92 728
Koweït	602 750	220 110	220 000	220 000	220 000	1 702 860
Laos	4 687	-	-	-	-	4 687
Liban	583 469	29 211	33 495	37 231	51 839	786 632
Libéria	26 500	-	-	-	3 000	29 500
Libye	24 000	20 000	20 000	100 000	100 000	364 000
Luxembourg	28 000	3 000	3 000	3 000	3 000	43 000
Malaisie	24 738	1 500	1 500	1 500	1 500	42 238
Malawi	-	-	140	140	-	280
Malte	-	-	-	-	-	5 000
Maroc	99 563	19 763	19 763	20 000	25 000	209 089
Mexique	115 691	-	-	-	20 000	135 691
Monaco	5 849	204	204	204	204	6 869
Niger	-	-	-	510	2 500	3 520
Nigéria	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
Norvège	585 569	63 000	70 000	77 000	91 000	1 180 066
Nouvelle-Zélande	1 876 000	140 000	140 000	140 000	67 200	2 447 200
Pakistan	520 542	20 964	20 964	31 446	20 969	635 849
Peys-Bas	651 899	114 883	166 228	140 625	110 193	1 299 346
Philippines	11 250	1 250	1 250	1 250	1 250	17 500
République arabe unie	4 602 016	248 591	246 712	255 960	-	5 473 731
République centrafricaine	-	398	-	-	-	398
République de Corée	6 500	-	-	-	-	6 500
République Dominicaine	6 000	-	-	-	-	6 000
République du Viet-Nam	21 000	-	-	-	-	24 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	79 724 004	5 400 000	5 400 000	5 000 000	4 500 000	105 024 004
Saint-Siège	13 965	6 000	1 000	2 500	2 400	54 365
Singapour	-	-	-	-	1 000	2 000
Soudan	153 940	-	-	-	-	123 940
Suède	1 316 246	354 959	447 445	2 354 641	2 222 369	8 896 433
Suisse	604 820	115 554	268 612	297 791	196 760	1 738 167
Syrie	1 165 030	90 226	88 965	91 480	93 500	1 622 927
Thaïlande	4 125	-	-	-	-	10 925

Tableau 20 (suite)

Pour les douze mois se terminant le

Donateurs	1er mai 50-					Total des recettes
	31 décembre 1963	31 décembre 1964	31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 décembre 1968 b/	

I. CONTRIBUTIONS ANNONCÉES PAR LES GOUVERNEMENTS (suite)

Trinité et Tobago	-	-	-	1 000	1 500	2 500
Tunisie	10 000	4 000	5 000	4 000	4 000	31 000
Turquie	51 759	8 000	8 000	10 000	10 000	95 759
Uruguay	5 000	-	-	-	-	5 000
Yougoslavie	488 700	20 000	20 000	20 000	20 000	588 700
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-	-	-	238 211
TOTAL des contributions annoncées par les gouvernements	448 302 131	33 963 601	34 969 322	40 335 873 d/	37 482 188	629 053 468

II. CONTRIBUTIONS D'AUTRES SOURCES

UNESCO	1 696 194	300 927	279 294	332 215	343 221	3 291 851
OMS	500 955	45 798	51 303	51 402	60 000	770 336
Divers	5 240 556	455 397	485 453	438 770	1 944 709	10 364 885
TOTAL des contributions d'autres sources	7 437 705	802 122	816 050	822 387	2 348 808 d/	14 427 072

III. RECETTES DIVERSES ET AJUSTEMENTS SUR LES CHANGES

	8 225 406	396 008	318 475	536 342	384 448	10 560 679
TOTAL DES RECETTES	463 965 242	35 161 731	35 134 878	36 328 051	43 069 129	654 041 219

Notes a/ Les données de ce tableau sont établies jusqu'à l'année 1967 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes mais modifiés le cas échéant de manière à faire apparaître les contributions annoncées par les gouvernements pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées.

b/ Les chiffres pour 1968 sont des chiffres de prévisions.

c/ Y compris une récente contribution de 297 000 dollars pour 1964.

d/ Y compris des contributions spéciales suivantes versées à l'occasion de la situation d'urgence résultant des hostilités de juin 1967 :
de gouvernements 5 841 465 dollars
d'autres sources 1 309 928 dollars

e/ En ce qui concerne certains projets subventionnés, les fonds à fournir en 1968 seront limités aux liquidités effectivement requises pour ledit exercice.

Tableau 21

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales entre
le 1er janvier 1967 et le 30 juin 1968

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1967	Six premiers mois de 1968
<u>Allemagne (République fédérale d')</u>		
Berliner Bank	1 000	-
Bosch, Robert GmbH	500	-
Caritas et Chevaliers St. Sepulcre	53 875	-
Daimler - Benz Co. Stuttgart	1 000	1 000
Deutsche Bank - AG	-	500
Deutscher Evangelischer Kirchentag	6 590	-
Diakonisches Werk	111 500	335 842
Frankfurter Bank	500	-
Freimaurersches Hilfswerk, Hanover	1 250	-
Index - Werk (KG) Esslingen	500	-
Innere Mission und Hilfswerk (par l'intermédiaire du Conseil oecuménique des églises)	8 630	-
MISEREOR	25 000	-
Refugee Campaign - Bonn	21 000	-
Johan George Graf Solms	1 250	-
The Near East Representative of German Banks - Beirut	1 000	-
Donateurs divers	101	14
<u>Arabie Saoudite</u>		
M. Jamil Baroody	1 000	-
College of Petroleum and Minerals	600	-
<u>Australie</u>		
United Nations Association of Australia	19 328	69
United Nations Association of Australia - Section de Victoria	1 004	-
United Nations Junior Set - Sydney	735	-
Unilever	112	-
<u>Autriche</u>		
Caritas	3 873	-
<u>Belgique</u>		
Comité belge pour les réfugiés	-	70 000
Entraide socialiste belge	1 508	-
Entraide socialiste belge et Caritas Catholica	14 930	-
Manta S.A. Belgium	-	3 480

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1967	Six premiers mois de 1968
<u>Canada</u>		
Ambassadeur Maybee	92	-
Arab Refugee Emergency Appeal of Windsor	124	122
Dr R. P. Baird	-	460
Ambassade canadienne	75	-
Jeune Croix-Rouge canadienne - Division de Québec	464	-
Division d'Ontario	925	-
Division de Saskatchewan	460	-
Canadian Save the Children Fund	4 378	-
Mme C. Finnemore	-	91
Mme Dorothy Henderson	460	-
Peel County Secondary School	926	-
Point Grey Secondary School, Vancouver	-	170
Unitarian Service Committee	1 811	-
United Church of Canada	-	6 371
Association canadienne pour les Nations Unies	1 263	-
Donateurs divers	206	21
<u>Danemark</u>		
Danish Refugee Council	58 839	4 670
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>		
American Council for Judaism Philanthropic Fund	5 000	-
American Middle East Rehabilitation Inc. (AMER)	78 874	15 548
American Mission - Beirut	988	425
American Women's Club of Lebanon	475	481
Arab American Community of Ann Arbor	1 454	-
Arab American Community of Michigan	1 375	-
Arabian American Oil Company (ARAMCO)	60 000	60 300
Arab Club, Monterey	-	169
Arab Refugee Emergency Appeal	3 252	-
Astor Bursary Fund		
Astor-Bursary Fund	5 981	-
The Hanes Foundation	500	-
Trustees of the Charles E. Merrill Trust	15 000	-
Baird Foundation	114	-
Beltran, Dr Frank A.	50	-
Emile P. Boucher	61	-
Buehrig, Dr Edward R.	100	-
Cafarelli, John	75	-
Cline, Miss Pearl	100	-
Committee of Concern for Hong Kong Refugees	118	-
Co-operative for American Relief Everywhere (CARE)	-	11 740
Dahrhan Women's Group (ARAMCO)	380	-
Decter, Mr and Mrs Avi	50	-
Dutton, Miss Patricia A.	-	15

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1967	Six premiers mois de 1968
<u>Etats-Unis d'Amérique (suite)</u>		
Ellis, Mr and Mrs Richard	100	-
Fallers, A. Lloyd	100	-
Fellowship Club	50	-
First Congregational Church	50	-
Ford Motor Co.	26 826	-
Friends Service Council	-	1 204
Gardner, Dr and Mrs Gary	100	-
Garisson, Roy	100	-
Garth, William le Roy Estate	2 958	283
Goldburg, Rabbi Robert E.	100	-
Graduate Students for Refugee Relief	-	1 400
Graef, Mrs Gretchen	50	-
Greater Seattle Committee to Aid Arab Refugees	-	100
Group of families from Rome	75	-
Habib, Dr Roshdy	50	-
Hansen, Mrs Richard L.	50	-
Hauser, Ernest	100	-
Hess, Mrs Gertrude C.	-	50
Hibner, Mrs Don T. Jr.	50	-
Holbrook, Dwight	100	-
Holy Land Center Inc.	2 400	2 203
Hoppe, Denis and Family	100	-
Howard, A. and Martha R. Wolf Fund	500	-
Howe, Miss Letitia T.	500	-
Hurburt, G. W.	50	-
International Rescue Committee	2 500	-
Islamic Centre of N. Y.	4 755	-
Islamic Club of Western Michigan	2 375	-
Kellner, Mrs Mary	50	-
Kirkpatrick, Virginia	50	-
Kirkpatrick, Mr and Mrs W. C.	50	-
La Buhn, Edmund	50	-
Lawyer, Mrs Margretta Scott	100	-
Lawyer, Capt. John E. Jr.	130	-
Lombardi, Miss Helen Brown	100	-
Manasse, Mrs Anne Marie	-	130
McEachern, Miss Janet	100	-
McLaughlin, Mr and Mrs Ronald C.	50	-
Members of the Faculty Committee for Peace and Reconciliation in the Middle East	77	-
Mennonite Central Committee	12 000	13 234
Miami University, Oxford, Ohio	-	500
Minnesota Mining and Manufacturing Co. Ltd.	-	180
Mukwonago Union High School	108	274
NAJDA - American Women for the Middle East	1 500	500
Near East Christian Committee	154	-

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1967	Six premiers mois de 1968
<u>Etats-Unis d'Amérique (suite)</u>		
Nicely, Mrs Katharine T.	100	-
N.O.T.S. Hebrew Congregation	67	-
Ottinger Foundation	-	1 000
Pal - Aid International Inc.	1 060	185
Post, Miss Elizabeth M.	150	-
Rollform Corporation	50	-
Sady, Emile J.	50	-
Scarsdale - Hartsdale Chapter of the United Nations Association of the U.S.A. Inc.	-	100
Scheffler, Julius L.	50	-
Schuller, Mrs Thomas	62	-
Seeger, Mr and Mrs Peter	300	-
Selby, Peter Spengler	102	-
Shanzer, Dr Hilda	60	-
Smith, Richard T. Jr.	74	-
Sochocki, Mrs Waltraud	100	-
Stephens College of Columbia	-	750
Stewart, Mrs Dunlop	92	-
The Academy of Islam International	1 000	-
The Arab Student's Club	64	-
The Walkathon Committee	351	-
Union Theological Seminary, N.Y.	-	450
United Nations Council of Greenwich, Connecticut	-	300
United Nations - Women Guild	1 100	-
United States Committee for Refugees	510	300
U.S. Omen	4 500	231
Westchester Group of the United Nations Women's Guild	300	-
Yusuf, Dr S.	75	-
Donateurs divers	2 515	407
<u>Finlande</u>		
Association d'universités et académies populaires	1 500	-
Comité pour les réfugiés	48 900	13 800
Hufvdstadsbladet, Helsinki	1 000	-
Paraisten Kalkkivuor, OY	500	-
Stockmann Department Store, Helsinki	1 000	-
Svenska Österbottons Folkshögskola Folkakademi Yttermark	500	-
Sipila, Helvi	500	-
Tehtaanpuiston Yhteiskoulun Teinikunta	500	-
Union des guides finlandaises	500	-
<u>France</u>		
Alamichel, Claude	210	-
Cimade	1 020	-
Communauté de l'Arche	612	-

Tableau 21 (suite)

<u>Donateurs</u>	<u>1967</u>	<u>Six premiers mois de 1968</u>
<u>France (suite)</u>		
El Mallawany, I.	-	206
Lycée Jeanne d'Arc - Nancy	163	-
Meyer, George	102	-
Secours Catholique de France	898	-
Donateurs divers	41	240
<u>Gaza</u>		
Famille Abou Abdallah	101	34
Famille Abou Ayyad	37	12
Familles Abou Ayyad et Awada	72	24
Famille Abou Khusa	32	11
Famille Abou Middain	1 997	666
Famille Abou Ommar et Khalil Khalil	37	12
Famille Abou Salim	490	163
Abou Salah Naser	28	9
Famille Abou Sha'b	442	147
Famille Abou Uriban	94	31
Familles Abou Uriban et Abou Middain	48	16
Famille Awada	1 566	522
Familles Awada et Abou Middain	321	107
Famille Daghma	110	37
Famille Al Mussadar	281	94
Municipalité de Gaza	55	18
Familles Mussadar et Qur'an	374	125
Saleh Ali Barbakh	46	15
Famille Tarazi	115	38
Département du Wakf	6 587	2 196
<u>Irlande</u>		
Comité national pour le FISE	560	-
<u>Italie</u>		
Mme Salviaki Immacolata	-	480
<u>Jamaïque</u>		
Manchester High School	264	-
<u>Japon</u>		
Donateurs divers	52	-
<u>Jordanie</u>		
Conseil municipal de Qalqilia	616	308
Croissant Rouge jordanien	-	281

Tableau 21 (suite)

<u>Donateurs</u>	1967	Six premiers mois de 1968
<u>Jordanie (suite)</u>		
Voluntary Agencies Joint Venture		
American Friends Service Committee	-	1 039
Friends Service Council (London)	-	1 245
Lutheran World Federation	-	15 557
Mennonite Central Committee	-	15 557
WCC/NECC	-	15 557
Anonyme	2 769	730
Donateurs divers	18	-
<u>Liban</u>		
Compagnies aériennes étrangères	6 154	160
Communauté grecque-orthodoxe	621	267
Héritiers de Saadeddine Chatila	1 242	534
Merck Sharp, Dohme and Grosst	-	101
Mneimneh et Bohsali	1 398	601
Compagnie Singer	-	450
Mission libano-syrienne	1 864	801
Anonyme	3 547	684
Donateurs divers	20	-
<u>Liechtenstein</u>		
General and Metal Holding Co.	20 000	-
<u>Luxembourg</u>		
Biermann, P.	-	500
<u>Norvège</u>		
Kroksness, Arthur	141	141
Croix-Rouge norvégienne	456	129
Comité norvégien pour les réfugiés	85 870	41 831
Save the Children Fund (Redd Barna)	490	420
<u>Nouvelle-Zélande</u>		
New Zealand Council of Organizations for Relief Services Overseas (CORSO)	45 668	1 128
United Nations Association of New Zealand South Canterbury Branch	375	130
<u>Pays-Bas</u>		
Stichting Orphans Aid	500	-
Van Der Valk, P. C.	200	-
UNESCO Centrum Netherlands	10 000	-
Donateurs divers	-	7

Tableau 21 (suite)

<u>Donateurs</u>	<u>1967</u>	<u>Six premiers mois de 1968</u>
<u>Portugal</u>		
Calouste Gulbenkian Foundation	62 000	5 000
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>		
Anglo Arab Association	24 400	-
British Bank of the Middle East	70 000	-
Cadbyry Fry Export Department - Birmingham	377	-
Cambridge University - UNA Refugee Department	658	-
Camden Borough Council	129	-
Christian Aid	14 000	-
Collegiate School for Girls - Blackpool	-	499
Council for Education in World Citizenship	5 600	-
Freedom from Hunger (Tenby) Committee	504	-
Golcher, W. E.	-	72
Iraq Petroleum Company	13 846	-
Luthwaite, Miss Hilda	140	-
May, E. G.	63	-
Marrickville R.S.R. Club	71	-
Mulford, Mr and Mrs W.	280	-
New Milton Christian Aid Week Committee	504	-
Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM)	124 761	282 523
Oxford Committee for Famine Relief, par l'intermédiaire du Conseil œcuménique des églises	10 000	-
Petts Wood Methodist Church	504	216
Rogers, Miss M.	504	432
Save the Children Fund	266	-
St. Helen's School	504	-
Standing Conference for British Organizations for Aid to Refugees :		
From Astor Bursary Fund	41 020	912
From Menuhin Concert Proceeds	1 473	-
From Middle East Relief Fund	33 600	1 865
Autres sources	207 473	-
Tomlinson, Miss Ruth	140	-
Association de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les Nations Unies	7 084	543
Veitch, G.	300	-
War on Want	68 800	15 600
Wings of Friendship	1 893	-
Anonyme	278	-
Donateurs divers	77	75

Tableau 21 (suite)

<u>Donateurs</u>	1967	Six premiers mois de 1968
<u>Suède</u>		
Andersson, Malte	500	-
Eriksson, Bengt	-	500
MM. Ericsson, L. M.	583	-
Hilson Henning	99	-
Hult, A.	295	-
Swedish Committee for Palestine Refugees	610	69
Swedish Organization for Individual Relief	30 286	393
Swedish Save the Children Federation	185 587	11 892
The Swedish West Coast Post War Relief	5 427	-
Donateurs divers	4	10
<u>Suisse</u>		
Caritas	7 000	-
Club der Berufs and Geschafsfrauen	56	-
Feller, E.	231	-
Hoffmann La Roche	1 623	2 000
Krbec, Miss Eva Marie	278	93
Swiss Association for International Civil Service	-	602
Waser, Pfr. Heinz	116	-
Mrs Weeks and Miss Krbec	139	-
Donateurs divers	114	7
<u>Syrie</u>		
Autorités locales	2 019	1 010
Donateurs divers	20	-
<u>Organisations internationales</u>		
Caritas International	-	1 051
Caritas Jordan	-	3 390
International Christian Committee	357	-
International Confederation of Free Trade Unions	-	1 500
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales :		
Comité central	-	5 537
Australie	1 020	1 008
Canada	-	6 027
Japon	-	200
Nouvelle-Zélande	-	499
Suède	-	199
Suisse	499	502
Royaume-Uni	2 016	1 498
Fédération luthérienne mondiale	37 083	14 582
Near East Council of Churches	-	25 440
Le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique	255	-

Tableau 21 (suite)

Donateurs	1967	Six premiers mois de 1968
<u>Organisations internationales (suite)</u>		
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	343 221	169 633
Force d'urgence des Nations Unies (Contingent canadien)	2 916	-
Force d'urgence des Nations Unies :		
(Bataillon danor)	239	-
(XXVème bataillon suédois)	1 163	-
Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA	3 733	-
World Council of Churches/Services de Secours catholiques	-	5 649
World Council of Churches/Conseil des Eglises du Moyen- Orient	104 890	43 550
Organisation mondiale de la santé (OMS)	60 878	30 582
Zonta - Congrès d'Helsinki	1 535	-
Zonta international	16 842	13 000
Donateurs divers	275	225
	<u>2 348 808</u>	<u>1 300 815</u>

Tableau 22

Contributions fournies directement aux réfugiés a/ b/ durant
l'année se terminant le 30 juin 1968
(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Services d'enseignement	Services sociaux	Services médicaux	Logement	Services de sécurité	Services divers	Frais d'administration	Total
Israël	602 854	65 714 ^{c/}	742 857	-	-	1 094 000 ^{d/}	-	2 505 425
Jordanie	1 401 850	256 757	259 624	-	980 000	20 916	103 068	3 022 215
Liban	44 872	9 615	14 423	564 103	133 013	14 199	77 147	857 372
République arabe unie	1 187 950	2 202 998	16 100	23 000	-	-	55 662	3 485 710
Syrie	691 960	213 942	56 490	1 266 495	36 058	88 188	293 269	2 646 402
Total	3 929 486	2 749 026	1 089 494	1 853 598	1 149 071	1 217 303	529 146	12 517 124

a/ Outre ces contributions dont bénéficient directement les réfugiés, tous les gouvernements en question contribuent au budget de l'UNRWA. Leurs contributions à ce titre sont indiquées aux tableaux 19 et 20 et apparaissent dans la comptabilité de l'Office [voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 6 C (A/7206/Add.3)]. Il y a également lieu de signaler que l'Office (et dans certains cas les institutions bénévoles qui s'occupent des réfugiés) est exonéré du paiement des impôts et des droits de douane. De plus, les dépenses afférentes aux services normalement assurés par ces gouvernements se trouvent augmentées en raison de l'utilisation de ces services par les réfugiés.

b/ Tous les chiffres ci-dessus sont tirés des données fournies par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité sur la base soit des cours officiels, soit des cours du marché libre, selon le cas.

c/ Territoire de Gaza seulement.

d/ Comprend les frais de logement, des services de sécurité et d'administration, ainsi que les services sociaux sur la rive occidentale.

PERSONNEL DE L'OFFICE

Tableau 23

Personnel de l'Office au 31 décembre 1966 et au 31 décembre 1967

	Personnel recruté sur le plan régional	Personnel international			Total	Total général
		UNRWA	Détaché ou prêté par d'autres organismes des Nations Unies			
31 décembre 1966	11 404	85	27	112	11 516	
31 décembre 1967	10 908	68	27	95	11 003	

Note : Le personnel recruté sur le plan régional se compose à peu près exclusivement de réfugiés.

ANNEXE II

ASPECTS JURIDIQUES DES TRAVAUX DE L'OFFICE

A. Activités et problèmes juridiques d'ordre général

1. Le rapport de l'année passée a fourni l'occasion de passer en revue, d'une manière générale, la nature et la portée des problèmes juridiques qui se posent à l'Office dans l'exercice de ses fonctions; cet examen a été assez complet (voir A/6713) car un certain nombre d'années s'étaient écoulées depuis la dernière étude. Il n'est pas nécessaire de recommencer cette sorte d'étude générale dans le rapport de cette année : il suffit de dire que, dans leur ampleur et leur variété, les problèmes juridiques sont restés les mêmes.
2. Il y a, toutefois, un certain nombre de problèmes spécifiques qui méritent d'être signalés. Aux paragraphes 6 et 8 de l'annexe II au rapport de l'année précédente, il a été fait mention de la divergence d'opinions entre l'Office et la Syrie sur la question de savoir si le personnel de nationalité syrienne, recruté localement, jouissait pleinement des privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires des Nations Unies en vertu de l'article V de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Par un décret en date du 1er août 1967, la Syrie a exclu tout ce personnel du bénéfice des privilèges et immunités de ladite Convention, à l'exception de l'exonération des impôts sur les traitements. Conformément à un engagement pris au cours de négociations avec le gouvernement, l'Office a soumis au gouvernement, le 15 mai 1968, un mémorandum expliquant la portée et l'effet précis de ces privilèges et immunités. Ce mémorandum serait à l'étude auprès du gouvernement et l'on s'attend à ce que des rencontres aient lieu prochainement qui, il faut l'espérer, permettront de clarifier les problèmes en jeu et de parvenir à une solution conforme à la Convention de 1946 et à l'adhésion de la Syrie à celle-ci.
3. Un autre problème affectant l'Office et son autorité sur son personnel tient à la participation de représentants du gouvernement syrien dans le choix des candidats aux postes locaux de la classe 5 et au-dessus. Un comité de sélection, ayant des fonctions consultatives, existe depuis 1954 et le gouvernement y compte un représentant. Un échange de correspondance entre l'Office et le gouvernement a cherché à préciser dans quelle mesure les mutations ou les promotions par l'Office de fonctionnaires en poste, ou les nominations de fonctionnaires en service aux postes vacants, devaient être soumises à la procédure établie. L'Office a demandé au gouvernement de lui soumettre des propositions concrètes. Au reçu de ces dernières, il aura des consultations avec le gouvernement en vue d'établir un modus operandi qui ne serait pas en contradiction avec l'autorité exclusive du Commissaire général sur son personnel. Les demandes de révocation ou de mutation de personnel émanant du gouvernement posent un tout autre problème. De tels cas se sont présentés et il a été convenu, au cours des entretiens d'août 1967, que

des consultations auraient lieu au sujet de cas particuliers en vue d'établir la justification de telles demandes. Ces consultations n'ont pas encore eu lieu, mais l'Office continue à penser qu'elles sont souhaitables dans l'intérêt du gouvernement et de l'Office. En ce qui concerne ce dernier, toute action contre ses fonctionnaires doit reposer sur de solides motifs, lesquels doivent être prouvés si l'Office veut respecter les normes imposées à un organisme des Nations Unies dans ses relations avec son personnel.

4. Un autre problème qui touche aussi le personnel recruté localement se pose dans les territoires occupés par Israël après les hostilités de juin 1967. Ce problème résulte de la détention de fonctionnaires, parfois pendant de nombreux mois, au motif que leurs activités ont créé une situation telle que les autorités d'occupation doivent exercer les pouvoirs de détention, d'interrogation et, dans certains cas, de jugement. Il faut souligner que, jusqu'à ce jour, il n'a été avancé en aucun cas que les actes qui avaient motivé leur détention étaient des "actes officiels", accomplis dans l'exercice de leurs fonctions au service de l'Office. Quoi qu'il en soit, les longues périodes de détention privent l'Office des services de ces fonctionnaires et, ceci mis à part, l'Office est intéressé au bien-être de ses fonctionnaires. En soi, le problème de la détention de fonctionnaires n'est pas nouveau pour l'Office. Toutefois, conformément aux usages établis, l'Office a demandé au Gouvernement israélien, lequel a accepté, d'accorder la priorité d'instruction aux cas de détention de personnel de l'UNRWA et de permettre aux directeurs régionaux de l'Office de visiter ce personnel.

5. Une condition très importante pour le travail de certains fonctionnaires de l'Office est la liberté de circulation à travers les différentes zones d'opérations de l'Office. Manifestement, cette condition ne s'applique pas à tout le personnel, mais elle est essentielle pour le personnel international et le personnel de rang élevé, recruté sur le plan local, à qui incombent de larges attributions en matière de surveillance et de contrôle. Ainsi qu'il est exposé au paragraphe 9 de l'annexe II au rapport de l'année précédente, les fonctionnaires recrutés sur le plan international et appartenant à certaines nationalités ont des difficultés en Syrie : ils ne peuvent y être affectés et ne sont autorisés à y transiter ou à y faire des séjours en mission officielle qu'en vertu d'arrangements spéciaux. Ces arrangements ont été faits par le gouvernement et, en général, ils fonctionnent bien. Cependant l'Office avait espéré que, vu leur nature restrictive, ils auraient un caractère purement provisoire, et il espère voir les restrictions levées dans un proche avenir.

6. Un problème quelque peu identique existait avant le mois d'août 1968 en ce qui concerne certains fonctionnaires recrutés internationalement et certains hauts fonctionnaires de nationalité arabe recrutés sur le plan local qui, jusqu'alors, s'étaient vu refuser la liberté de circulation en mission officielle dans les territoires occupés. Toutefois, en août 1968, le Gouvernement israélien a fait droit à la demande de l'Office relative à la liberté de circulation, en ce sens que le principe en a été approuvé; depuis lors, l'Office a soumis tous les renseignements nécessaires sur ce personnel qui - sous réserve d'une autorisation de la Sûreté - pourra maintenant se rendre dans lesdits territoires en mission officielle. Il faut signaler également que, comme suite aux demandes formulées

par l'Office, quelque 146 fonctionnaires de l'UNRWA, qui avaient été bloqués en République arabe unie par suite des hostilités, ont été autorisés à regagner leurs postes à Gaza au début de 1968.

7. Les installations et les locaux de l'Office bénéficient de l'inviolabilité qui s'attache à tous les locaux des Nations Unies et qui est stipulée, par ailleurs, à la section 3 de la Convention de 1946. En général, cette inviolabilité est respectée. Toutefois, l'Office a été obligé de protester, par note verbale en date du 15 mai 1968, contre la violation du centre de formation professionnelle de l'Office à Damas par des personnes effectuant une préparation militaire.

8. De plus, en ce qui concerne les territoires occupés, l'Office a protesté, en diverses occasions, auprès des autorités contre les incursions dans ses locaux de soldats ou de policiers effectuant des fouilles ou un entraînement militaire. Des incidents plus sérieux se sont produits au cours des opérations militaires qui ont eu lieu dans la vallée du Jourdain : les installations de l'Office ont été endommagées par les bombardements ou les raids des forces israéliennes sur Karameh les 20 novembre 1967, 8 et 15 février, et 21 mars 1968. Des réclamations afférentes à ces incidents sont en cours de préparation.

9. L'Office a entrepris la revision d'un certain nombre d'articles du Règlement du personnel international, afin de mieux les harmoniser avec le régime commun appliqué dans d'autres organismes des Nations Unies. Il procède aussi à une revision des conditions d'emploi du personnel local et autres agents recrutés sur place ainsi que du règlement qui leur est applicable. L'Office a en outre modifié son règlement intérieur, notamment la Directive d'organisation No 13 relative à l'examen des réclamations. Une certaine normalisation des formulaires contractuels a été également réalisée en vue de faciliter les opérations et de renforcer le contrôle de l'Office.

B. Créances

Généralités

10. Dans son rapport de l'année précédente, l'Office a récapitulé ses principales créances pécuniaires contre des gouvernements et s'est engagé à tenir l'Assemblée générale au courant des progrès réalisés dans la présentation, la poursuite et le règlement de ces réclamations. Au cours de l'année écoulée, certains progrès ont été accomplis ainsi qu'il ressort des paragraphes suivants.

11. Les dommages ou pertes causés aux installations de l'Office et aux biens de fonctionnaires de l'Office au cours des hostilités de juin 1967 et, à un degré moindre, au cours des opérations militaires qui ont eu lieu depuis lors, tant dans les territoires occupés qu'en dehors de ces territoires, ont entraîné une somme de travail considérable en matière juridique. Pendant de nombreux mois, on a procédé à un examen attentif et minutieux d'un grand nombre de documents et de preuves avant de formuler les réclamations qui doivent être présentées sous

peu aux gouvernements. En ce qui concerne les pertes de biens de fonctionnaires, ces réclamations ont déjà été examinées et des recommandations ont été formulées par le Comité des réclamations de l'Office chargé d'établir la responsabilité de l'Office en ce qui concerne les pertes subies en cours de service.

Liban

12. Après la présentation au Ministère des affaires étrangères d'une note verbale détaillée en date du 2 mai 1967, récapitulant les réclamations de l'Office, celui-ci et le gouvernement sont convenus de la création d'une commission mixte, qui a tenu une série de quatre réunions en octobre et novembre 1967. A l'issue de ces réunions, les membres gouvernementaux de ladite commission (représentant les Ministères des affaires étrangères, de la justice et des finances) ont établi un rapport qui a été soumis au Conseil des ministres en mai 1968.

13. Bien que l'Office n'ait pas vu le texte du rapport présenté au Conseil des ministres, il croit savoir que son interprétation de la notion d'impôt "direct" (section 7 de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies), sa conception de la rémunération de "services d'utilité publique", qu'il considère comme des charges pour services spécifiques rendus, identifiables et reconnues comme étant proportionnelles à ces services (section 7), et son point de vue sur la non-applicabilité aux réclamations internationales des délais de prescription stipulés dans la législation interne, ont tous été acceptés en principe par le gouvernement.

14. Ce qui est certain, c'est que la décision du Conseil des ministres du 22 mai 1968, telle qu'elle a été notifiée à l'Office par une note du Ministère des affaires étrangères du 12 juillet 1968, est d'approuver en principe les réclamations de l'UNRWA. Les Ministres des finances et des affaires étrangères ont été chargés d'assurer l'accomplissement des formalités nécessaires au remboursement des diverses taxes payées par l'Office et mentionnées dans le rapport - soit au total plus d'un demi-million de livres libanaises - et de prendre les mesures qui pourraient être nécessaires pour appliquer l'exonération à l'avenir. Le Ministère des finances a reçu pour instruction de créer une commission d'experts chargée de vérifier les montants exacts qui sont dus. Cette vérification sera vraisemblablement limitée aux comptes et n'entraînera pas un réexamen des questions générales de responsabilité.

15. L'Office pense qu'avec l'exécution de la décision du Conseil des ministres, les créances formant l'objet de sa note verbale du 2 mai 1967 seront complètement et définitivement réglées.

Syrie

16. Les créances mentionnées au paragraphe 14 de l'annexe II au rapport de l'année précédente ont toutes été présentées de nouveau au gouvernement dans une note verbale détaillée en date du 1er octobre 1967. De même que pour la nouvelle présentation des réclamations contre le Liban, l'Office a proposé une réunion entre ses représentants et ceux du gouvernement dans l'espoir que, par l'intermédiaire d'une commission mixte, sous une forme ou une autre, un progrès réel pourrait être accompli.

17. Le Ministère des affaires étrangères, dans une réponse datée du 26 juin 1968, n'a pas cru devoir accepter cette proposition. En ce qui concerne certaines réclamations relatives au remboursement des droits de douane sur les carburants et des impôts extraordinaires sur l'essence et le gas-oil qui s'élèvent environ à 42 399 livres syriennes, la créance totale étant de 272 577 livres syriennes, le Ministère a proposé, dans certains cas, qu'un représentant de l'Office soit chargé d'étudier en détail ces réclamations avec l'Administration des douanes, et, dans d'autres cas, que l'on présente un état plus détaillé de ces réclamations qui serait soumis aux services gouvernementaux compétents. Bien entendu, l'Office est tout à fait disposé à entreprendre un tel travail s'il doit aboutir à un règlement des créances. Toutefois, la majorité de ses réclamations ont été rejetées sur la base d'arguments essentiellement analogues à ceux que le Ministère a invoqués dans ses notes précédentes.

18. Il apparaît ainsi que la perspective de progrès la plus certaine consiste à isoler les points qui ont motivé le rejet de ces réclamations et à choisir un mode de règlement approprié pour ces points, compte tenu de la section 30 de la Convention de 1946. Ces points semblent être :

- i) La question de savoir si les réclamations de l'Office sont soumises aux délais de prescription stipulés dans la législation syrienne;
- ii) La question de savoir si la réclamation de l'Office concernant l'exonération de certains impôts sur les carburants durant la période antérieure au 1er octobre 1953 est irrecevable du fait que l'accession du Gouvernement syrien à la Convention de 1946 n'a pris effet, en vertu de la loi syrienne, qu'à la date susmentionnée;
- iii) La question de savoir ce qui constitue un impôt "direct" au sens de la section 7 de la Convention de 1946 et si l'Office est soumis aux impôts "indirects";
- iv) Le sens de l'expression "chaque fois qu'il leur sera possible" figurant à la section 8 de la Convention de 1946 en ce qui concerne son application au remboursement des impôts sur le ciment acheté localement;
- v) La question de savoir si l'Office doit acquitter des droits de manutention sur les camions transportant des marchandises exclusivement destinées à l'Office et entrant dans la zone douanière de Damas.

En conséquence, l'Office proposera au Ministère des affaires étrangères un mode de règlement approprié et tiendra l'Assemblée générale au courant des progrès réalisés au sujet de ces réclamations.

Jordanie

19. Ces réclamations ont toutes été présentées de nouveau au Ministère des finances dans une note verbale datée du 18 avril 1968. Aucune réponse officielle n'a été reçue à ce sujet, mais, au cours d'une réunion avec la Commission ministérielle suprême, tenue en juin 1968, trois représentants du gouvernement ont été chargés de rencontrer les représentants de l'Office afin de discuter de ces réclamations. On espère que les réunions pourront se tenir à une date rapprochée.

20. Il est à noter également que, dans une lettre datée du 11 avril 1968, le gouvernement a soumis de nouveau à l'Office une réclamation qu'il lui avait présentée pour la dernière fois en 1959 a/. La réclamation concerne un litige relatif à la retenue par l'Office, en 1955, d'un montant de 154 706 dollars en compensation de la rupture par le gouvernement d'un contrat de vente de farine à l'Office. Dès 1959, l'Office a fait savoir qu'il était prêt à accepter un arbitrage international et il a réitéré son offre par une lettre datée du 18 mai 1968. Le gouvernement, dans sa réponse du 11 juin 1968, a exprimé le désir de faire procéder à un arbitrage local, de sorte que le litige entre l'Office et le gouvernement en est exactement au même point qu'en 1959.

21. A la fin de 1967, l'Office a signé un nombre important de contrats de constructions en vue de réaliser les programmes "d'hivernage" dans les camps provisoires qu'il a établis dans la vallée du Jourdain. En décembre 1967, le Gouvernement jordanien a donné pour instruction aux entrepreneurs et à l'Office de cesser les travaux et l'Office a en conséquence informé les entrepreneurs de cette décision. En même temps, l'Office a informé le Gouvernement jordanien qu'il s'attendait à ce que ce dernier supporte toute perte causée par l'abandon des travaux et la résiliation des contrats en cause. Depuis lors, l'Office a reçu les réclamations de quatre entrepreneurs et du fait que la décision relative à la cessation des travaux a été prise par le gouvernement et non par l'Office, ce dernier cherche actuellement à convaincre le gouvernement d'assumer les charges d'indemnisation de ces entrepreneurs. Au cas où le gouvernement rejeterait cette demande, l'Office se verrait dans l'obligation d'accepter l'arbitrage, puisque tous les contrats qu'il passe prévoient le recours à un tel procédé en cas de litige découlant des contrats. Toutefois, un tel arbitrage ne concernerait que l'Office et l'entrepreneur, à moins que le gouvernement n'accepte d'y être partie. Quoi qu'il en soit, si cet arbitrage était prononcé contre l'Office, celui-ci serait alors obligé de recourir à un nouvel arbitrage séparé avec le gouvernement.

Créance dirigée conjointement contre le Liban, la Syrie et la Jordanie,
au titre des frais supplémentaires de transport ferroviaire

22. Aucun progrès n'a été fait au sujet de cette créance qui est la plus importante de l'Office et qui s'élève à 1,5 million de dollars environ.

23. Dans des notes verbales identiques adressées le 15 mars 1967 aux trois gouvernements, l'Office avait proposé de réunir conjointement les représentants de l'Office et ceux des trois gouvernements. Jusqu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue à ces notes, si ce n'est que le Gouvernement libanais s'est déclaré disposé à participer à une telle réunion (sous réserve que les deux autres gouvernements en expriment le désir). En présentant ses autres réclamations séparément aux gouvernements, l'Office a rappelé aux trois gouvernements intéressés la proposition faite en mars 1967, mais cette démarche n'a pas eu pour résultat de provoquer une réponse. Il apparaît ainsi que, tant que les gouvernements ne manifesteront aucun intérêt pour une réunion avec l'Office, aucun progrès ne sera possible au sujet de cette réclamation.

a/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213), annexe H.

24. Il convient également de noter que, par suite de la fermeture du canal de Suez, la plus grande partie des approvisionnements de l'Office destinés à la Jordanie ont dû être importés par Beyrouth et non par Akaba. Ainsi, au cours de l'année 1967-1968, le taux annuel d'accroissement de cette créance a été beaucoup plus élevé qu'au cours des dernières années. L'Office a proposé en 1967 que la masse de ses approvisionnements en farine et en sucre soit transportée par camion directement de Beyrouth à Amman, car c'était la voie la moins chère et la plus rapide. L'Office espérait que, au moins durant cette période où un grand nombre de réfugiés et autres personnes déplacées en Jordanie orientale posaient à l'Office des problèmes d'approvisionnement sans précédent, un certain assouplissement des restrictions de l'Accord tripartite de 1950 pourrait être obtenu. Or, la solution qui a été retenue consistait à transporter le tonnage excédant la capacité des chemins de fer par camion de Beyrouth à Damas et, de là, par chemin de fer. Cette solution n'était pas idéale pour l'Office, puisqu'elle entraînait des frais supplémentaires et une "double manutention", mais il faut reconnaître que, grâce à la coopération des trois gouvernements, un tonnage très important de marchandises a pu être transporté, évitant ainsi d'interrompre les approvisionnements destinés à la Jordanie.

République arabe unie

25. Ces créances étant les moins importantes des réclamations de l'Office contre des gouvernements, la priorité a été donnée, durant l'année écoulée, à la préparation et au rappel d'autres réclamations plus substantielles. Toutefois, le travail au sujet de ces réclamations est en bonne voie et leur présentation doit se faire prochainement.

26. Un problème assez nouveau tient au fait que, par suite de l'occupation de Gaza, les autorités israéliennes ont bloqué les avoirs liquides trouvés à l'agence de la Banque d'Alexandrie à Gaza; à l'époque, le compte que l'Office détenait auprès de cette agence présentait un solde créditeur de l'ordre de 37 000 livres égyptiennes. Un échange de correspondances avec le bureau de la banque au Caire, d'une part, et le Commissaire aux banques en Israël, d'autre part, a révélé une divergence de vues considérable au sujet du montant des fonds effectivement détenus auprès de l'agence et saisis par Israël. Dans une note verbale adressée le 15 janvier 1968 au Ministère des affaires étrangères de la République arabe unie, l'Office a exprimé l'opinion que la Banque d'Alexandrie devrait honorer les obligations de la banque, quelles que soient les circonstances affectant l'une ou l'autre de ses agences, et il a demandé au Ministère d'intervenir auprès de la banque pour la convaincre de remettre ces fonds à la disposition de l'Office. Ce dernier a reçu une réponse à cette note, datée du 1er avril, et faisant connaître qu'Israël devait être tenu pour responsable de toutes obligations afférentes à ces fonds et, dans une correspondance ultérieure, l'Office a été informé que la banque maintenait une liquidité pleine et entière en ce qui concerne le compte de l'Office à Gaza. Dans une seconde note en date du 15 mai 1968, l'Office a demandé de plus amples renseignements sur le montant de la liquidité disponible. Il continuera d'étudier toute la question en consultation avec les deux gouvernements intéressés et avec la banque.

Israël

27. A la suite d'entretiens qui ont eu lieu le 19 janvier 1968 entre un représentant de l'Office et les représentants du gouvernement, toutes les réclamations de l'Office résultant de l'occupation militaire de Gaza en 1956 et mentionnées dans le rapport de l'année dernière (A/6713, par. 22) ainsi que les contre-réclamations du Gouvernement israélien ont été réglées. Ce règlement a été consigné dans des lettres échangées les 22 et 26 janvier 1968.

ANNEXE III

77 EX/34
Paris, 3 novembre 1967

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

Résolution

Point 6.8. Coopération avec l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies

Le Conseil exécutif,

1. Ayant discuté le rapport du Directeur général sur la coopération de l'UNESCO et de l'UNRWA en matière d'éducation (77 EX/34),
2. Conscient de l'importance accrue qui s'attache, dans les circonstances présentes, à cette coopération et à l'action éducative en question, d'un point de vue humanitaire ainsi que dans l'intérêt de la paix,
3. Autorise le Directeur général à coopérer avec l'UNRWA dans le domaine de l'éducation partout où se trouvent des établissements d'éducation de l'UNRWA, en observant les principes du droit international concernant les territoires occupés, en respectant l'esprit de l'accord conclu entre l'UNESCO et l'UNRWA le 26 janvier 1967, et en s'inspirant des principes ci-dessous :
 - a) Les idéaux éthiques définis dans l'Acte constitutif de l'UNESCO et dans l'article 26 relatif au droit à l'éducation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, article qui prévoit, en son paragraphe 2, que l'"éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix", et, en son paragraphe 3, que "les parents ont par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants";
 - b) Les directives de la résolution 7.81 adoptée par la Conférence générale à sa neuvième session (1956) qui demande notamment qu'"il soit assuré à l'éducation un caractère respectant les traditions nationales, religieuses et de langue des habitants et que nul changement ne soit apporté pour des raisons politiques au caractère de cette éducation";

c) Les exigences de l'unité de tout système d'éducation, qui requièrent que les élèves aient la possibilité de poursuivre éventuellement leurs études dans les établissements de niveaux supérieurs du système dont font partie les écoles qu'ils fréquentent, ou d'un système présentant les mêmes caractéristiques socio-culturelles et en particulier linguistiques;

4. Invite le Directeur général à présenter au Conseil exécutif à sa prochaine session un rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution, avec toutes propositions concrètes pour lesquelles il estimerait nécessaire ou utile d'obtenir l'approbation ou l'autorisation du Conseil.

Conseil exécutif,
Soixante-dix-septième session,
Octobre/novembre 1967.

78 EX/16 et Add.1 et 2
Paris, 20 juin 1968

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

Résolution

Point 7.4. Coopération avec l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies (UNRWA)

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la coopération avec l'Organisation de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) (document 78 EX/16 et Add.1 et 2),
2. Réaffirmant la nécessité de veiller à ce que les enfants fréquentant les établissements d'enseignement UNRWA/UNESCO reçoivent une éducation conforme aux principes énoncés dans la résolution 6.8 adoptée par le Conseil exécutif à sa soixante-dix-septième session,
3. Approuve les mesures prises par le Directeur général pour donner effet à cette résolution, pour ce qui est, tant de la coopération avec le Commissaire général de l'UNRWA, que des négociations avec les Etats membres intéressés;
4. Autorise le Directeur général à poursuivre ses efforts à cet égard, notamment en instituant une commission composée d'experts de l'extérieur désignés par lui avec l'accord des Etats membres intéressés et chargés :
 - a) D'examiner les manuels utilisés dans les écoles UNRWA/UNESCO, en conformité avec la résolution 6.8 adoptée par le Conseil à sa soixante-dix-septième

session, et compte tenu des débats que le Conseil a consacrés à la question lors de ses soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième sessions;

b) De formuler à ce sujet des recommandations que le Directeur transmettra aux Etats membres intéressés pour obtenir leur assentiment et leur concours;

5. Note que le Directeur général envisage, pour répondre au voeu exprimé par le Commissaire général de l'UNRWA, de nommer un fonctionnaire de l'UNESCO chargé des services d'éducation sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza;

6. Invite le Directeur général à présenter au Conseil exécutif, à sa session du printemps 1969 ou, s'il le juge bon, à une session antérieure, un rapport sur l'application de la présente résolution, ainsi que toutes les propositions au sujet desquelles il souhaiterait obtenir l'approbation ou l'autorisation du Conseil.

Conseil exécutif,
Soixante-dix-huitième session,
Mai/juin 1968.

ANNEXE IV

WHA21.38
23 mai 1968

VINGT ET UNIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

EXAMEN DETAILLE DU PROGRAMME D'EXECUTION

La vingt et unième Assemblée mondiale de la santé,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (1967),

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé doit continuer à déployer tous les efforts en son pouvoir pour assurer une assistance sanitaire réelle aux réfugiés et aux personnes déplacées de manière à garantir totalement leur protection et leur assistance sanitaires,

Rappelant que le Conseil de sécurité, dans sa résolution No 237 (1967) de juin 1967, a prié "le Gouvernement d'Israël d'assurer la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants des zones où des opérations militaires ont eu lieu et de faciliter le retour des habitants qui se sont enfuis de ces zones depuis le déclenchement des hostilités",

Rappelant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 2252 (ES-V), a approuvé "les efforts déployés par le Commissaire général de l'UNRWA pour fournir une assistance humanitaire, dans toute la mesure possible, à titre d'urgence et en tant que mesure temporaire, aux autres personnes de la région qui sont actuellement déplacées et ont gravement besoin d'une assistance immédiate du fait des récentes hostilités",

1. Demande aux Etats membres de faire tout ce qui est possible pour assurer le retour des personnes déplacées en vue d'améliorer leur situation sanitaire;
2. Prie le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé d'étudier la situation sanitaire parmi les personnes déplacées dans la région et de faire rapport à la vingt-deuxième Assemblée mondiale de la santé; et
3. Félicite le Directeur du Service de santé de l'UNRWA et ses collaborateurs de l'utile assistance qu'ils fournissent aux réfugiés.

17ème séance plénière,
23 mai 1968.
A21/VR/17

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.